

*Direction
départementale
des territoires*

*Service Connaissance
Etudes et Prospective*

Unité SIG

Synthèse des différents rapports de présentation

Réalisée par l'unité SCEP/SIG

Dernière date d'approbation
prise en compte: 29/05/2017



Commune de MIONNAY

P . L . U

rapport de présentation

22 juillet 2011

URBI (*et orbi*)
paysage
urbanisme
13 rue de Belfort
69004 Lyon
tél : 04.72.00.27.24
fax : 04.72.07.00.33
mail:lapalu@wanadoo.fr





I. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

Mionnay, une commune à la frontière de l'Ain	p.6
La DTA (Directive Territoriale d'Aménagement)	p.6
Le schéma de cohérence des transports et des déplacements	p.6
Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)	p.7
La communauté de communes	p.8
La Dombes Géomorphologie Historique Climat	p.9
La Dombes : état actuel de l'environnement Les étangs : les différents milieux Fonctions des étangs Menaces actuelles sur les étangs Cours d'eau Forêts Milieux agricoles Inventaires et protection du patrimoine naturel	p.10
La Dombes : Paysage Etangs Végétation	p.16
La Dombes : Données socio-économiques (périmètre : SCOT) Démographie Habitat Emploi	p.17
La Dombes : Activités Agriculture Pisciculture Chasse Commerces, services Activités industrielles et artisanales Tourisme, loisirs	p.19
La Dombes : Equipements Equipements scolaires Bureaux de poste Etablissements hospitaliers Gendarmeries Loisirs	p.23



La Dombes : Transports, déplacements	p.24
Axes routiers	
Accidentologie	
Transports en commun	

II. ANALYSE DE L'ETAT EXISTANT : MIONNAY

Présentation de la commune	p.26
Historique	
Géographie	
Climat	

Diagnostic environnemental : les priorités	p.28
Fonctionnalité hydrologique du territoire : assainissement et zones humides	
Biodiversité	

Analyse paysagère	p.30
Sud-Ouest	
Sud-Est	
Nord	

Analyse architecturale et urbaine	p.31
Analyse morphologique du bourg	
Le bourg	
Le centre	
Le micro-secteur de l'église	
Les abords de la RD1083	
Les zones pavillonnaires	
Le domaine de Polleteins	
La zone ouverte	

Les habitations isolées, les hameaux

Données socio-économiques	p.37
Démographie	
Associations	
Habitat-Logement	
Emploi	

Activités	p.40
Agriculture	
Commerces, services	
Activités industrielles et artisanales	
Formation	
Tourisme et loisirs	



Equipements collectifs (publics et privés)	p.43
Ecole	
Bibliothèque	
Salle polyvalente	
Sport	
Golf	
La poste	
Santé	
Espaces publics	p.45
Les espaces publics de centralité	
Les espaces publics en prolongement du centre	
Réseaux et infrastructures	p.46
Déplacements	
Voirie	
Accidentologie	
Stationnement	
Réseau ferroviaire	
Transports scolaires	
Circulation piétonne le long de la RD1083 et alentours	
Servitudes et gestion des ressources	p.49
Mesures d'inventaire et de protection	
Alimentation en eau potable	
Assainissement	
Risques technologiques	
Déchets	
Présentation du parti d'aménagement	p.52
Prévisions démographiques et économiques	p.54
Prévisions démographiques	
Prévisions économiques	
Influence du parti d'aménagement sur l'environnement	p.57
Perspectives d'évolution de l'espace et de l'environnement	
Analyse pronostique des incidences	
Artificialisation du territoire : zones AU et U	
Artificialisation du territoire : zones N et A	
Artificialisation du territoire : projets d'extension du golf	
Incidence sur les sites Natura 2000	



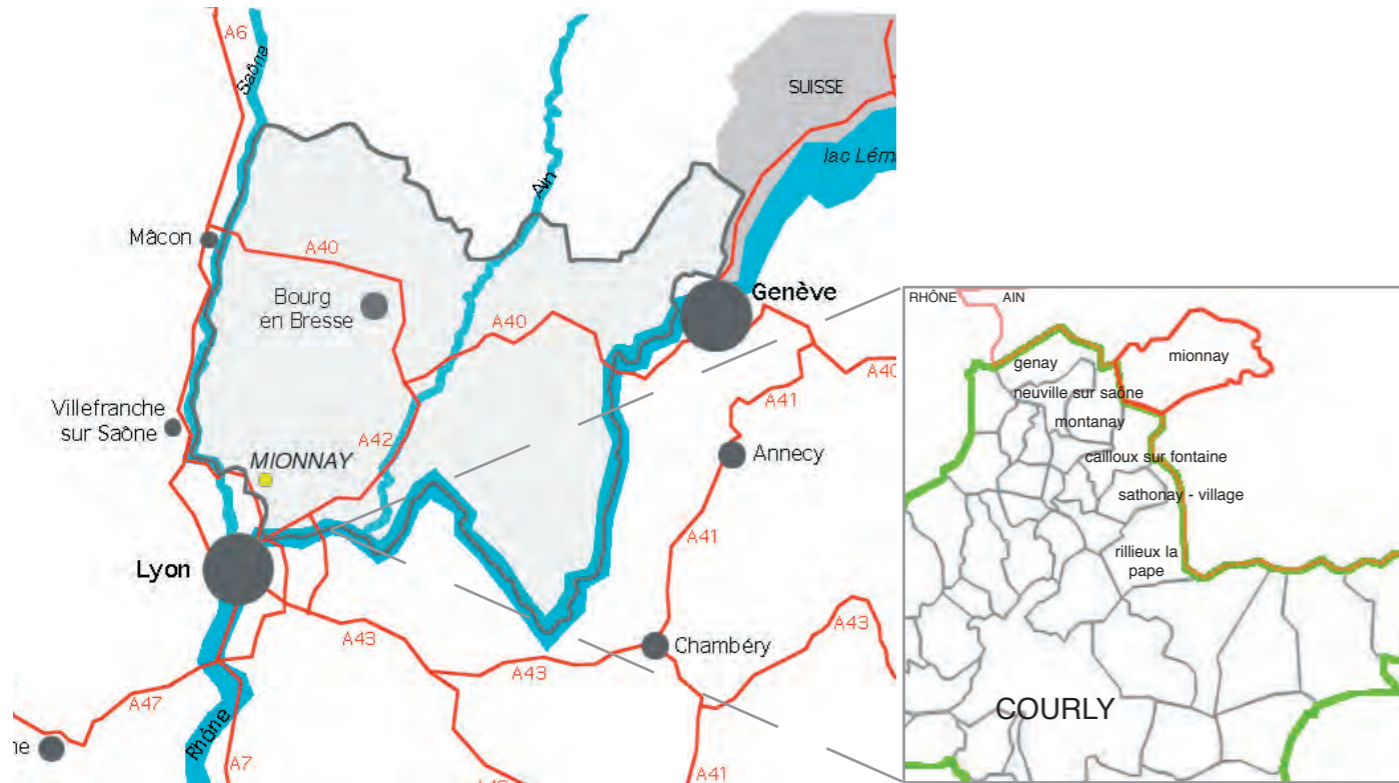
I. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

Mionnay, une commune à la frontière de l'Ain

Département : AIN
 Arrondissement : BOURG-EN-BRESSE
 Canton : REYRIEUX

Mionnay se situe à proximité de Lyon, et en limite immédiate du département du Rhône et de la Communauté Urbaine de Lyon (COURLY). Elle présente finalement plus de liens avec Lyon et ses environs qu'avec Bourg-en-Bresse, préfecture dont elle dépend.

MIONNAY - Lyon : 21 kms par voie rapide / 18 kms par la RD1083
MIONNAY - Villefranche : 32 kms voie rapide / 25 kms par voies secondaires
MIONNAY - Bourg en Bresse : 43 kms par la RD1083



Département de l'Ain et localisation de Mionnay
 (D'après carte Michelin 1:200.000 n°74)

La DTA : un cadre territorial large à respecter, des orientations à respecter

La commune de Mionnay est comprise dans le périmètre de la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (AML), qui est applicable depuis 2006.

L'objectif de la DTA est double :

- Promouvoir une métropole de dimension internationale
- Promouvoir une métropole solidaire et un développement durable

Le site de Mionnay se situe dans la DTA comme territoire périurbain à dominante rurale, entre la couronne verte d'agglomération et le cœur vert que constitue la Dombes. Il est également précisé que "dans la Dombes, les villes desservies par le transport ferroviaire régional pourront envisager un développement plus soutenu dans le respect du fonctionnement en réseau du milieu naturel, en particulier en évitant toute jonction entre les villages le long de la RN83".

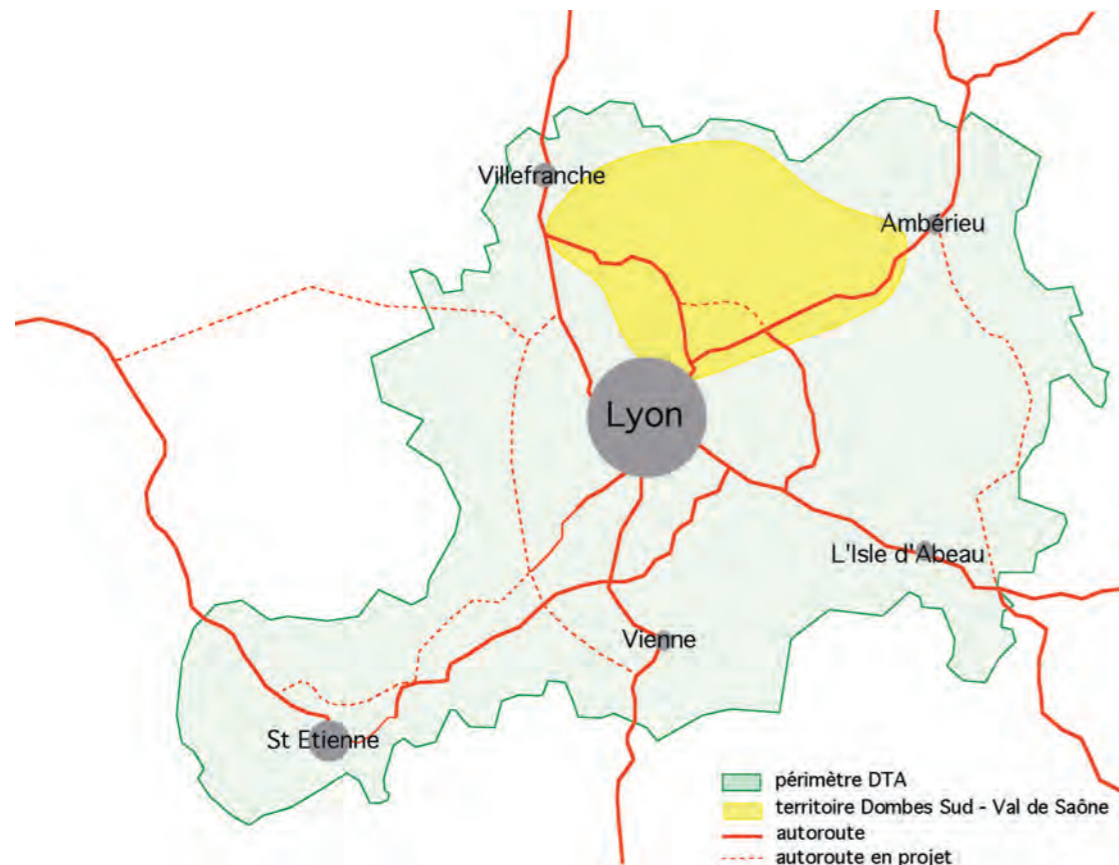
Le PLU est un document d'urbanisme qui doit être compatible avec les principes de la DTA. Dans le cadre des objectifs de la DTA, il s'agira donc :

- d'identifier des secteurs naturels ou agricoles à préserver ;
- de maîtriser l'urbanisation future ;
- de favoriser le renouvellement urbain ;
- de favoriser les transports collectifs ;
- de diversifier l'offre de logement.

Le schéma de cohérence des transports et des déplacements sur le secteur Val de Saône Sud - Côtière

Ce schéma n'est pas un document qui s'impose réglementairement au PLU selon la hiérarchie des normes, mais qui est intéressant au regard de l'importance des déplacements dans le développement et le fonctionnement de la Dombes.

Ce schéma insiste sur l'importance d'une cohérence entre urbanisme, politique routière et politique de transports collectifs, pour établir une gestion des déplacements cohérente. Trois volets sont développés à partir de là, avec des préconisations ayant un impact sur l'urbanisme.



Périmètre de la DTA et son sous-ensemble "Dombes Sud - Val de Saône"
 (D'après site internet: www.rhone-alpes.equipement.gouv.fr)





Périmètre du SCOT - 3 secteurs
 source : Rapport de présentation du SCOT de la
 Dombes/ en cours d'élaboration
 NOVEMBRE 2005
 sdp.conseils / Cetlyon

Volet 1 : vers un développement urbain maîtrisé et rationnel : une action durable sur la demande

Afin de promouvoir une forme de développement compatible avec une desserte rationnelle en transports collectifs :

- limiter les réserves d'urbanisation nouvelle
- promouvoir la densification et le renouvellement urbain au travers de projets accordant une large part aux modes doux.
- rééquilibrer les territoires en réorientant le développement résidentiel vers les pôles d'emplois et les pôles d'équilibre secondaires.
- promouvoir le développement urbain autour des points de connexion avec les réseaux de transports collectifs.

volet 2 : faire des transports collectifs une alternative crédible

Ce volet fait notamment apparaître la mise en place d'un service cadencé à haute fréquence sur les axes Lyon-Bourg en Bresse

volet 3 : favoriser une politique routière qualitative et raisonnée

Ce volet fait notamment apparaître la déviation de la RD1083 à Mionnay comme une solution à la question des nuisances à condition qu'elle n'offre aucune capacité de trafic ni de fluidité en plus.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

L'aire du SCOT de la Dombes compte 29 communes. Le SCOT couvre un territoire de 28 000 habitants environ. Ce territoire traditionnellement agricole subit de façon croissante un important développement urbain, du fait de son cadre de vie très intéressant et sa proximité de la métropole lyonnaise. Le SCOT aujourd'hui approuvé présente les principaux objectifs suivants :

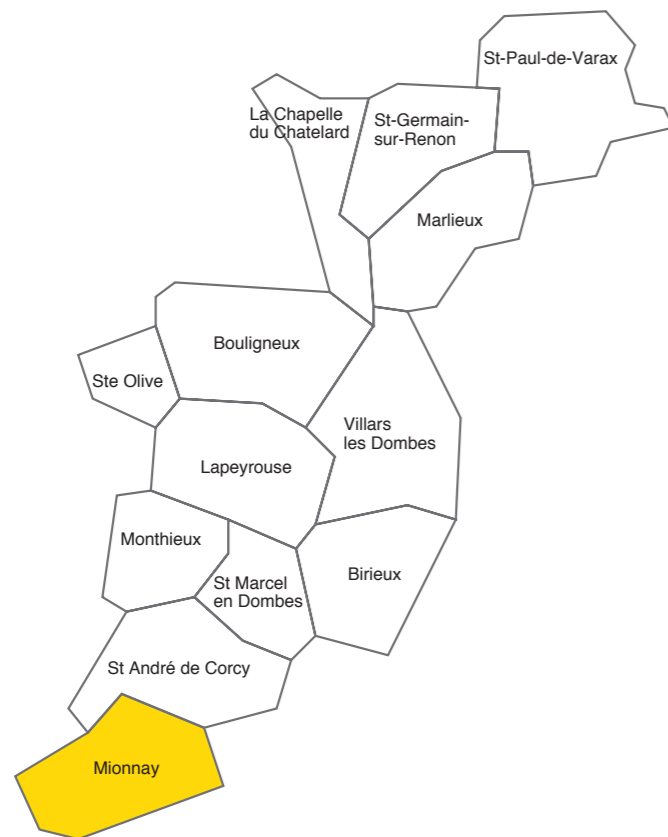
1. Un territoire harmonieux et un cadre de vie protégé avec une structuration du territoire à engager
2. Un développement économique à relancer
3. Un territoire équipé et « totalement » désenclavé avec une offre de déplacements crédible et durable à développer
4. L'environnement et le paysage comme éléments majeurs de l'identité dombiste

La commune de Mionnay est située sur "l'axe fort" Lyon / Bourg-en-Bresse, en conséquence, ce territoire est voué à se développer.

Ainsi, il est admis la création d'une zone d'activité économique intercommunale sur la commune de Mionnay (superficie environ 29 ha) à proximité de l'axe de l'A46. Ce choix fait suite à la volonté d'impulser un dynamique économique à la Dombes qui est avant tout un secteur résidentiel, avec des problèmes de déplacements routiers importants du fait des nombreux trajets domicile-travail. Par ailleurs, un pôle d'activités à Mionnay permettrait d'éviter que de petites zones d'activités se multiplient le long du linéaire de la RD1083, phénomène déjà présent aujourd'hui sur les communes les plus proches des agglomérations de Lyon et Bourg en Bresse, et qui est susceptible de défigurer le paysage de la Dombes (notamment les entrées de villes et villages).

En terme de croissance urbaine, la construction de nouveaux logements est limitée par la croissance démographique maximum fixée par le SCOT : 2,3% par an pour la commune de Mionnay, située dans le secteur Centre. Le secteur Centre a une croissance limitée à 2,13% par an, mais les communes situées sur l'axe de la voie ferrée sont prioritaires pour le développement, avec un taux annuel relevé à 2,3%, de manière à favoriser le train dans les déplacements. Le SCOT fixe également un objectif de densité qui serait d'atteindre les 30 logements par hectare. Par ailleurs, le SCOT encourage fortement la réalisation de logements collectifs.





Périmètre de la communauté de communes Centre Dombes

La communauté de communes

La communauté de communes Centre Dombes a été créée en 2002. Ses compétences sont les suivantes : Aménagement de l'espace / Développement économique / Développement Touristique / Environnement et cadre de vie / Voirie.

Cet EPCI est, plus particulièrement, en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés, de la constitution de réserves foncières, de la "création, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de zones d'activité industrielles, commerciales et tertiaire, artisanale ou touristique" ainsi que de "la création et la réalisation de zone d'aménagement concertée".

Différentes mesures s'appliquent sur ce territoire :

Tourisme : La communauté de communes a instauré la taxe de séjour, pour toute personne hébergée temporairement sur son territoire.

Développement économique : La Taxe Professionnelle Unique a été votée par le conseil communautaire et est effective depuis le 1er janvier 2003. Sa mise en place permet une logique de cohérence territoriale, et non plus de concurrence entre les communes au niveau des activités économiques.

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés : La communauté de communes a instauré la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

La commune de Mionnay fait également partie de quatre autres structures intercommunales :

- ° SIVU d'aménagement et d'entretien du ruisseau des Echets et du Ravin des Profondières
- ° SIVU de distribution d'eau potable de Dombes - Saône
- ° SIVU pour les équipements sportifs du lycée du Val - de - Saône
- ° Syndicat intercommunal d'électricité du département de l'Ain



LA DOMBES

Géomorphologie

La Dombes est constituée par un plateau morainique. Elle appartient à l'extrémité méridionale de la grande dépression de la Bresse. Ce plateau ondulé est légèrement incliné du Sud au Nord. Son altitude moyenne est de 280 mètres, il culmine à 334 mètres au lieu-dit " le Signal " à Chalamont. Il est de nature argilo-siliceuse, et de ce fait très imperméable.

La formation de la Dombes telle qu'on la connaît aujourd'hui remonte aux dernières glaciations il y a 25 000 ans : la fonte des glaciers alpins entraîne un relief de creux et de bosses. En effet, sur le passage des glaciers en mouvement se déposent des moraines et des cailloutis, d'une épaisseur moyenne de 20 mètres. Aujourd'hui ces cailloutis constituent un aquifère quasi constant. La nappe alimente plusieurs communes du territoire ; elle a été classée comme aquifère sensible lors des prélèvements de la MISE (Mission InterServices de l'Eau)

Historique

La Dombes a successivement appartenu au St Empire Romain Germanique (IXe - XVe siècle), à la Savoie (XVIe - XVIIe siècle) puis à la France : elle fut la dernière communauté à être rattachée au Royaume de France. La Dombes acquiert ses paysages d'étangs au Moyen-Age. L'imperméabilité du sol argilo-siliceux permet alors aux hommes de créer des retenues d'eau en construisant des digues. Les étangs sont donc le fait de l'homme, même s'ils sont installés dans des dépressions naturelles. La production piscicole commence, elle va permettre notamment de palier les carences lors des périodes de disette.

Le mode de gestion des étangs, selon l'alternance évologie-assec, est très particulier et spécifique de la Dombes : le propriétaire du point le plus bas inondait les terres pendant deux ans (évologie), puis l'étang était vidé, le sol était alors fertile et les propriétaires voisins le mettaient en culture pendant un an (assec). Le fruit de la récolte leur appartenait ; la culture principale était l'avoine qui servait notamment à nourrir les chevaux. Les propriétaires des étangs étaient des nobles, des bourgeois et des ecclésiastiques. A partir de la Révolution, l'existence des étangs va être remise en cause : ils sont rendus responsables du paludisme. De plus, la construction du chemin de fer à la fin du XIXe siècle impose l'assèchement d'un tiers des étangs environ.

Cette tendance va s'inverser au début du XXe siècle. Face à la faiblesse des rendements agricoles et au déséquilibre hydrographique responsable d'inondations, on procède à la remise en eau des étangs. Aujourd'hui, et depuis la fin du XXe siècle, ils font l'objet de nouvelles convoitises. En effet, de nouvelles activités suscitent pour eux un regain d'intérêt : la chasse, dont les revenus égalent les meilleurs revenus agricoles, ainsi que les activités de loisir.

Climat

La Dombes subit les trois influences : continentale, méditerranéenne et océanique.

- Température

La température annuelle moyenne est de 11°C.

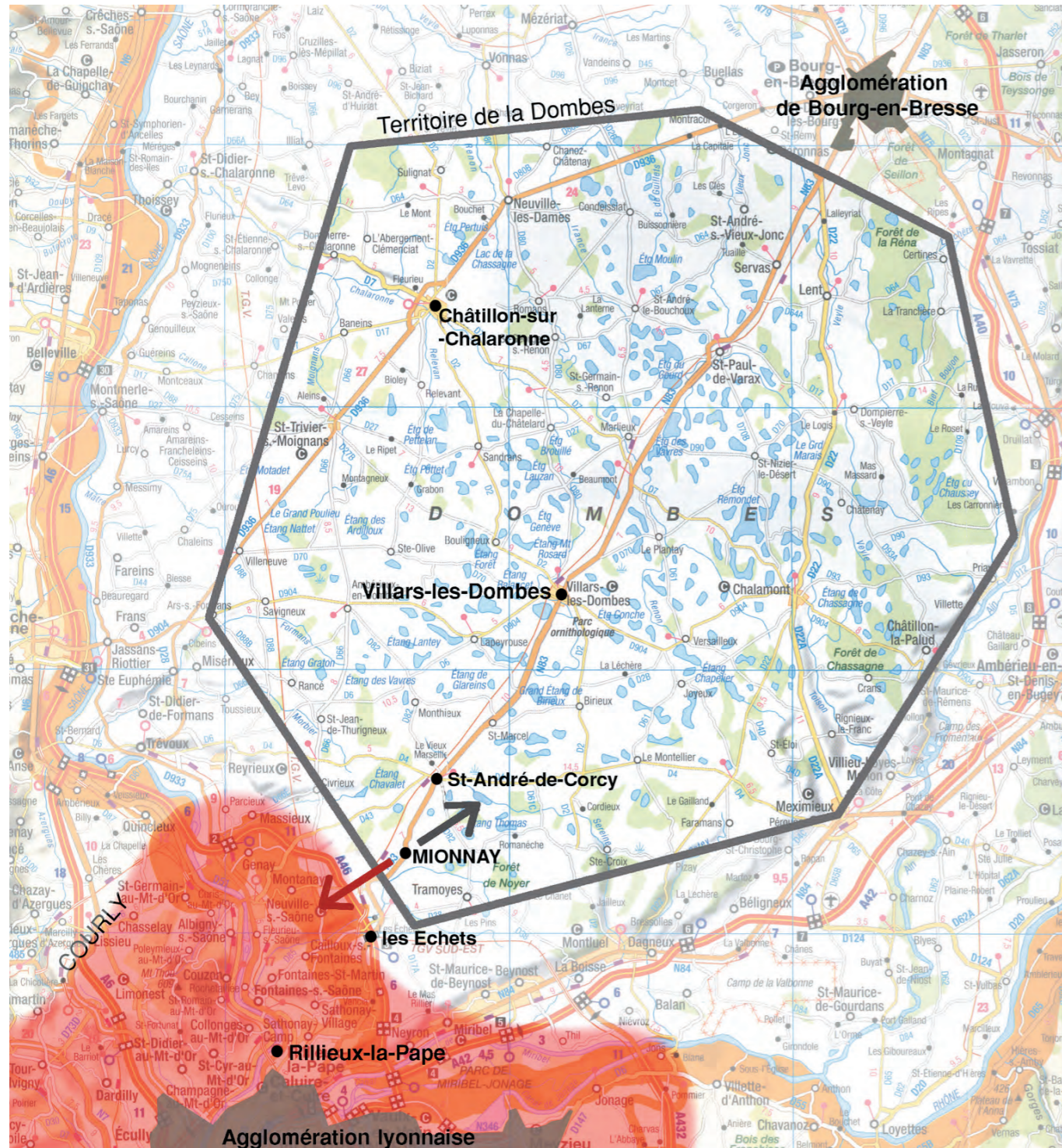
- Pluviométrie

La pluviométrie moyenne s'élève à 900mm/an, la saison la plus pluvieuse étant l'automne. Du fait de la présence des étangs, l'air est souvent humide.

En été les orages sont fréquents. Cependant, certaines années, les sécheresses entraînent une évaporation de 2 cm/jour, ce qui peut avoir des conséquences très néfastes sur la pisciculture.

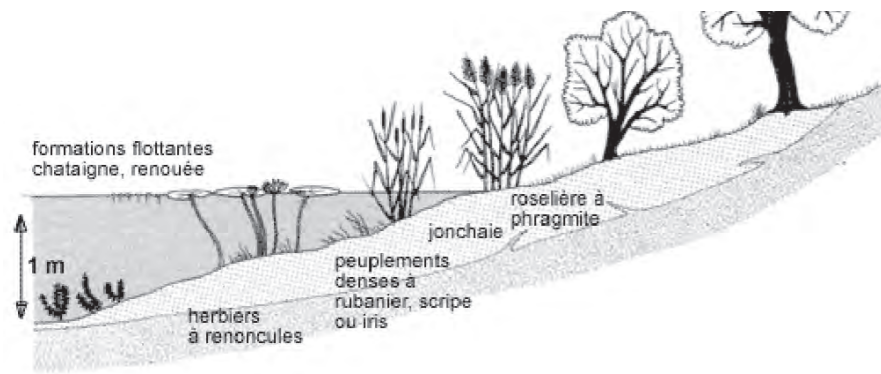
- Vents

Les vents dominants sont les vents du Sud et du Nord.



Carte de la Dombes
(D'après Carte touristique de l'Ain, édition : Conseil Général de l'Ain)





Les différents milieux liés aux étangs

M i l i e u a q u a t i q u e



Guifette moustac



Nénuphar jaune

V a s i è r e s



Damasonie en étoile



Barge à queue noire



Vanneau huppé

R o s e l i è r e s



Héron garde boeufs



Rousserolles effarvates



Nette rousse

La Dombes : état actuel de l'environnement

Les étangs : les différents milieux

- Végétation / faune

La Dombes présente un intérêt écologique confirmé du fait de la présence des étangs. La richesse biologique est d'abord due à la présence d'oiseaux avec une grande diversité d'espèces. D'un point de vue quantitatif, 260 espèces ont été observées, près de 130 espèces s'y reproduisent régulièrement, et l'hiver 30 000 oiseaux environ hivernent dans la Dombes. La Dombes constitue une zone de repos fondamentale pour les migrations Nord-Sud. L'écosystème est constitué de plus d'un millier d'étangs. Grâce à cela, l'alternance assec-évolage ne présente pas d'inconvénient pour les oiseaux : il y a en permanence un nombre suffisant d'étangs en eau.

- Le milieu aquatique

A la surface des étangs, lorsque la hauteur d'eau approche ou dépasse le mètre, s'installent au printemps des végétaux dont le feuillage flottant recouvre plus ou moins densément la surface de l'étang. Ces végétaux sont : les Potamots, la Renoncule aquatique, la Renouée amphibie, la Châtaigne d'eau et le Faux Nénuphar. Ils forment ce qu'on appelle parfois des " herbiers flottants ".

Les graines de ces végétaux permettent de nourrir certains oiseaux comme les canards. Leur feuillage est utilisé pour la confection des nids : le grèbe à cou noir, le grèbe huppé et surtout la guifette moustac construisent ainsi leurs nids à découvert au milieu de l'étang.

La guifette moustac constitue des colonies dont la population totale en Dombes est de 800 à 1 000 couples, ce qui représente environ la moitié de la population française.

- Les vasières

Une vasière correspond à une berge en pente douce, qui est progressivement découverte à partir du mois de juin, au fur et à mesure que l'évapotranspiration fait baisser le niveau des eaux. Elle offre un environnement dégagé, parfois recouvert en partie par le gazon ras du Scribe à tête d'épingle. On y trouve de nombreuses espèces rares ou protégées, comme la Pilulaire à globules, la Renoncule scélérate, la Damasonie en étoile, le Limoselle aquatique, la Lindernie couchée ou la Corrigiole des grèves.

Dès l'été jusqu'à l'automne, de nombreux oiseaux s'y rassemblent, après la nidification ou pendant la migration, pour se reposer, s'alimenter ou muer : Limicoles, Aigrettes, Anatidés, Foulques, etc. Cependant les vasières ne sont généralement pas disponibles assez tôt pour la nidification des Limicoles (Vanneau huppé, Echasse blanche, Barge à queue noire, Petit Gravelot) : ce sont alors les franges des cultures en assec de l'année précédente qui les hébergent, à condition qu'elles ne soient pas supplantées par une jonchaie ou une roselière.

- Les roselières

Les roseaux s'implantent en bordure des étangs lorsque les profondeurs en eau ne dépassent pas une soixantaine de centimètres. Ils dominent généralement toute autre forme de végétation et forment des peuplements uniformes, élevés et compacts.

Le Roseau phragmite est en principe l'espèce qui s'adapte le mieux à différentes hauteurs de la lame d'eau. La Thypha et le Scirpe lacustre demandent davantage d'eau tandis que le Phalaris (ou Baldingère) et la Grande Glycérie préfèrent les profondeurs inférieures jusqu'aux limites de la zone inondable.

Si la roselière est suffisamment inondée au printemps, elle peut accueillir de nombreux oiseaux : Fauvettes aquatiques (Rousserolle turdoïde et Effarvate), Hérons paludicoles (Héron pourpré, Butor blongios, Grand Butor, Busard des roseaux), Anatidés (Fuligule milouin, Nette rousse, etc.) ou Grèbes.

Plus près de la zone terrestre et de la jonchaie, où l'eau baigne moins souvent le pied de la végétation, on trouve d'autres oiseaux : Passereaux (Phragmite des joncs, Locustelle luscinioides...) ou Rallidés (Râle d'eau, Poule d'eau, Marouettes). Le milieu végétal dense leur offre des conditions optimales pour se dissimuler ou dissimuler leur ponte. Ils quittent ces lieux lorsqu'ils partent à la recherche de leur nourriture.





Canard fuligule



Grèbes à cou noir

- Les jonchaies

La jonchaie recouvre la zone de balancement saisonnier du niveau des eaux, parfois en lieu et place des vasières précoces.

Outre le Jonc diffus et le Jonc aggloméré, la flore est composée de : l'Iris faux acore, la Grande Lysimaque, qui peuvent avancer jusqu'au sein des roselières, ainsi que du Gaillet des marais, de la Renoncule flammette qui sont plus caractéristiques des prairies humides. Globalement la végétation est peu élevée et compacte, implantée à quelques 30 centimètres de profondeur en début de printemps.

La jonchaie accueille les nids des mouettes, dont l'agressivité envers les prédateurs attire d'autres espèces qui viennent pondre sous leur protection : Grèbe à cou noir ou Canard fuligule. Si les joncs ne sont pas trop denses et impénétrables, et si la lisière avec l'eau libre est assez proche, d'autres oiseaux comme les canards peuvent venir y dissimuler leurs pontes début mai.

Fonctions des étangs

Les étangs ont une fonction de production ainsi qu'une fonction de régulation hydrologique.

- Fonction de production

Le mode d'exploitation des étangs s'effectue selon deux temps : une phase en eau (évolage) poursuivie pendant trois ou quatre années de suite, et une phase d'assec en culture, généralement pratiquée sur une année. Phase d'évolage : les étangs sont, pour 80% des superficies, exploités par le propriétaire. Les revenus du droit de chasse vont intégralement au propriétaire. En ce qui concerne la pisciculture, les revenus proviennent principalement de la Carpe, mais les autres espèces (Tanches, Gardons, Rotengles, Brochets) sont indispensables à l'équilibre piscicole. La pêche a lieu après vidange en début d'hiver. La pisciculture s'effectue selon des pratiques extensives (malgré l'apparition récente de pratiques intensives à certains endroits), qui permettent d'éviter la détérioration de la qualité de l'eau. Les professionnels concernés ont adopté un code de bonnes pratiques : une charte prévoit des prescriptions sur la gestion du fonds, sur la gestion de l'eau et de la pisciculture. La Dombes est la première région française productrice de poissons d'étangs, avec 1 600 tonnes récoltées par an. Phase d'assec : Les cultures principales sont : l'avoine, le blé, le maïs et, d'apparition plus récente, le soja et le tournesol.

Intérêt de l'alternance évolage/assec : Les étangs en eau contribuent à la fabrication d'humus et améliorent ainsi le sol pour la culture en assec. Parallèlement, la période de culture permet le nettoyage de l'étang par destruction de la végétation aquatique (cycle normal de dégradation de la matière organique) et l'élimination de la vase. Aujourd'hui la durée du cycle évolage-assec a tendance à augmenter : l'assec n'est réalisé que tous les cinq ou six ans, ce qui risque d'entraîner un colmatage des étangs.

- Fonction de régulation hydrologique

Le climat de la Dombes offre chaque année des précipitations de 800 à 900 mm d'eau. La majeure partie des eaux ruisselle en surface du fait de la forte imperméabilité des sols argileux. Les nombreux étangs (1 186 sur le territoire du SCOT), dont on peut évaluer la capacité à 150 millions de m³, retiennent environ 20% des eaux de ruissellement. Leur niveau baisse en été suite à la forte évaporation en saison chaude, ainsi qu'en automne et en hiver en fonction du vidage pour la pêche ou pour la mise en assec. Les étangs participent donc à la régulation hydrologique de la Dombes, et sont de ce fait un frein aux risques d'inondation.

- Rôle social et patrimonial

Les étangs de la Dombes et leur mode de gestion sont une trace vivante de l'histoire de la Dombes. Depuis le Moyen-Age, ils servent à l'alimentation des habitants et leur mode d'exploitation fait partie de la culture locale. Ils perpétuent une tradition qui participe à l'identité dombiste. Les étangs représentent à la fois un patrimoine historique, culturel et écologique.

Par ailleurs l'étang est facteur de maintien des structures foncières, en évitant le démantèlement des propriétés. Il améliore la valeur vénale des terres lorsqu'il est correctement exploité.





- fondation Vérots

La fondation Vérots se situe au domaine de Praillebard (superficie : 150 ha) sur la commune de St André de Corcy. Celui-ci constitue un terrain d'expérimentation protégé : c'est un écosystème complet constitué d'étangs, de forêts et de prairies, où se manifestent sans influence extérieure les interactions de toutes les espèces présentes.

La fondation Vérots a trois objectifs :

- Sauvegarder la biodiversité du patrimoine naturel de la Dombes ;
- Participer à l'étude scientifique du monde vivant de la Dombes, avec une volonté de contribuer à la politique générale de recherche en France dans ce domaine ;
- Informer le public et participer à l'éducation des groupes scolaires, scientifiques et culturels.

La fondation doit son nom à Pierre Vérots, un industriel lyonnais qui possédait à Praillebard un vaste domaine de chasse et décida peu de temps avant sa mort de le pérenniser et de le vouer à la recherche scientifique.

Menaces actuelles sur les étangs

La gestion des étangs reste extensive jusqu'à ce jour. Par contraste avec l'environnement terrestre et agricole, les ceintures de végétation aquatique sont encore diverses et bien développées. Cependant, les étangs ont naturellement tendance à se colmater, ce qui déstabilise l'équilibre surface en eau libre/surface végétale. Il est parfois nécessaire de réaliser des travaux de reprofilage des berges et de respecter le cycle évologie-assec, l'assec permettant de renouveler la végétation aquatique et d'enlever la vase. Les opérations de reprofilage des berges doivent être menées avec précautions car elles comprennent des risques d'élimination des pentes douces, favorables à la végétation aquatique.

Par ailleurs, la gestion intensive des étangs (bassins piscicoles) qui a tendance à apparaître doit absolument être évitée car elle mettrait en péril la richesse biologique du milieu.

En ce qui concerne la qualité des eaux, les pesticides et fertilisants utilisés pour les grandes cultures et concentrés dans les eaux de ruissellement s'accumulent irrémédiablement dans les étangs. La pollution des eaux constitue une menace importante pour l'écosystème ; par ailleurs elle est susceptible de ternir fortement l'image de la pisciculture locale.

Des taux d'atrazine de 1 mg/l ont été mesurés en 2001 dans les eaux de ruissellement arrivant dans les étangs, ainsi que la présence d'Imidacloprid (Gaucho). L'impact de ces polluants sur la végétation est direct, et par voie de conséquence ils ont un impact sur la faune qui habite ces végétaux.

Les tendances évolutives de la flore remarquable des étangs sont difficiles à décrire faute de références assez précises sur la fréquence ou l'abondance des espèces avant 1995-1996, date à laquelle a été élaborée l'étude de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage). On a cependant observé la rareté d'une certaine flore caractéristique des vasières oligotrophes : Fluteau rampant, Ache inondée, Limoselle aquatique, Lindernie couchée, Elatine à trois étamines, Plantain à feuille de graminée... (DUVIGNEAUD 1990). Il est fort probable que la pollution des eaux soit à l'origine de cette diminution de population. De plus, certaines espèces semblent avoir disparu de la Dombes : Illécère verticillé, Cidendie filiforme, Radiole faux lin, Cidendie naine, Littorelle aquatique, Caldésie à feuilles de Parnassie, Liparis de Loesel. Ces deux dernières espèces appartiennent à l'annexe II de la Directive Habitat et étaient encore présentes en 1984.

Au niveau de la faune, la Guifette moustac subit fortement les conséquences de la pollution, car elle niche exclusivement sur les herbiers flottants, particulièrement menacés. Or la population dombiste de Guifette moustac représente la moitié de la population française.

Cours d'eau

Les principaux cours d'eau sont la Chalaronne, ses affluents, et la Renon. La Chalaronne passe à Villars les Dombes et Châtillon sur Chalaronne, la Renon à St Germain sur Renon et St Georges sur Renon.

D'un point de vue écologique, ces cours d'eau ne sont pas de bonne qualité, notamment à cause de leurs caractéristiques physico-chimiques médiocres. La Chalaronne et la Renon connaissent des problèmes d'eutrophisation importants. L'origine principale en est le dysfonctionnement de l'assainissement des communes et des industries. Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône-Méditerranée-



Corse a identifié le secteur de la Dombes comme prioritaire pour définir des modalités d'accès équilibré à la ressource.

Cette situation qui concerne la Dombes en général ne concerne pas Mionnay, qui ne comprend pas de cours d'eau d'importance, ni de dysfonctionnement majeur dans l'assainissement.

Forêts

La forêt représente moins de 20 % du territoire physique de la Dombes, l'essentiel se situant à l'Est. Elle occupe environ 20 000 ha et est constituée essentiellement de feuillus (série du chêne pédonculé). Même si elle est peu importante en superficie, la forêt a une forte valeur écologique : régulation des micro-climats, milieu de vie de nombreuses espèces animales et végétales, etc.

La forêt appartient en grande majorité (plus de 98 %) à des propriétaires privés. Il n'existe presque aucun bois public en Dombes ; les promeneurs ne peuvent se rendre que dans des territoires très restreints, ce qui n'est pas favorable au développement du tourisme et des loisirs.

Plus de 300 ha de forêts sont soumis au Code Forestier et sont, à ce titre, gérés par l'Office National des Forêts (10 ha appartenant aux hospices de Bourg en Bresse, 58 ha aux hospices de Lyon, 14 ha à la commune de Chalamont, 105 ha à la commune de Châtillon sur Chalaronne et 140 ha à la fondation Vérots).

Le mode de gestion principal est le taillis sous futaie, qui permet d'obtenir à la fois du bois de chauffage et du bois d'œuvre, bien que ce dernier soit relativement modeste actuellement.

Les espaces forestiers sont particulièrement stables quantitativement et dans leur répartition spatiale.

Milieux agricoles

- Développement des céréales et notamment du maïs

L'évolution la plus marquante en terme d'agriculture au XXe siècle est la très forte régression des prairies permanentes au profit du maïs.

Le maïs n'est pas une culture nouvelle en Dombes. A la fin du XIXe siècle le maïs était utilisé dans l'Ain pour l'alimentation du bétail ainsi que pour les humains. Les feuilles servaient à confectionner les matelas et les cœurs secs des épis étaient brûlés pour le chauffage. Jusqu'en 1950 la surface consacrée au maïs dépassait rarement 1 ha dans une exploitation, car sa culture demandait beaucoup de main d'œuvre. Après 1950 arrivèrent des maïs hybrides d'Amérique, avec de meilleurs rendements et une maturité plus précoce. La mécanisation se met en place, la recherche et les essais débutent. C'est également le début de l'ensilage. Tous ces facteurs provoquent une explosion du maïs : en France, les surfaces consacrées au maïs sont multipliées par trois en dix ans, et la production est multipliée par dix. Entre 1970 et 1995, la France perd en moyenne 25 % de ses prairies, tandis que la Dombes en perd la moitié. Le phénomène se poursuit par la suite, puisqu'en 2000 la Dombes ne compte plus que 4000 ha de prairies, soit une perte de 80 % depuis 1970. De plus les prairies sont intégrées aux rotations des cultures à cette époque ; il n'y a presque plus de surface toujours en herbe. Cela est préjudiciable à la qualité de l'eau des étangs, qui étaient auparavant entourés de " prairies mouillées ", et qui ont tendance, aujourd'hui, à être bordés de cultures qui utilisent davantage d'engrais et de pesticides.

- Remembrement

L'abandon des prairies et la mécanisation des travaux agricoles ont entraîné la suppression de nombreuses haies. Les secteurs les plus touchés sont le Sud et le Sud-Est de la Dombes, secteurs où se trouve **Mionnay**. En revanche, le remembrement a été relativement bien maîtrisé dans le Nord et le Nord-Ouest où le réseau de haies reste globalement très présent.

La régression des haies et des prairies a fragilisé les peuplements d'oiseaux du bocage. Plusieurs espèces ont ainsi presque disparu : le Bruant proyer, l'Alouette des champs, la Bergeronnette printanière, le Tarier pâtre. La population de Perdrix grises s'est effondrée au début des années 1970 et s'est éteinte aujourd'hui. En conséquence de cette évolution du milieu terrestre, l'activité de certains prédateurs s'est concentrée sur les bordures



des étangs. De même la chasse se reporte sur le gibier d'eau.
Au bilan, l'évolution de la partie terrestre de l'écosystème dombiste s'est accompagnée de conséquences complexes et difficiles à cerner sur les étangs.

Inventaires et protection du patrimoine naturel

- ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)

Le territoire de la Dombes est entièrement répertorié comme ZNIEFF de type II. Elle comprend également quelques parties qui sont des ZNIEFF de type I. Le classement en ZNIEFF relève d'un inventaire national effectué sous la responsabilité scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Les ZNIEFF de type II désignent un ensemble naturel étendu, dont les équilibres généraux doivent être préservés.

Les ZNIEFF de type I présentent quant à elles un intérêt spécifique et correspondent à un enjeu de préservation du biotope.

Qu'elles soient de type I ou II, les ZNIEFF ont simplement une valeur d'inventaire, sans entraîner de mesures de protection. Leur rôle est de répertorier les zones ayant une valeur écologique, faunistique et floristique, et ainsi d'être un tremplin pour la mise en place éventuelle de mesures de protection.

- Protection des oiseaux

Le territoire de la Dombes est classé en **ZICO** (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux). Les ZICO sont des sites d'importance internationale qui ont été sélectionnés à partir de critères scientifiques. Sont présentes en période de nidification 18 espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux de l'Union européenne, dont une prioritaire, à savoir le Butor étoilé. Les berges des étangs sont également propices à l'existence d'une flore de grand intérêt (avec notamment la présence du Flûteau nageant et de la Marsilée à quatre feuilles, espèces figurant à l'annexe II de la directive Habitats). La Dombes est ainsi un des sites présélectionnés pour la constitution du futur réseau Natura 2000 en France.

Par ailleurs, la Dombes est recensée comme "**site d'importance internationale pour l'hivernage et la migration des oiseaux d'eau**". Cette délimitation a été conduite dans le cadre de la directive européenne n°74.409 du 6 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle vise à assurer une protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen, la chasse pouvant rester autorisée pour certaines espèces.

La Dombes fait également partie de la liste des zones humides d'intérêt international de la **convention de Ramsar** que la France a ratifiée en 1986. La convention de Ramsar, du nom de la ville d'Iran où elle a été signée en 1971, a pour objectif la protection des zones humides nécessaires au maintien des oiseaux aquatiques. Elle constitue, pour chacune des zones humides concernées, un label de reconnaissance international, et non une protection réglementaire ou une mesure contraignante. Elle met en évidence la nécessité de maintenir et de préserver les caractéristiques écologiques et les richesses de ces zones, par une utilisation rationnelle des ressources. Le label Ramsar peut en outre faciliter l'accès à certaines aides publiques régionales, nationales et communautaires.

- NATURA 2000

Les étangs de la Dombes sont proposés à l'inscription au réseau NATURA 2000 (site A4). La définition des zones NATURA 2000 a fait l'objet de controverses avec les lobbies céréaliers, ce qui a abouti à limiter le périmètre proposé à la surface des étangs, en excluant les habitats terrestres proches.

La réglementation européenne récente a abouti à l'obligation d'études environnementales notamment sur les sites Natura 2000 : Les EIPP (Evaluations Environnementales des Incidences des Plans et Programmes) s'imposent pour tout projet touchant une zone Natura 2000 ou ses environs.



- LIFE

La Dombes fait partie du périmètre européen de l'opération LIFE.

LIFE, L'Instrument Financier pour l'Environnement est un programme de financement créé en 1992 et entièrement consacré à la protection de l'environnement et au développement durable.

Il a pour objectif de contribuer au **développement de techniques et méthodes novatrices en matière d'environnement** par le cofinancement de projets de démonstration, dans les domaines de l'aménagement du territoire, la gestion de l'eau et des déchets, la réduction des incidences des activités économiques sur l'environnement ou encore la politique intégrée des produits.

Le programme ACNAT (Action Communautaire pour la conservation de la NATure) / LIFE mis en place dans la Dombes de 1994 à 1997 fut mené par l'ONC (Office National de la Chasse). Il a permis l'élaboration d'un modèle de gestion des habitats aquatiques. L'ensemble des mesures comprises dans ce modèle de gestion constitue un catalogue d'interventions dans lequel il est désormais possible de puiser en fonction des potentialités de chaque étang. Ce modèle a servi de fondement à l'opération agri-environnementale qui a succédé dès 1997 au précédent programme sur environ 200 étangs sélectionnés (après candidature) selon leur intérêt écologique. Il reprend la plupart des conventions expérimentées avec ACNAT et LIFE : conversion des cultures en prairies, préservation de l'habitat des Guifettes, gestion de l'habitat des limicoles, préservation et gestion des roselières, ainsi qu'une mesure supplémentaire pour la gestion de la végétation des berges peu inondées (fauche ou giro-broyage).

Par ailleurs une mesure complémentaire à l'opération agri-environnementale a été mise en oeuvre en 1997 pour préserver les colonies de Guifettes hors des sites sous convention agri-environnementale (engagement financier de la Région Rhône-Alpes, de l'ONC, et de la Fondation P. Vérots).

- Réserves naturelles

Il y a trois réserves naturelles dans la Dombes : le **parc des oiseaux** de Villars les Dombes, la **réserve de Birieux** et la **fondation Vérots**. Il s'agit, à l'exception de la fondation Vérots, de domaines acquis par le département sur la base de partenariat entre la Fondation des Espaces Naturels de la Faune Sauvage, la Fédération Départementale des Chasseurs et l'Office National de la Chasse. Le domaine de la fondation Vérots est géré par la fondation qui relève du droit privé. Ces espaces sont, sauf exception, placés hors chasse.

BILAN environnement - ENJEUX

La Dombes possède un patrimoine environnemental de grande importance : l'écosystème est constitué de nombreux étangs abritant une flore et une faune spécifiques. La présence d'oiseaux est particulièrement remarquable : espèces très variées dont certaines sont protégées au niveau européen.

Cet écosystème fonctionne grâce à l'alternance du cycle évologie-assec et au mode d'exploitation extensif des étangs. Cet équilibre risque d'être fragilisé par l'allongement du cycle évologie-assec et par l'intensification des pratiques piscicoles. De plus, la qualité des eaux est de moins en moins bonne du fait de la présence, à proximité des étangs, de grandes cultures qui utilisent des engrais et des pesticides.

L'environnement de la Dombes est un patrimoine écologique fondamental ; de plus il a une valeur économique, par les étangs (activité piscicole, chasse) et l'agriculture. Néanmoins ce patrimoine est fragilisé par certains facteurs ; la gestion de l'écosystème nécessite donc une prise de conscience et la mise en place de mesures pour le préserver, essentiellement au niveau de la Dombes, et également à l'échelle communale.



La Dombes : Paysage

Autrefois perçue comme un lieu étrange et malsain...

“Considérée en général, la température du département de l’Ain est excessivement variable, humide et nuisible pour la santé dans la partie dite autrefois la Dombes, un peu moins dans la Bresse ; saine et excellente dans le Haut-Bugey. Ici l’espèce humaine est forte, grande, robuste et active. Dans la Basse Bresse, et surtout dans la Dombes, le tableau est bien opposé ; les hommes y sont pâles, mal constitués et sujets à des maladies fréquentes, qu’on ne peut guère attribuer qu’aux émanations pernicieuses des eaux stagnantes, et au défaut d’élasticité de l’air” (Statistiques générales de la France, département de l’Ain - par M. BOSSI, Préfet - Paris, Testu imprimeur de sa majesté, 1808 ; Réédition de 1978 de l’imprimerie des Beaux-Arts - Tixier et fils)

... la Dombes est aujourd’hui considérée comme un paysage remarquable, notamment du fait de ses étangs et de ses oiseaux.

“Pays aux mille étangs, pays d’eau et de lumière” (www.tourisme.fr/villarslesdombes/)

“Au-delà du silence, la Dombes résonne, depuis la nuit des temps, de clapotis, de chants, de bruissements, de cris intermittents... de son peuple d’oiseaux, de poissons, de plantes aquatiques.” (La route des étangs de la Dombes - édition : Association la route des étangs de la Dombes et Conseil Général de l’Ain)

Etangs

Alors qu’ils ont été considérés comme malsains jusqu’au XIXe siècle, les étangs sont aujourd’hui perçus comme un patrimoine écologique et culturel. Mis en place de la main de l’Homme, ils représentent un lien fondamental entre la région et son histoire. Les paysages qu’ils créent sont marqués par l’horizontalité des lignes et des courbes, l’horizontalité étant accentuée par l’absence de relief. Les couleurs s’estompent du bleu au gris et au vert.

Globalement la surface en eau augmente (8 733 ha en 1951 et 8 974 ha en 1994) tandis que la surface moyenne d’un étang diminue (8 ha en 1951 et 6,43 ha en 1994). Cela peut être attribué à l’importance de la chasse : des étangs plus petits augmentent le linéaire de berges par rapport à la surface, ce qui permet une plus grande zone d’af-futs pour les chasseurs. On peut également penser que la loi littoral étant considérée comme une contrainte, les petits étangs sont favorisés car ils lui échappent. Ce processus conduit à un affaiblissement des grands étangs, or ils ont une valeur de “symbole” de l’aspect naturel de la Dombes, davantage que les petits étangs.

Végétation

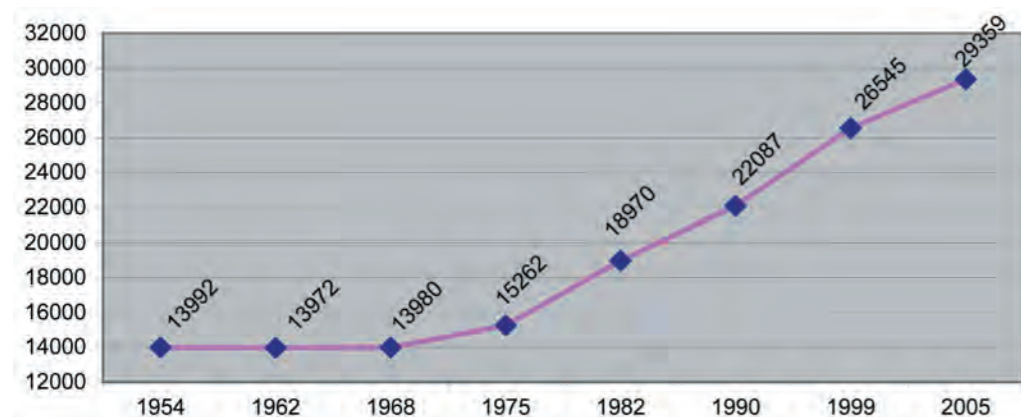
La verdure est également une caractéristique des lieux. L’activité agricole est très présente visuellement, les champs créent des étendues plus ou moins vastes selon les secteurs et l’importance du remembrement.

Globalement le réseau de haies reste très présent et très structuré dans les secteurs Nord et Nord-Ouest. Les principales disparitions de haies affectent le Sud et le Sud-Est. Le champ visuel est donc plus ou moins rythmé par les haies qui forment des plans intermédiaires.

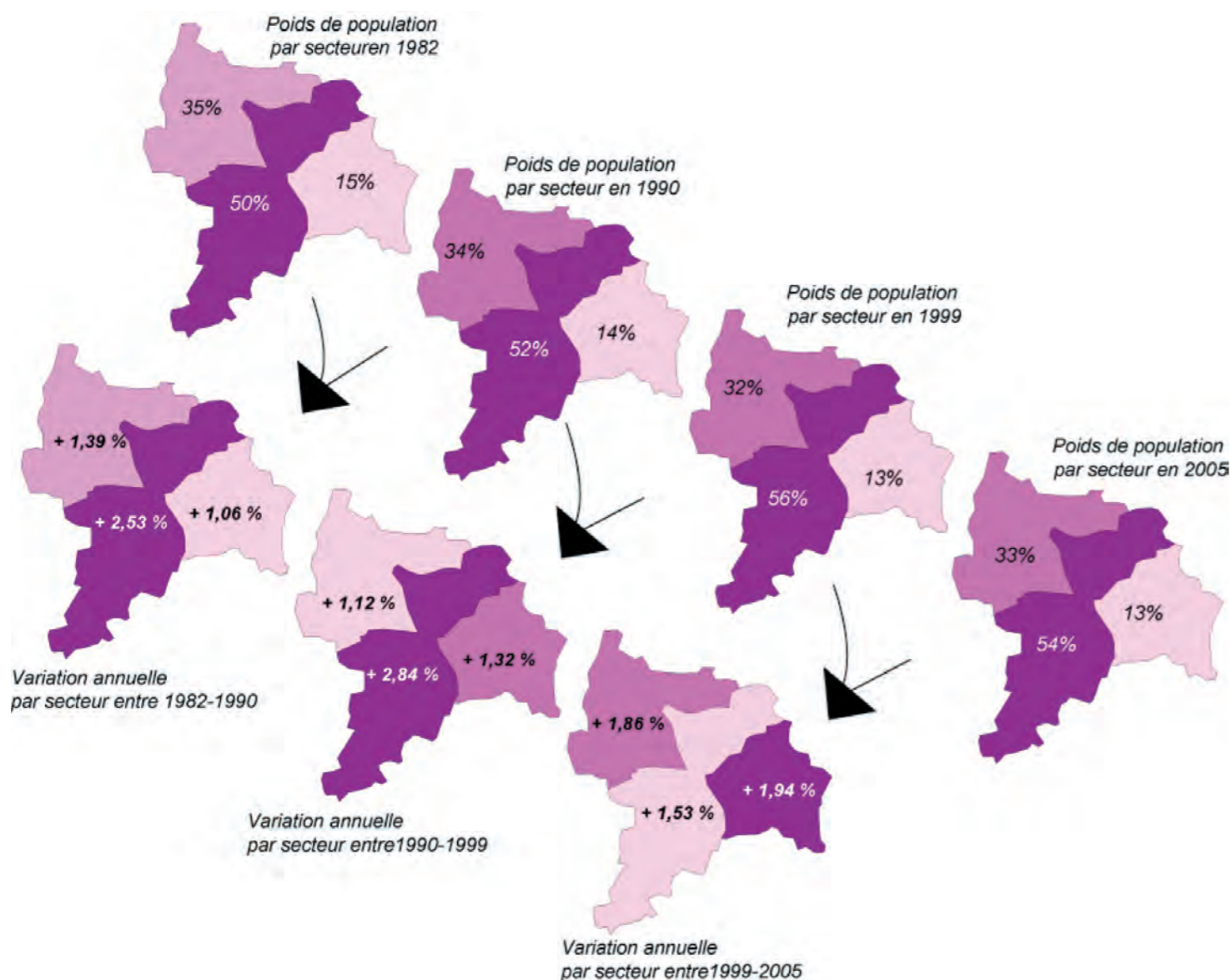
Les boisements sont répartis de manière homogène sur le territoire de la Dombes, et montrent une bonne stabilité dans le temps (18 700 ha en 1951 et 19 300 en 1993). On remarque que la surface boisée augmente à la périphérie de la Dombes : les étangs disparaissent et laissent place à la forêt. Les boisements confortent le réseau de haies, par la formation d’écrans visuels qui sont des remparts contre l’ouverture du paysage et contre la perte de points de repères.

Le paysage dombiste a acquis au cours du XXe siècle un certain prestige et une reconnaissance nationale voire internationale, du fait de ses étangs et de ses paysages agricoles. La diminution de la taille des étangs, le devenir du réseau bocager et surtout de l’agriculture sont des problématiques importantes au regard de l’évolution du paysage.





Evolution de la population du SCOT de 1954 à 2005



Croissance comparée des différents secteurs du SCOT de 1982 à 2005

La Dombes : Données socio-économiques

Les données des chapitres suivants sont issues des études menées dans le cadre du SCOT de la Dombes.

Démographie

- Une population croissante

La population du territoire du SCOT est de 29 658 habitants en date des dernières estimations de 2006, soit un accroissement de la population de 1,6% entre 1999 et 2006. Ainsi, entre 1999 et 2006, le territoire du SCOT a accueilli 3116 nouveaux habitants (857 liés à l'accroissement naturel 2259 au solde migratoire).

Plus précisément, le taux de croissance a été de 1,53% par an sur le secteur centre où se situe Mionnay, entre 1999 et 2005. Durant la période précédente (1990-1999), il avait été nettement plus important (2,84%). On note donc une baisse du phénomène de "boom démographique" qu'a connu le secteur Centre de la Dombes. La hausse de la croissance démographique se reporte actuellement sur les secteurs Est et Ouest de la Dombes.

- La périurbanisation

Cette croissance démographique est due aux mouvements migratoires (80 % de l'accroissement). En effet, la Dombes attire de nombreux citadins qui viennent habiter ici, attiré par le cadre de vie agréable. Les disparités de croissance démographique entre communes tendent à s'atténuer. Les communes ayant subi les plus forts taux de croissance lors des périodes précédentes, c'est-à-dire les communes les plus proches de Lyon, voient leur taux diminuer. A l'inverse, les communes situées plus au Nord, à l'Est et à l'Ouest, sont celles qui ont le plus fort taux de croissance actuellement. La périurbanisation s'éloigne donc de plus en plus du pôle lyonnais.

- Une densité faible

La densité est faible : 56 habitants/km² (département de l'Ain : 89 habitants/km²). En effet, la Dombes reste un territoire rural, même si l'urbanisation avance à grands pas. Seules trois communes ont plus de 3 000 habitants : Villars les Dombes, Châtillon sur Chalaronne et St André de Corcy.

- Des familles jeunes et nombreuses

La taille moyenne des ménages est supérieure à 2,5 pour 26 communes. On note cependant une baisse de la taille des ménages entre 1982 (3), 1990 (2,8) et 2005 (2,5).

Habitat

- La prépondérance de la maison individuelle

La population se répartit entre les centres des bourgs et leurs périphéries ; avec une part très importante et en perpétuelle progression pour la périphérie, sous forme de maisons individuelles, très consommatrices d'espace. Ce phénomène se fait sentir depuis les années 1980 où a commencé le phénomène de périurbanisation : nombreux lyonnais et autres citadins, à la recherche d'un cadre de vie agréable, viennent à cette époque habiter en Dombes. Les possibilités de logements sont attractives ; il est possible d'acquérir une maison individuelle à un prix nettement inférieur à ceux appliqués en ville pour des appartements. Depuis le phénomène s'est perpétué, bien que les prix aient nettement augmenté, suite à l'importance de la pression foncière.

- La Dombes, un territoire résidentiel

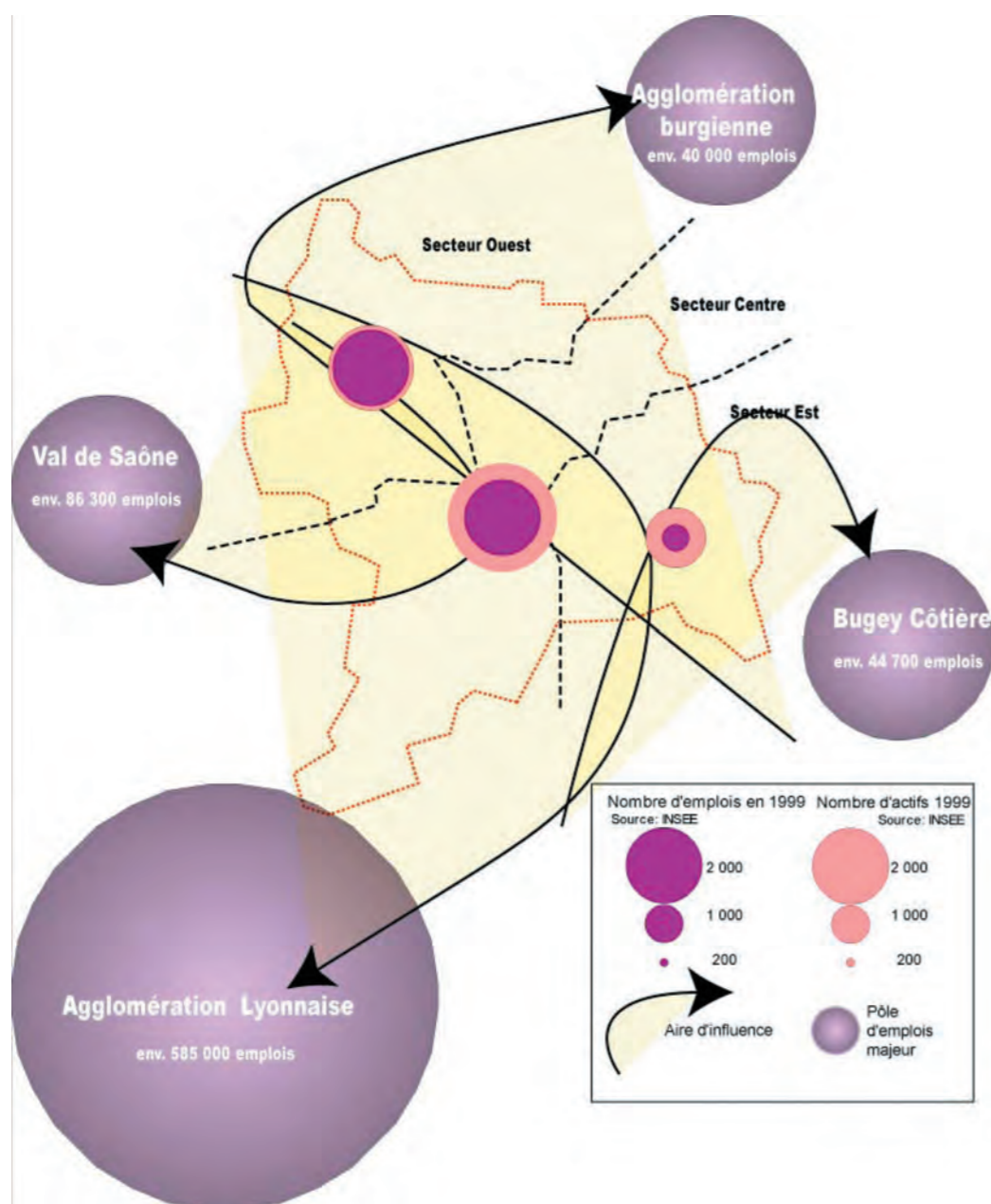
La périurbanisation s'accompagne d'un mode de vie nouveau, les nouveaux habitants étant appelés des "rurbains" : en effet, ils habitent à la campagne, mais continuent d'avoir un mode de vie urbain. Ils travaillent en ville et nombre de leurs activités s'effectuent également en ville (achats, loisirs, etc.). La Dombes a donc un statut résidentiel. Cela se traduit notamment par :

- une progression forte des résidences principales ;
- un taux de propriétaires élevé ;
- un taux de vacance très faible et en diminution (5,21% en 1990 / 3,94% en 1999) ;
- un marché immobilier tendu ;
- une prépondérance des maisons individuelles (environ 70% du parc, sachant que 87% des logements réalisés entre 1995 et 2004 sont des logements individuels) ;



	RP	%	RS	%	LV	%	Total	%
1990	7 602	86,6%	699	8,0%	456	5,21%	8 757	100%
1999	9 551	91,4%	662	6,3%	419	3,94%	10 632	100%

Répartition des résidences principales (RP) / secondaires (RS) et des logements vacants (LV) dans la Dombes



Répartition des déplacements domicile-travail dans la Dombes

- la faiblesse des emplois par rapport aux effectifs de la population : 12 545 actifs pour 8 025 emplois en 1999 ;
- plus d'un emploi sur deux à l'extérieur du territoire (seulement 45,5% des actifs de la Dombes travaillent dans une commune du SCOT);
- des déplacements domicile-travail au profit du Rhône (34,2% des migrations journalières).

- Un marché de l'immobilier important en constructions neuves

En ce qui concerne les constructions neuves, les 29 communes du SCOT ont produit 2 586 logements entre 1995 et 2004, soit 277 226 m² de SHON (Surface Hors Oeuvre Nette) en logements, avec une forte proportion de maisons individuelles.

En moyenne la taille des terrains construits varie entre 300 et 1 300 m². La SHON moyenne par logement est de 121 m² en logement individuel et 83 m² en collectif.

Il existe de fortes disparités entre les communes.

- Un parc de logements sociaux localisé sur quelques communes

Le taux de logements sociaux est de 13% en 2005. Le parc est constitué de 1 275 logements qui se concentrent sur 13 communes: Villars les Dombes, Châtillon sur Chalaronne, St André de Corcy, Chalamont, Mionnay, St Paul de Varax, St Marcel en Dombes, St Trivier sur Moignans, Marlieux, Romans, le Plantay, Monthieux, et l'Abergement Clémenciat.

Emploi

- Un marché de l'emploi faible

Le nombre d'actifs est de 12 545, alors que le nombre d'emplois est de 8 025. Le ratio est donc faible : 0,64 emplois/actifs (1999). En outre, ce ratio est en perpétuelle diminution (0,96 en 1975 ; 0,85 en 1982 ; 0,76 en 1990).

La Dombes est donc, de plus en plus, un territoire à vocation résidentielle, qui dépend des pôles d'emplois voisins : notamment l'agglomération lyonnaise, puis Bourg en Bresse, et dans une moindre mesure, Villefranche sur Saône.

- Concentration géographique des emplois

Dans la Dombes, les emplois sont très concentrés dans trois pôles principaux : Châtillon sur Chalaronne, Villars les Dombes et St André de Corcy, qui accueillent respectivement 260, 204 et 160 établissements.

Viennent ensuite trois pôles secondaires : Chalamont, St Trivier sur Moignans, et Mionnay, qui accueillent respectivement 91, 83 et 64 établissements.

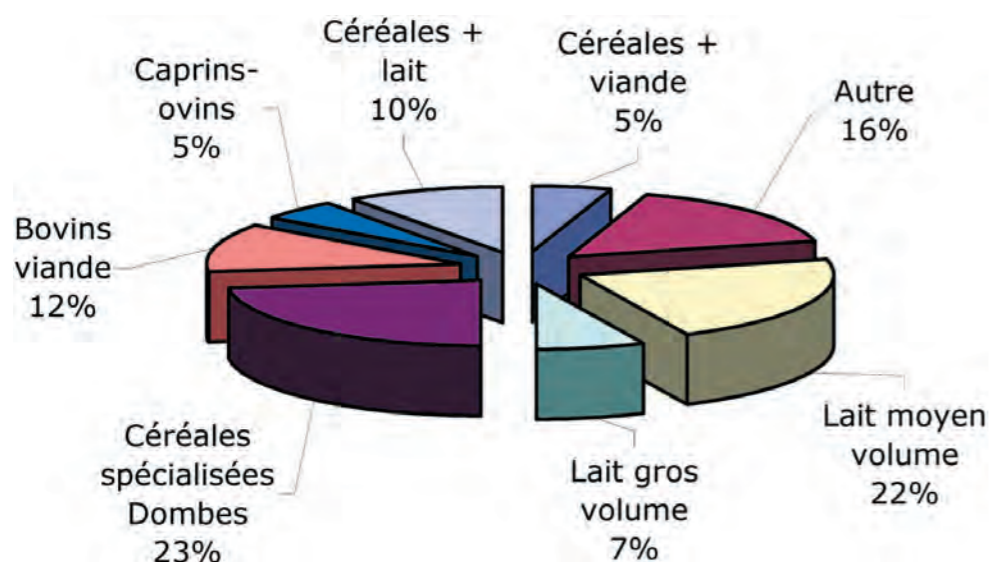
- Des migrations journalières importantes

54,5% des actifs travaillent à l'extérieur du territoire de la Dombes (en 1999) ; les migrations journalières s'effectuent majoritairement vers le département du Rhône (34,2%).



Cantons	Exploitations 1979		Exploitations 1988		Exploitations 2000	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Chatillon sur Chalaronne (en partie)	282	26%	257	27%	144	24%
St Trivier sur Moignans (en partie)	201	18%	166	18%	106	18%
Villars les Dombes	304	28%	256	27%	177	30%
Chalamont sur Chalaronne (en partie)	231	21%	208	22%	132	22%
Reyrieux (en partie)	71	7%	54	6%	36	6%
Total	1 089	100%	941	100%	595	100%

Evolution du nombre d'exploitations agricoles en Dombes, entre 1979 et 2000



Systèmes de production agricole de la Dombes (en % de surface)

La Dombes : Activités

Agriculture

- Une agriculture tournée principalement vers la culture du maïs

L'agriculture dombiste est basée sur la culture céréalière du maïs et sur l'élevage bovin pour la production de lait. Les élevages hors-sol sont également très importants.

Les prairies d'élevage ont fortement diminué depuis une trentaine d'années au profit du maïs. Le maïs est intéressant pour les agriculteurs à plusieurs niveaux : au niveau financier d'une part, au niveau du mode de vie d'autre part. En effet la culture du maïs demande moins d'investissement en temps que l'élevage qui nécessite une présence quasi permanente.

Mais la culture du maïs a une influence sur l'évolution de la faune et de la flore, notamment sur les canards. On peut se demander quelles seront ses conséquences sur l'activité cynégétique à venir. Les effets sur la qualité des eaux superficielles ne sont pas non plus neutres, ce qui peut fragiliser la faune des étangs et la pisciculture, qui est une activité économique fondamentale de la Dombes.

L'évolution de l'agriculture doit être réfléchi en prenant en considération l'ensemble de ces facteurs.

- Une baisse du nombre d'exploitations agricoles

Le territoire du SCOT compte environ 595 exploitations (en 2000) ; Le nombre d'exploitations ne cesse de diminuer depuis 1979 ; entre 1988 et 2000 il a baissé de 37%. Ce chiffre est révélateur des difficultés que connaît l'agriculture dombiste.

En 2000, les exploitations représentent 29 704 ha de SAU (Surface Agricole Utilisée), chiffre en baisse de 7 % depuis 1988 (31 985 ha de SAU). Leur taille moyenne est de 50 ha, ce qui est au dessus de la moyenne départementale (40 ha).

- Une population agricole qui vieillit

30 % des exploitants ont moins de 40 ans, 32 % entre 40 et 55 ans.

Une part importante d'exploitants a plus de 55 ans : 38%. Ceux-ci prendront leur retraite dans les dix années à venir, ce qui pose le problème de leur succession. En effet, à peine un quart d'entre eux affirme avoir quelqu'un pour leur succéder, alors qu'une grande partie des agriculteurs n'ayant pas de successeurs disposent de structures viables et transmissibles en l'état.

Pisciculture

La pisciculture de la Dombes fonctionne avec le système évolage - assec traditionnel, même si les assecs sont moins fréquents qu'auparavant : un tous les cinq ans, au lieu de un tous les trois ans environ. La pêche a lieu traditionnellement en automne, ce qui permet de récupérer les eaux pluviales plus abondantes en cette période. L'activité principale est la production de la carpe, aussi bien pour le repeuplement d'autres plans d'eau que pour la consommation alimentaire. De nouvelles possibilités de transformation et de nouveaux débouchés sont recherchés. Sont également issus de la pisciculture : gardon, tanche, brochet principalement. La Dombes est la première région française productrice de poissons d'eau douce, avec presque 2 000 tonnes de poissons produits par an. Actuellement se met en place une IGP (Indication Géographique Protégée), "label" européen attestant la qualité du terroir.

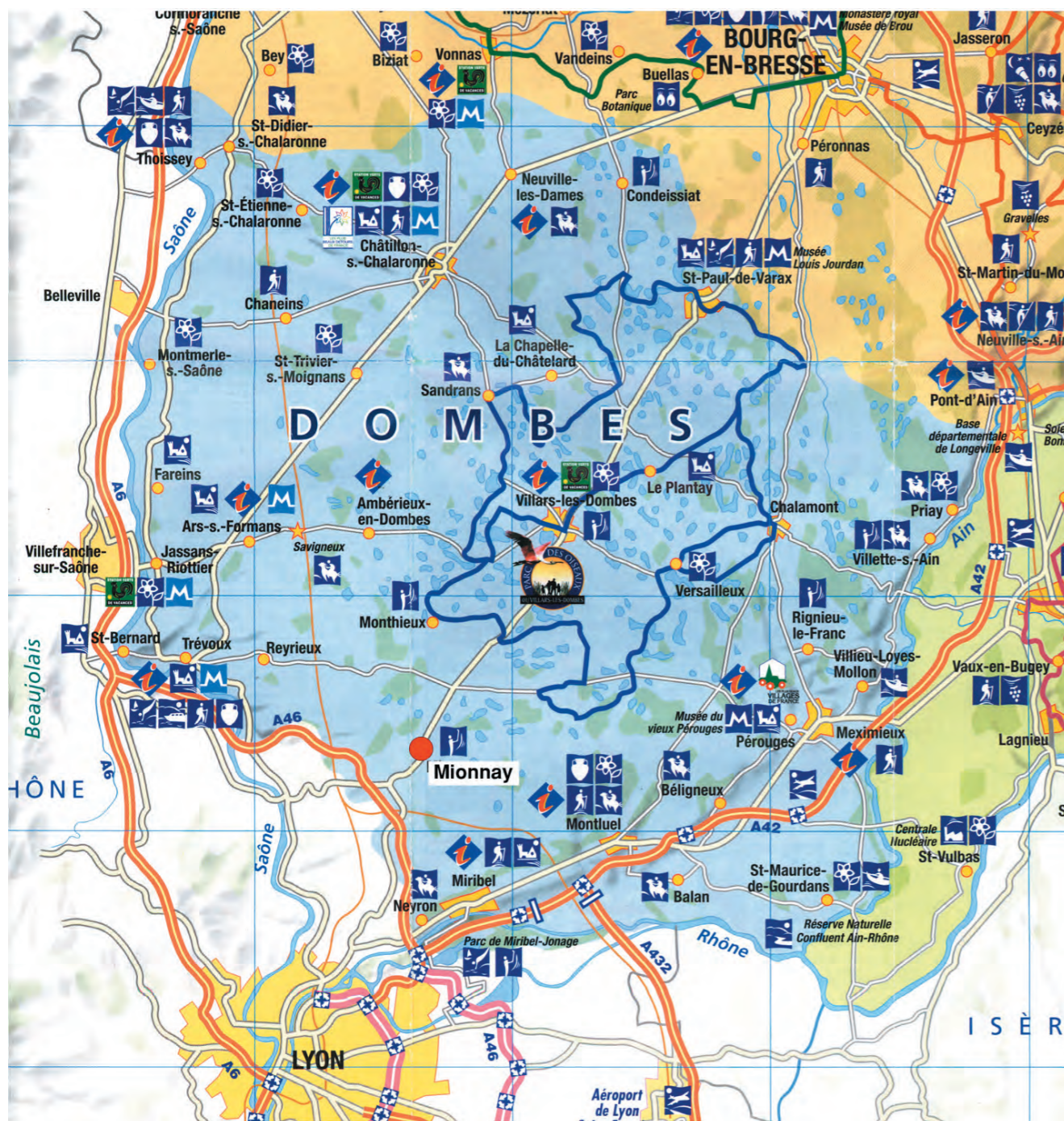
La prédation, par le cormoran principalement, entraîne de sérieux problèmes. Depuis une dizaine d'années, les rendements ont baissé de moitié environ.

De plus, la qualité de l'eau diminue du fait de la pollution par des engrais et des pesticides provenant des parcelles agricoles proches des étangs. L'impact sur les rendements est difficilement quantifiable mais cela constitue une menace significative.

La pisciculture est donc menacée par des problèmes économiques, ce qui amène une intensification des pratiques dans certains secteurs. Or cela ne correspond pas aux démarches de qualité entreprises dans la Dombes, et va à l'encontre de l'image de tradition dont bénéficient les poissons dombistes.

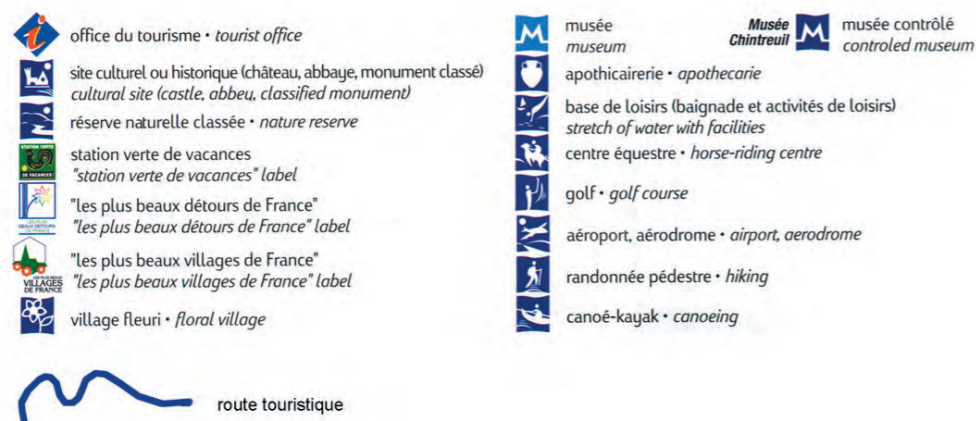
La qualité des produits piscicoles passe donc par le respect des systèmes traditionnels, mais également par la complémentarité avec une agriculture de qualité.





Carte touristique de la Dombes

D'après carte touristique du Comité Départemental du Tourisme de l'Ain



Chasse

La Dombes des étangs est un des lieux cynégétiques les plus importants de France. La chasse est essentiellement privée, très lucrative et lourde d'enjeux socio-économiques. Dans la mesure où chaque propriétaire fixe son prix de vente, la chasse contribue à un flux financier important, mais difficilement quantifiable. Ce flux financier alimente une forte tension sur le marché foncier, mais permet également de financer la gestion et donc la pérennité des étangs. En effet, c'est le troisième revenu des étangs après la pêche et les céréales, et c'est de loin le plus rentable.

Comme pour la pisciculture et l'agriculture, l'avenir de la chasse réside dans un équilibre fragile entre ces trois piliers socio-économique. Il lui faut donc évoluer sans exclure les autres, ce qui n'est pas évident au regard des revenus qu'elle rapporte. La chasse doit aussi tenir compte de l'évolution des effectifs d'oiseaux.

Commerces, services

- Des commerces et services très concentrés géographiquement

Le périmètre du SCOT comporte plus de 200 établissements commerciaux, qui sont très concentrés sur les communes de Châtillon sur Chalaronne principalement (2 supermarchés, 2 moyennes surfaces spécialisées), et sur les pôles secondaires de Villars les Dombes (1 supermarché, 1 hard-discount, 3 moyennes surfaces spécialisées), St André de Corcy (1 supermarché, 2 moyennes surfaces spécialisées) et Chalamont.

- Une offre de proximité

A l'exception de Châtillon sur Chalaronne qui présente un équipement commercial complet et diversifié, les commerces sont essentiellement orientés vers le secteur alimentaire et les services dits "banaux" (plus de la moitié des établissements). Cela caractérise une offre de proximité de "dépannage". Ce manque de diversité entraîne une évasion vers d'autres pôles commerciaux en dehors du secteur, et notamment vers l'agglomération lyonnaise, mais aussi caladoise et burgienne. En effet, les courses s'effectuent généralement lors du trajet lieu de travail - lieu d'habitation, en fin d'après-midi.

Néanmoins les chiffres d'affaire réalisés par les commerces du secteur sont en augmentation. L'offre de proximité semble donc bien adaptée à la situation de la Dombes.

Activités industrielles et artisanales

Les activités artisanales se maintiennent à un bon niveau (environ 20 entreprises pour 1 000 habitants, contre 18 dans l'ensemble du département de l'Ain). La moitié des entreprises artisanales sont concentrées sur trois communes accueillant la moitié des entreprises : Châtillon sur Chalaronne, Villars les Dombes et St André de Corcy et sur trois communes accueillant le quart des entreprises : St Paul de Varax, Ambérieux en Dombes et St Trivier sur Moignans.

La secteur du bâtiment est important, comme dans l'ensemble du département de l'Ain : il représente 30% voire 50% des entreprises dans certaines communes.

Le secteur de la production est quant à lui sous-représenté.

Par ailleurs, l'implantation d'une zone d'activité d'environ 29 hectares à proximité du demi-échangeur, sur la commune de Mionnay, permettra de dynamiser l'économie et de créer des emplois locaux.

Tourisme et loisirs

La fréquentation touristique de la Dombes est importante : à titre indicatif, l'office de tourisme de Villars les Dombes reçoit environ 7 000 visiteurs par an. Un touriste dépense en moyenne 38 euros/jour et coûte aux collectivités 3 euros/jour.

Il y a en Dombes un nombre important de touristes "non marchands" : personnes ayant une résidence secondaire en Dombes, qui font des dépenses, mais qu'on ne peut pas évaluer précisément.

La spécificité du milieu naturel, notamment les étangs, les paysages, la gastronomie, sont les supports du tourisme en Dombes.



Historiquement c'est la gastronomie qui a fait connaître la Dombes. Déjà avant la deuxième guerre mondiale, les lyonnais venaient se restaurer dans la Dombes. En 1973, la création du parc des oiseaux a donné une première impulsion qui a permis le développement touristique. Depuis, les activités se sont diversifiées et le tourisme s'est considérablement développé.

Le tourisme s'oriente vers :

- Le parc des oiseaux (Villars-les-Dombes)

Site le plus visité de la Dombes (plus de 260 000 visiteurs / an), il permet la découverte des étangs et l'observation des oiseaux.

- Le tourisme sportif et/ou tourisme vert

La Dombes dispose de golfs, centres équestres, d'étangs de pêche, de lieux de baignage. Il y a également une base de loisirs à St Paul de Varax (45 000 visiteurs / an).

Au niveau des circuits pédestres de randonnée, la Dombes présente une offre bien en dessous des potentialités. En effet la grande majorité des chemins sont privés et inaccessibles au public. A Chalamont, une convention a été signée entre la collectivité et le domaine privé pour ouvrir des chemins au public. Ce type de convention est encore très marginale alors qu'il permettrait d'ouvrir de nombreuses possibilités de circuits de découverte.

La pratique du vélo est très développée en Dombes. Faute de pouvoir emprunter les chemins privés, les cyclistes sillonnent les routes secondaires de la Dombes, peu empruntées par les automobiles.

La chasse et la pêche sont également des activités classiques de la Dombes.

- Le tourisme culturel

L'architecture religieuse, les monuments historiques, le petit patrimoine rural, les musées (musée Jourdan à St Paul de Varax, musée "tradition et vie" à Châtillon et projet de création d'un musée de la Dombes) et la maison de la Dombes (à Villars les Dombes) offre des possibilités de découverte. Les principaux sites de tourisme culturel sont Châtillon sur Chalaronne, St Paul de Varax, la Chapelle du Châtelard, et des sites plus excentrés par rapport à la Dombes des étangs : Ars sur Formans, Pérouges.

- L'agrotourisme

L'accueil à la ferme est assez peu développé : un seul agriculteur dispose du label "accueil paysan", label international dont l'objectif est de faire découvrir l'activité paysanne. L'association des "fermiers de la Dombes" regroupe une quinzaine d'agriculteurs pour la vente commune de leurs produits, dans une démarche de qualité-traçabilité. Le magasin est actuellement situé sur le site du parc des oiseaux (projet de déménagement en cours). De nombreuses "classes vertes" viennent visiter la Dombes et découvrir l'activité agricole.

- Les routes touristiques

Il existe deux tracés "route des étangs" (cf carte page précédente).

- Le golf

La Dombes est une destination golfique importante, avec quatre golfs : Villars-les-Dombes, Monthieux, Mionnay et Villette sur Ain.

- Festivals, fêtes locales

Le festival des cuivres, le festival "temps chauds" (Châtillon sur Chalaronne), "Jazz à Chalamont" ainsi que la fête du Muguet (Chalamont), la fête du Poisson (Villars les Dombes), la foire aux chevaux (Ambérieux en Dombes) et la farfouille de St André de Corcy, sont autant de manifestations qui animent la Dombes.

Les principales activités des touristes restent la découverte à **vélo**, la visite du **parc des oiseaux**, la **route des étangs** et la **restauration**.

En ce qui concerne les possibilités d'hébergement, la Dombes connaît un fort déséquilibre :

- L'offre en campings est largement développée : 7 campings municipaux et 5 campings à la ferme représentant 47% environ des lits campings du département de l'Ain ;

- L'offre en hébergement "en dur" est peu développée : les hôtels représentent 15% environ des lits, les gîtes 11% et les appartements meublés "Clés-vacances" 1,5%. Lors de la période estivale et lors des WE prolongés, tous les hébergements "en dur" sont complets et de nombreuses personnes ne trouvent pas de possibilités d'hébergement. Le Sud de la Dombes présente notamment un déficit d'hébergements touristiques : aucun lit après Mionnay (qui comprend 8 lits chez Alain Chapel, et 51 lits à l'Étap'Hôtel, accessible uniquement depuis l'auto-



route, donc à destination touristique très réduite) jusqu'à St Marcel en Dombes.
Par ailleurs, il n'y a qu'une seule possibilité d'hébergement de groupes : la maison d'accueil à Ars sur Formans qui s'avère insuffisante et mal adaptée à l'accueil de groupes scolaires notamment.

Les enjeux majeurs au niveau du tourisme sont :

- la préservation des paysages et de la gastronomie, piliers sur lesquels est fondé le tourisme.

- l'ouverture du foncier privé à la pratique de la randonnée

Depuis peu, l'office du tourisme de Villars les Dombes assure un service de conseil et de médiation entre les collectivités et les propriétaires privés pour l'établissement de conventions permettant l'ouverture au public de chemins de randonnée.

- Le développement de la capacité d'hébergement touristique hors camping

Il existe notamment un "vide" en termes d'hébergement dans la zone de **Mionnay**, St André de Corcy et St Marcel en Dombes.

- l'organisation d'un plan de communication touristique

Parallèlement à l'ouverture de chemins pédestres, il paraît nécessaire de mieux organiser la découverte de la Dombes grâce au balisage des circuits et plus généralement à une signalisation commune entre les différents sites touristiques. Cela passe par une action coordonnée et concertée entre les différents offices de tourisme.

Ces enjeux se jouent à l'échelle de la Dombes, et les projets sont principalement à mener au niveau intercommunal.

BILAN activités - ENJEUX

L'économie de la Dombes est basée sur l'**agriculture**, la **pisciculture** et la **chasse**. Les autres activités (commerces, services, activités industrielles et artisanales) se concentrant sur quelques pôles : Châtillon sur Chalaronne, Villars les Dombes, St André de Corcy. L'offre d'espaces pour des zones d'activités est relativement faible et doit être confortée.

Le tourisme s'est considérablement développé depuis la création du Parc des oiseaux en 1973. Néanmoins l'offre touristique n'est pas encore à la hauteur des atouts que recèle la Dombes.

L'économie de la Dombes est fragile du fait du déclin de l'agriculture et des difficultés que connaît la pisciculture ; **le tourisme peut être un moyen de faire évoluer l'économie locale.**

Le développement touristique s'envisage parallèlement à des mesures de protection et de mise en valeur des paysages et de la gastronomie, atouts sur lesquels se base le tourisme.



La Dombes : Equipements

Equipements scolaires

La plupart des communes disposent de leur propre école primaire. Néanmoins, sur le territoire du SCOT, environ 9 communes n'ont pas d'école primaire, suite à la fermeture de l'établissement dans les années 1970. Les collèges se situent à Châtillon sur Chalaronne (un collège public et un collège privé), Villars les Dombes (un collège public) et Saint André de Corcy (un collège public). Les lycées généraux se situent à l'extérieur du territoire de la Dombes (Trévoux, Rilleux-la-Pape, Lyon, Bourg en Bresse) ; il y a deux lycées professionnels à Châtillon sur Chalaronne et Villars-les-Dombes.

Bureaux de poste

Sept bureaux de poste assurent un service complet avec distribution du courrier, et cinq guichets succursales assurent un service minimum, sur le territoire du SCOT.

Etablissements hospitaliers

Le territoire du SCOT ne dispose pas d'établissement hospitalier.

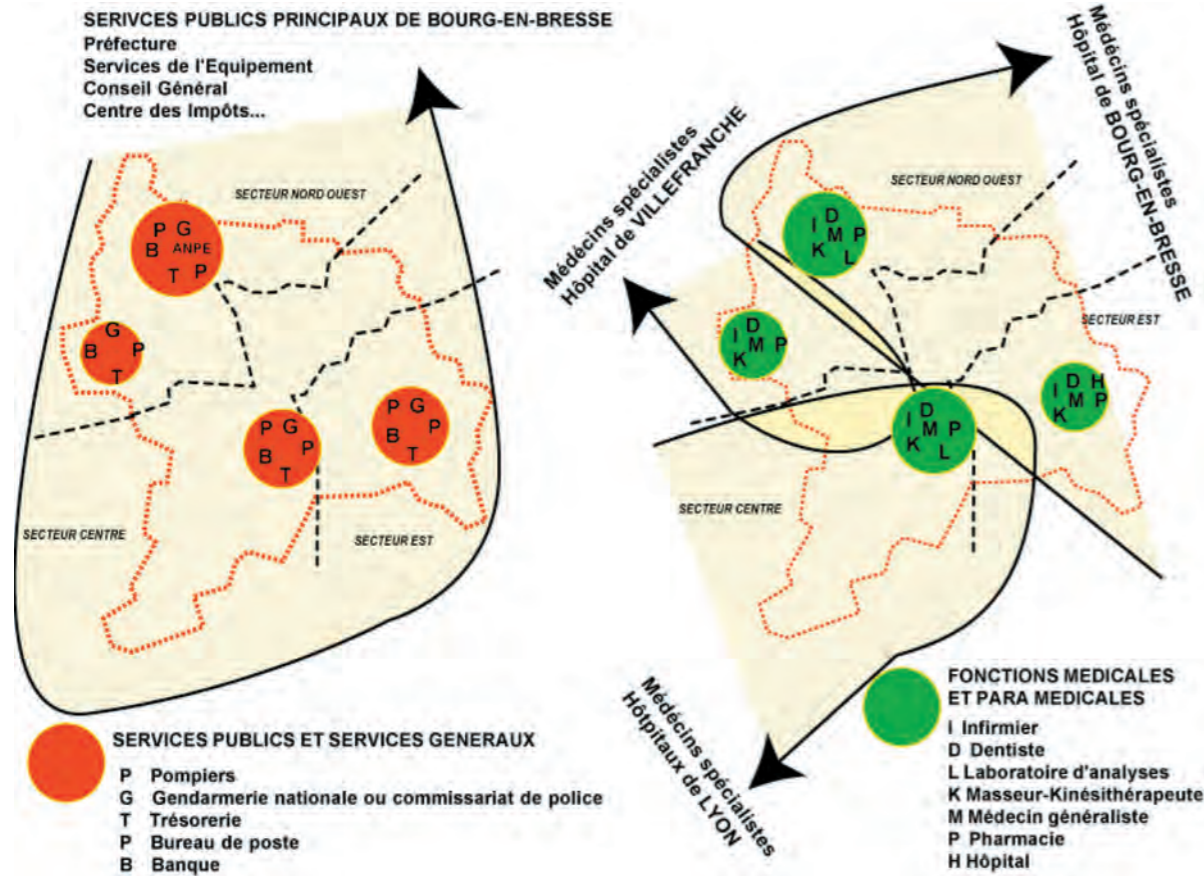
Gendarmeries

Le territoire du SCOT se divise en 2 zones : la zone S-O (dont **Mionnay**) relève de la compagnie de gendarmerie de Trévoux ; le N-E relève de la compagnie de Bourg en Bresse.

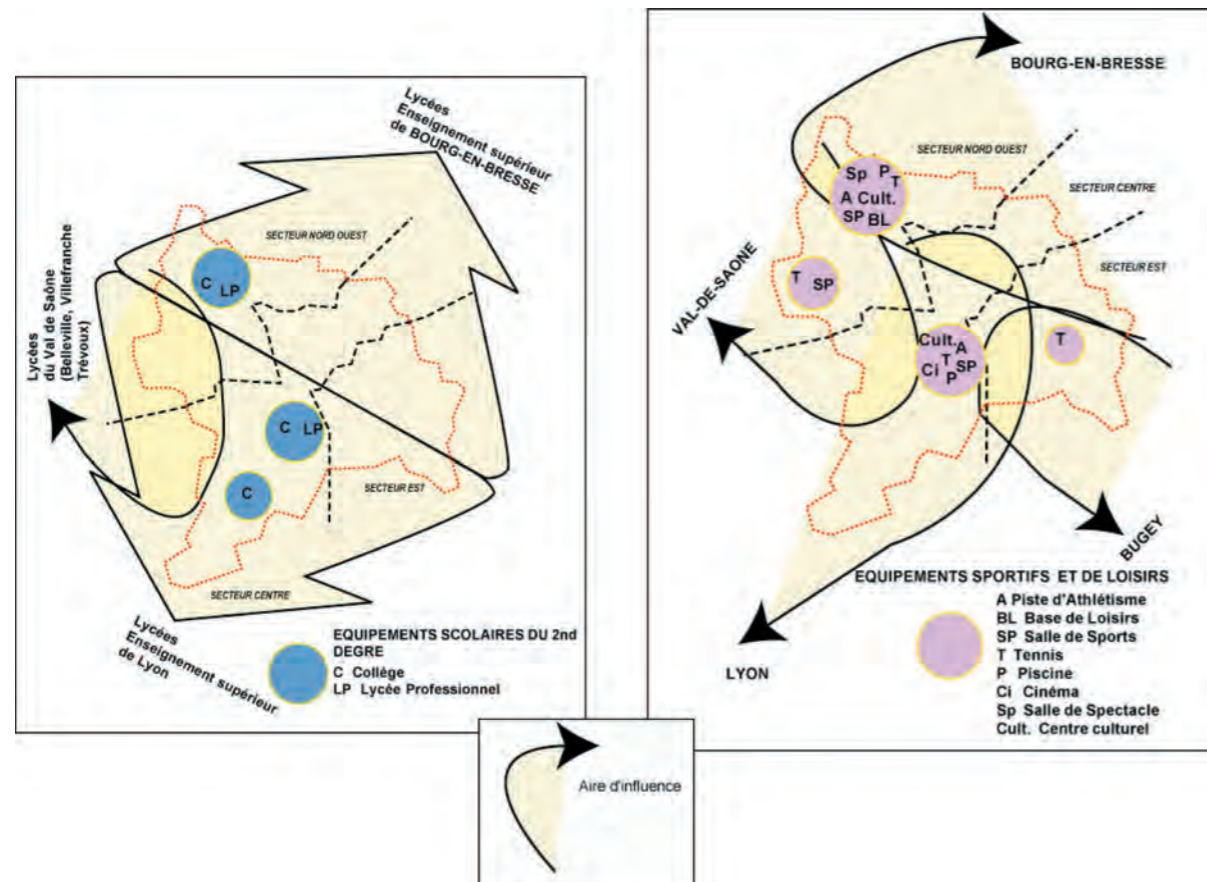
Loisirs

Pour les loisirs, les habitants profitent largement des opportunités offertes par la Dombes. Les loisirs hors de la Dombes concernent globalement le département du Rhône (Lyon et Villefranche), Bourg en Bresse pour les habitants du Nord de la Dombes, ainsi que le Bugey et des secteurs plus lointains comme la Savoie.

La Dombes dépend pour les équipements des grandes villes voisines : Lyon et Bourg en Bresse principalement. Localement les principaux pôles d'équipements publics sont : Châtillon sur Chalaronne et Villars les Dombes. Des besoins se font sentir : notamment en crèches, halte-garderies, centre de loisirs et équipements sportifs couverts, pour les communes à forte croissance démographique.

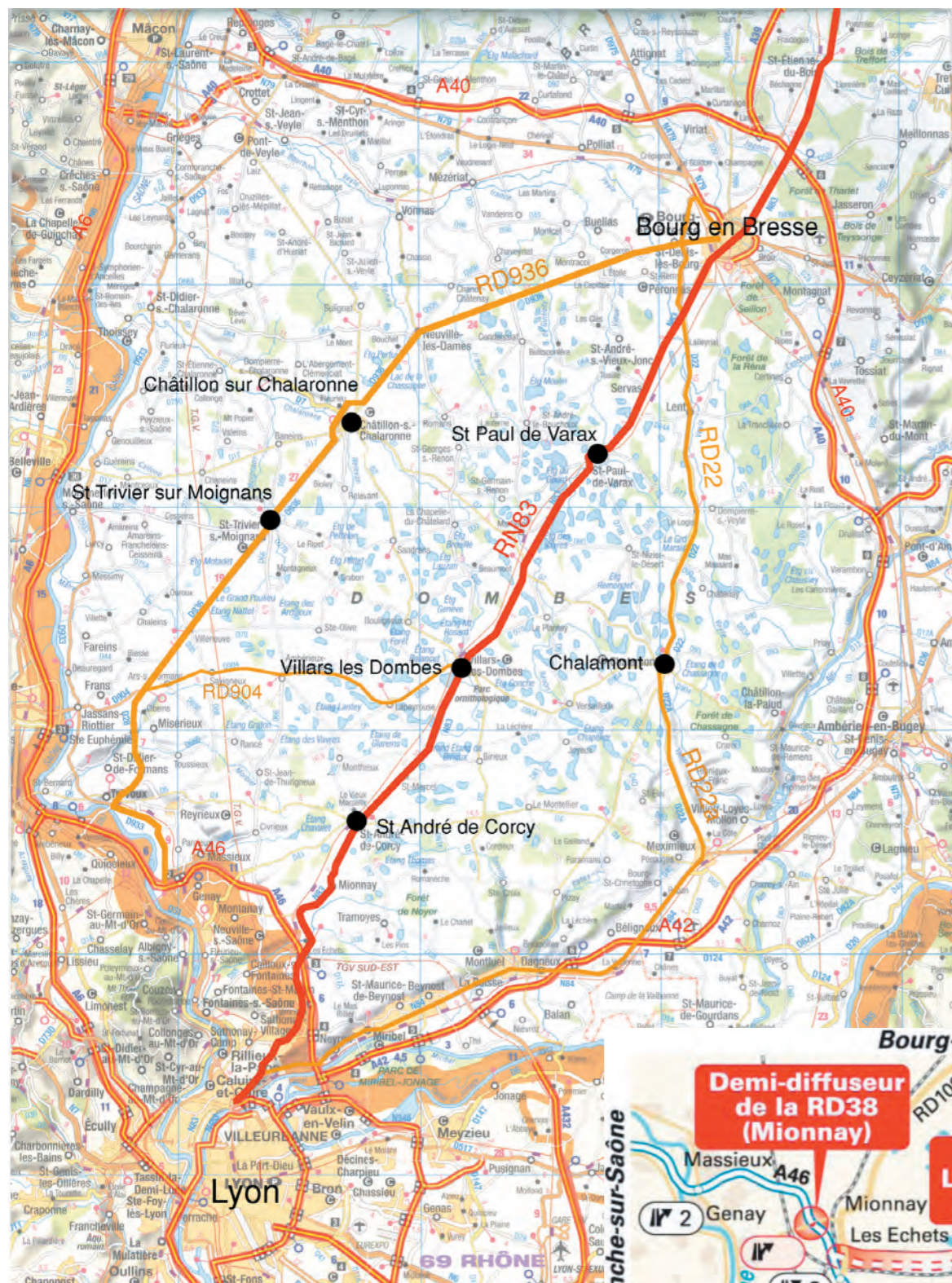


Services publics et généraux dans la Dombes



Equipements scolaires et sportifs





La Dombes : axes routiers

La Dombes : Transports, déplacements

Axes routiers

L'axe routier principal est la RD1083 reliant Lyon à Bourg en Bresse. Le trafic qu'il supporte est important et en perpétuelle augmentation : 13 440 véhicules par jour (dont 1530 poids lourd) entre Mionnay et St André de Corcy ; 19 110 (2170 poids lourd) de Mionnay aux Echets.

Les axes secondaires sont la RD936 et les RD22 et 22a.

Ainsi, les principaux axes routiers et les principaux déplacements se font suivant la direction Nord-Sud. Le trafic est dû principalement aux migrations journalières amenant les habitants de la Dombes à se déplacer à Lyon, Bourg en Bresse, etc.

Les liaisons entre bourgs-centres ont un trafic de 1 000 à 2 500 véhicules par jour.

La desserte autoroutière est assurée par :

- l'A42 : échangeurs de Dagneux, Pont d'Ain, Ambérieu ;
- l'A46 Nord : échangeurs des Echets ;
- l'A46 : le demi-diffuseur en construction sur la commune de Mionnay ;
- l'A6 : échangeurs de Villefranche sur Saône et Belleville sur Saône ;
- l'A40 : échangeurs de Bourg Sud et Mâcon

Par ailleurs, un nouveau tronçon autoroutier de l'A432 en cours de réalisation reliera directement l'A46. Cette nouvelle infrastructure devrait supporter une circulation de 15 000 véhicules par jour.

Accidentologie

En 2008, 49 tués et 707 blessés sont dénombrés sur les routes de l'Ain. Sur le périmètre du SCOT les lieux les plus critiques en termes de sécurité se trouvent sur la RD1083 et sur les RD 936 et 904 (reliant Ars sur Formans et Villars les Dombes). La RD1083 est particulièrement dangereuse puisqu'il est recensé 380 accidents corporels, 77 tués et 196 blessés graves, entre janvier 1992 et mars 1997.

Les secteurs les plus dangereux concernent :

- les traversées d'agglomérations de St André de Corcy, St Marcel en Dombes et Villars les Dombes ;
- a déviation de St Paul de Varax ;
- les tronçons en rase campagne entre St André de Corcy et Villars les Dombes, où 17% environ des accidents impliquent des poids lourds.

Transports en commun

Bus

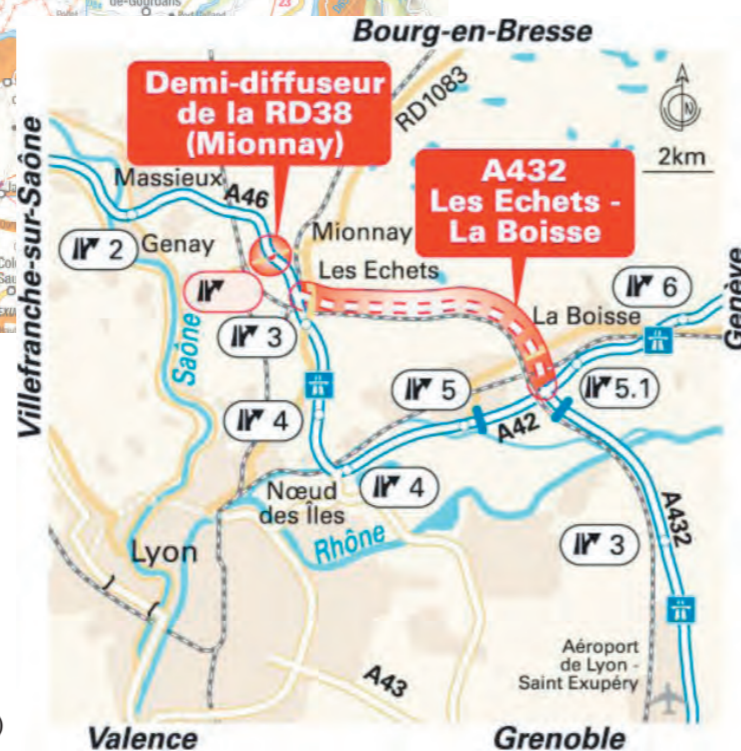
Trois lignes de bus régulières desservent le secteur de la Dombes : la ligne 119 Bourg-en-Bresse / Villefranche-sur-Saône (par Saint Trivier-sur-Moignans) 3 à 4 aller-retours-quotidien (ARQ), la ligne 115 Bourg -en- Bresse / Lyon (par les Echets), la ligne 191 Vonnas / Belleville (par Chatillon) 2 ARQ, et la ligne 132 Bourg -en- Bresse/ Lyon (par Meximmieux) 6 ARQ.

Cette offre est peu attractive au regard de la fréquence limitée des liaisons en horaire de pointe et au regard de la durée des trajets.

Trains

La Dombes est traversée par une unique voie ferroviaire construite au XIXe siècle : la ligne reliant Lyon à Bourg en Bresse. Elle dessert les gares (ou haltes ferroviaires) de St Paul de Varax, Marlieux, Villars les Dombes, St Marcel en Dombes, St André de Corcy, **Mionnay** et les Echets.

La ligne n'est pas entièrement électrifiée mais dispose d'une voie double entre Lyon et Villars les Dombes depuis la fin de l'année 2008, offrant dorénavant 15000 places dont la moitié en heures de pointe soit 60% d'augmentation. Avec ces améliorations, l'objectif est d'atteindre un supplément de fréquentation de 20%. Actuellement, 80% des déplacements s'effectuent aux heures de pointe le matin et le soir. La fréquence des



La future A432 (source : APRR)



liaisons avec Lyon est d'environ un train toutes les demi-heures en heure de pointe ; celle des liaisons avec Bourg est d'environ un train toutes les heures. En moyenne, une quinzaine d'aller-retour quotidiens par Train Express Régional (TER) desservent Mionnay et permettent de joindre Lyon ou Bourg-en-Bresse.

MIONNAY - Lyon :

20min en TER

MIONNAY - Villars les Dombes :

15min en TER

MIONNAY - Bourg en Bresse :

45min en TER

BILAN Dombes - ENJEUX

L'analyse de la situation de la Dombes met en évidence que la Dombes est un paysage traditionnellement agricole composé d'étangs et de prairies, qui a connu un développement démographique et urbain très fort des années 1980 jusqu'à nos jours, par une périurbanisation importante. La Dombes a changé de visage et aujourd'hui les villages sont ceinturés par de nombreuses maisons individuelles. Cette évolution a permis de donner un nouvel élan à la Dombes en terme démographique. Cependant cette croissance pose des problèmes dans plusieurs domaines. Tout d'abord, les communes ne disposent pas toujours des équipements, des commerces et des services nécessaires et sont très dépendantes des grandes villes voisines (Lyon et Bourg). L'emploi est également très dépendant de ces mêmes grandes villes, car les personnes venant habiter dans la Dombes sont avant tout des "urbains", qui recherchent un cadre de vie agréable tout en conservant leur emploi en ville, d'où d'abondantes migrations journalières. L'importance du trafic routier entraîne des problèmes d'engorgement des routes ainsi que toute une série de nuisances : bruit, pollution, accidents...

A partir de cette analyse, les enjeux émergents sont :

- **maîtriser la démographie et l'urbanisation**, en lien avec les capacités des différents équipements et des axes routiers ;
- **développer l'intermodalité dans les transports**, afin de réduire l'ensemble des nuisances dues à l'automobile ;
- **protéger le paysage et la gastronomie** qui sont deux facteurs identitaires forts de la Dombes, et qui sont à la base de sa renommée ;
- **développer le tourisme** afin d'assurer la viabilité économique du territoire ;
- **encourager une agriculture et une activité piscicole extensives** afin d'assurer leur pérennité, ainsi que le maintien des paysages et des écosystèmes ;
- **développer et maîtriser les zones d'activités.**

Ces enjeux concernent le territoire de la Dombes dans son ensemble. L'étude plus précise de Mionnay va permettre de comprendre dans quelle mesure ces problématiques et ces enjeux globaux se répercutent sur la commune de Mionnay.



II. ANALYSE DE L'ETAT EXISTANT : MIONNAY

Présentation de la commune

Historique

Le lieu-dit s'appelait Meunais en 1250. Il provient de la contraction de Melinus acum, qui serait une ancienne villa gallo-romaine disparue, dont le village aurait été l'héritier. Les habitants de Mionnay sont appelés les mionnezans.

- Histoire administrative

Du début du XIII^e au XIV^e siècle, Mionnay fut la possession de la famille Beaujeu de Miribel. Elle fut ensuite terre savoyarde, puis à nouveau marquisat de Miribel. Vers le milieu du XVII^e siècle, la marquise de Saulx de Tavanès détacha Mionnay pour l'unir au marquisat de Neuville.

- Territoire

La commune comportait à l'origine un grand nombre d'étangs ; 145 hectares en 1825 lors de la confection du cadastre ; 67 hectares en 1860 ; et idem aujourd'hui. Les étangs ont subi de puissants assèchements, car ils étaient considérés comme malsains, puis la construction de la voie de chemin de fer nécessita l'assèchement de nombreux étangs.

La commune comporte également au Sud une part importante du fameux étang des Echets, qui était un lac au Moyen-Age. Le village est situé sur une élévation de terrain qui domine ce marais dont le reste appartient aux communes de Tramoyes et de Miribel. Aujourd'hui le Marais a réussi à résister à la pression exercée par les promoteurs immobiliers, mais il n'a pas retrouvé la mise en eau souhaitée par les naturalistes.

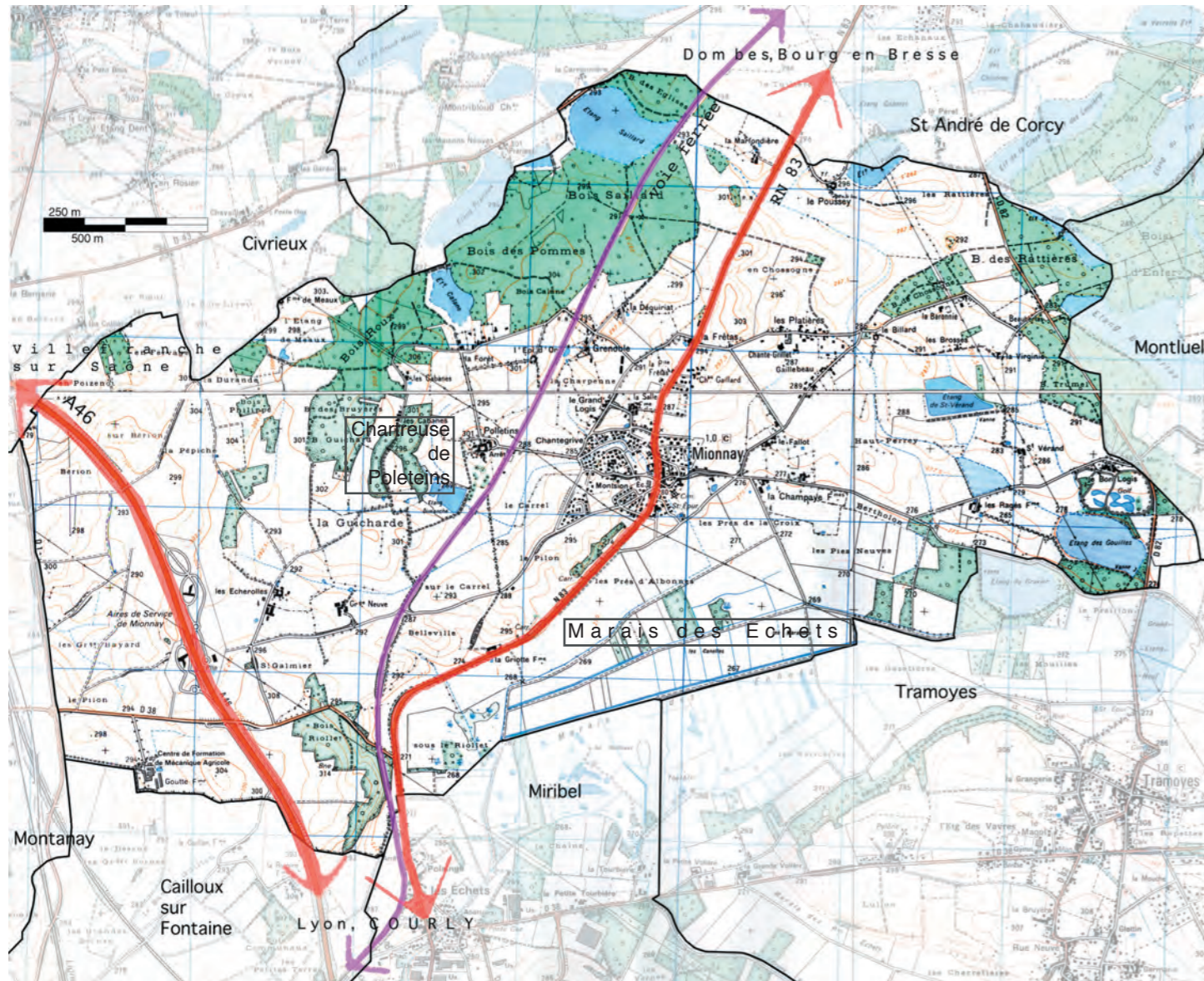
- Evolution économique et sociale

Gros village agricole, Mionnay est traditionnellement une terre de cultures céréalières, en association avec l'élevage. Les seigneurs de Savoie sont à l'origine d'une tradition des chevaux aux Echets, qui s'est répercutée à Mionnay, aujourd'hui les chevaux ont pratiquement disparu.

Mionnay doit beaucoup à la RD1083, en marge de laquelle les premières maisons s'implantèrent, sur une butte glaciaire autour de l'église.

- Monuments et tourisme

A l'Ouest de l'actuelle halte ferroviaire se trouve l'ancienne chartreuse de Poiteins. Fondée en 1238 par Marguerite de Bâgé, elle fonctionna jusqu'au XV^e siècle. Dans les dernières années d'Ancien Régime, elle servait essentiellement de domaine de rapport aux Chartreux de Lyon. Aujourd'hui, elle n'est plus guère qu'une belle maison de campagne ; à part le volume des bâtiments, il ne reste plus rien de la maison religieuse dont la chapelle subsistait encore il y a un siècle.

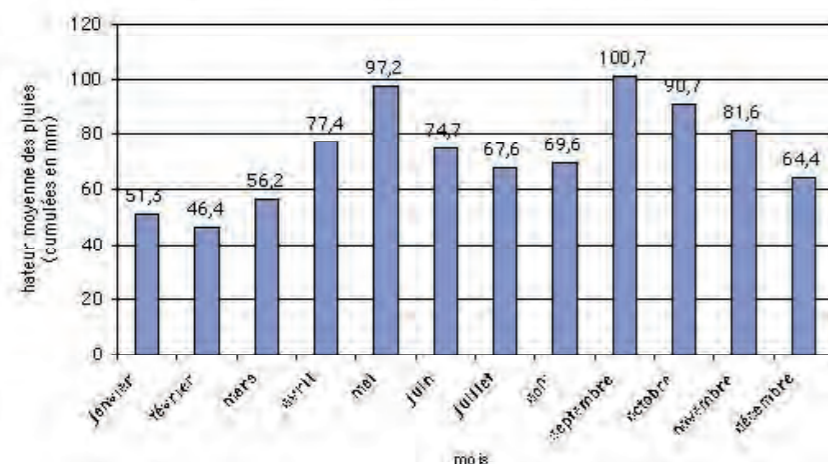


Commune de Mionnay
(D'après carte IGN 1:25000, n°3030E)





Localisation de Civrieux (station météorologique)



Pluviométrie annuelle (station de Civrieux)

Géographie

Situation

Mionnay, commune d'une superficie de 1962 hectares, se situe à l'extrémité Sud de la Dombes, à une vingtaine de kilomètres au Nord de Lyon et à une quarantaine de kilomètres au Sud de Bourg-en-Bresse. La RD1083 reliant Lyon à Bourg en Bresse traverse le bourg de Mionnay, ainsi que la voie ferrée reliant également ces deux villes (l'arrêt SNCF se situant à 900 m environ du centre-bourg). Mionnay est également reliée à Neuville-sur-Saône (8 kms) par la RD38.

Le territoire communal est également traversé par l'autoroute A46 reliant Vaulx-en-Velin à l'autoroute de Paris (A6) par le Nord de la COURLY.

Les communes limitrophes sont :

- au Nord : Civrieux et St André de Corcy ;
- à l'Est : Montluel
- au Sud : Tramoyes et Miribel ;
- à l'Ouest : Cailloux sur Fontaines et Montanay, ces deux communes appartenant au département du Rhône et à la COURLY.

Relief

Mionnay, d'une altitude moyenne de 288 m, se trouve au Sud du plateau argileux de la Dombes. Le relief est globalement doux, avec un axe Nord-Sud qui surplombe légèrement le reste du territoire communal (altitudes voisines de 300 m). Le secteur Nord de cet axe abrite la majeure partie de la forêt de Mionnay (Bois des Pommes, Bois Roux, Bois des Bruyères, Bois Saillard). Le Marais des Echets constitue en revanche une vaste zone quasiment plate et basse en altitude (270 m).

Réseau hydrographique

Il n'y a pas de cours d'eau sur le territoire communal. Par contre, le Nord de la commune présente plusieurs étangs, qui sont les premiers de la Dombes.

Activités

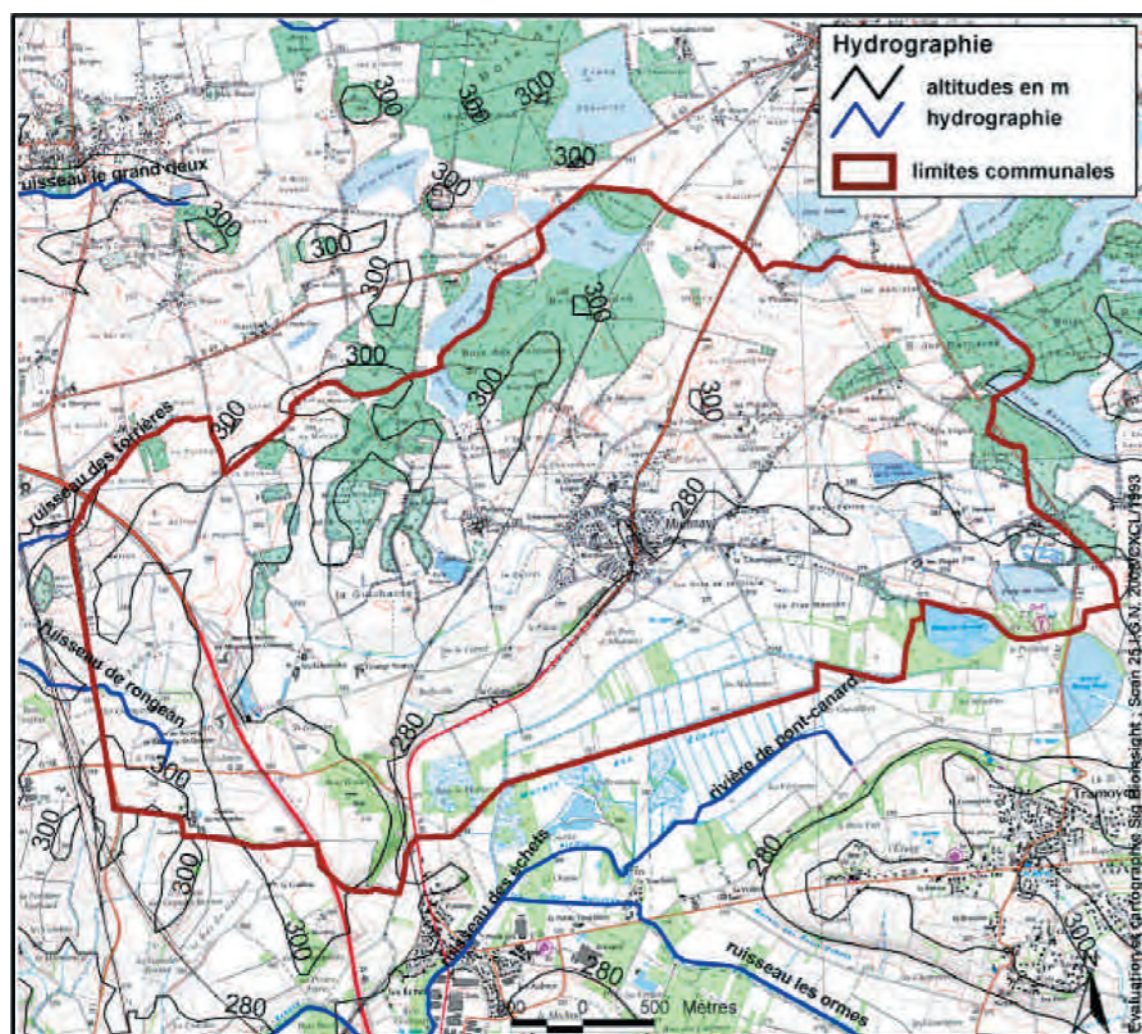
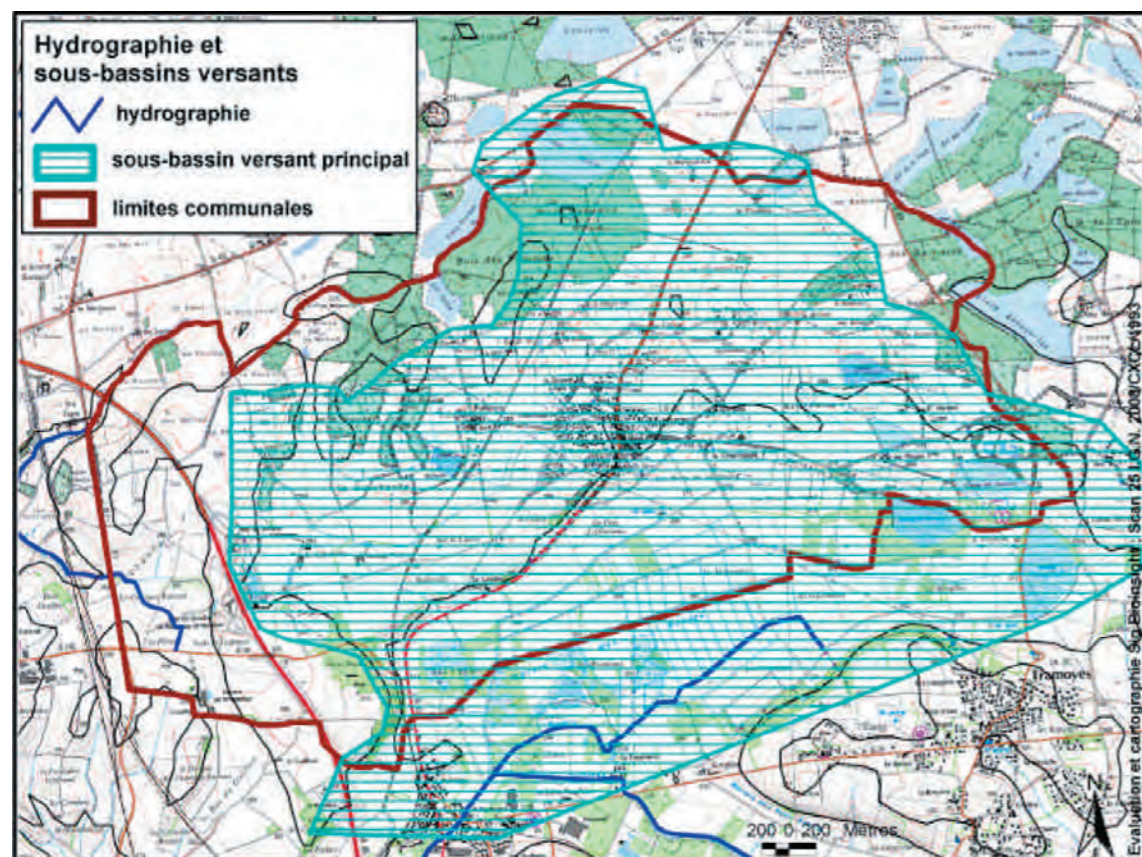
Mionnay est historiquement une commune rurale (élevage, céréales...). Au cours du XXe siècle, l'élevage a été délaissé et le maraîchage propre à la périphérie lyonnaise s'est étendu jusqu'à Mionnay. Parallèlement, la commune s'est largement urbanisée et le bourg s'est considérablement élargi. Les habitants ne sont aujourd'hui plus des agriculteurs, mais travaillent pour la majorité dans les villes voisines, dans les secteurs secondaires et tertiaires.

Climat

La pluviométrie de Mionnay peut être décrite à partir des données météorologiques de la station Météo France du lieu-dit " le Bois Ravat ", sur la commune de Civrieux.

La moyenne annuelle des précipitations est de 880 mm environ. La moyenne mensuelle des précipitations est proche de 73 mm, et les évolutions d'un mois sur l'autre sont relativement faibles. Les pluies les plus importantes ont lieu au printemps et en automne, tandis que les mois d'hiver sont plutôt secs.





Diagnostic environnemental : les priorités

Un diagnostic environnemental a été réalisé par le bureau d'études Bioinsight, dans le cadre de l'évaluation environnementale Natura 2000 du PLU. Ci-dessous sont présentées les priorités environnementales (pour plus de détails : voir le document original en annexe du PLU)

L'analyse de l'état initial de l'environnement du diagnostic du P.L.U. définit les enjeux environnementaux majeurs de l'aménagement du territoire. Un tel travail demeure essentiel pour fonder la partie « analyse pronostique des incidences » de l'évaluation environnementale Natura 2000 qui sera menée au regard de ces enjeux mais également au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 comme le dispose l'article R414 19 du Code de l'environnement.

Ainsi deux priorités environnementales ont-elles été établies pour Mionnay :

- 1 la fonctionnalité hydrologique du territoire en matière d'assainissement et de zones humides ;
- 2 le maintien de la biodiversité pour ses aspects de biodiversité Natura 2000.

Fonctionnalité hydrologique du territoire : assainissement et zones humides

Bien que le milieu naturel récepteur des eaux usées d'un territoire ait certaines capacités d'épuration – cas des cours d'eau et des zones humides –, son degré de saturation demeure très vite atteint. C'est la raison pour laquelle chaque territoire met en œuvre un système d'assainissement doté d'une filière d'épuration conçue en regard de la quantité d'eaux usées produites : de son nombre d'habitants, c'est-à-dire en cohérence avec son P.L.U.

A Mionnay, l'arrivée de nouveaux habitants associée aux différents projets dans la commune – dont celui d'extension du golf – dans le contexte d'un réseau d'assainissement de bonne capacité mais limité au centre bourg conforte la politique actuelle de la commune de disposer d'un réseau d'assainissement élargi à de nombreux autres secteurs du territoire. Mais les très nombreux dysfonctionnements des filières d'assainissement non collectif ainsi que la surcharge de la station d'épuration devront être également réglés (assainissement). En effet, l'ensemble du territoire communal apparaît appartenir au bassin versant du val de Saône qui est divisé en sous-bassins versants. Le territoire communal participe alors pour la plus grande partie de sa superficie donc de ses fossés et ruisseaux au sous-bassin principal des Echets dont l'exutoire est le marais des Echets (carte hydrographie et sous-bassins versants).

Le territoire de Mionnay est riche de zones humides : marais et bois humides, lui donnant des responsabilités pour les territoires localisés en aval en matière de gestion hydraulique. Mais ces aspects la concernent aussi directement puisque les eaux de ruissellement pluvial ont, par exemple, des effets sur le territoire communal en lui-même : inondation torrentielle, érosion, pollution du milieu naturel par le réseau d'eaux usées en surcharge et par les chocs de pollution lors de forts ruissellements... – ruissellement qui est également produit par l'imperméabilisation des sols due à l'urbanisation.

En effet, les zones humides interviennent dans la régulation des régimes hydrauliques des cours d'eau aval en contenant les ruissellements (donc leurs crues) et en soutenant leur étiage par restitution pendant les périodes de basses eaux (retardant les effets de la sécheresse), comme le ferait une énorme éponge. Les zones humides possèdent également des fonctions hydrologiques de filtre physique et biologique en piégeant et dégradant de nombreux polluants d'origine agricole et voire concentrés par les eaux de ruissellement pluvial.

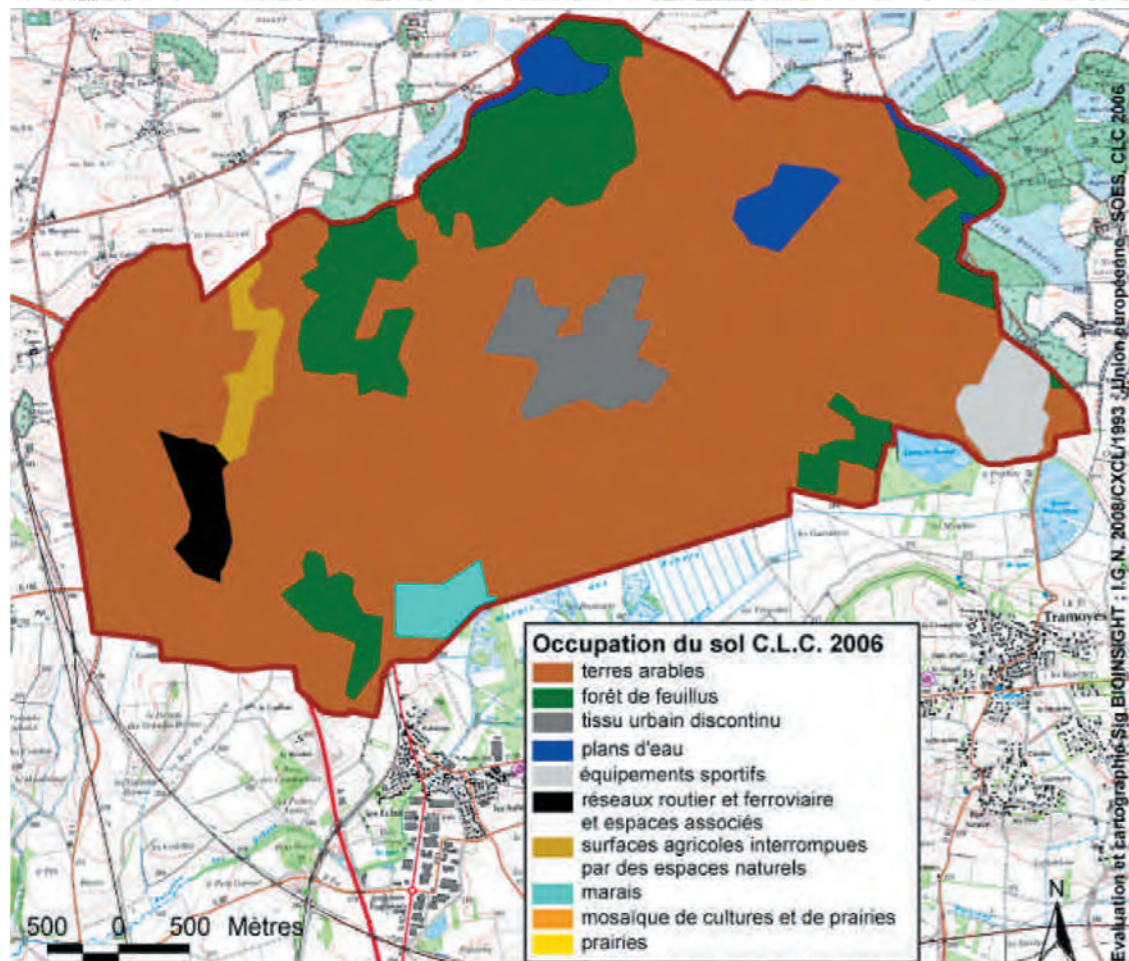
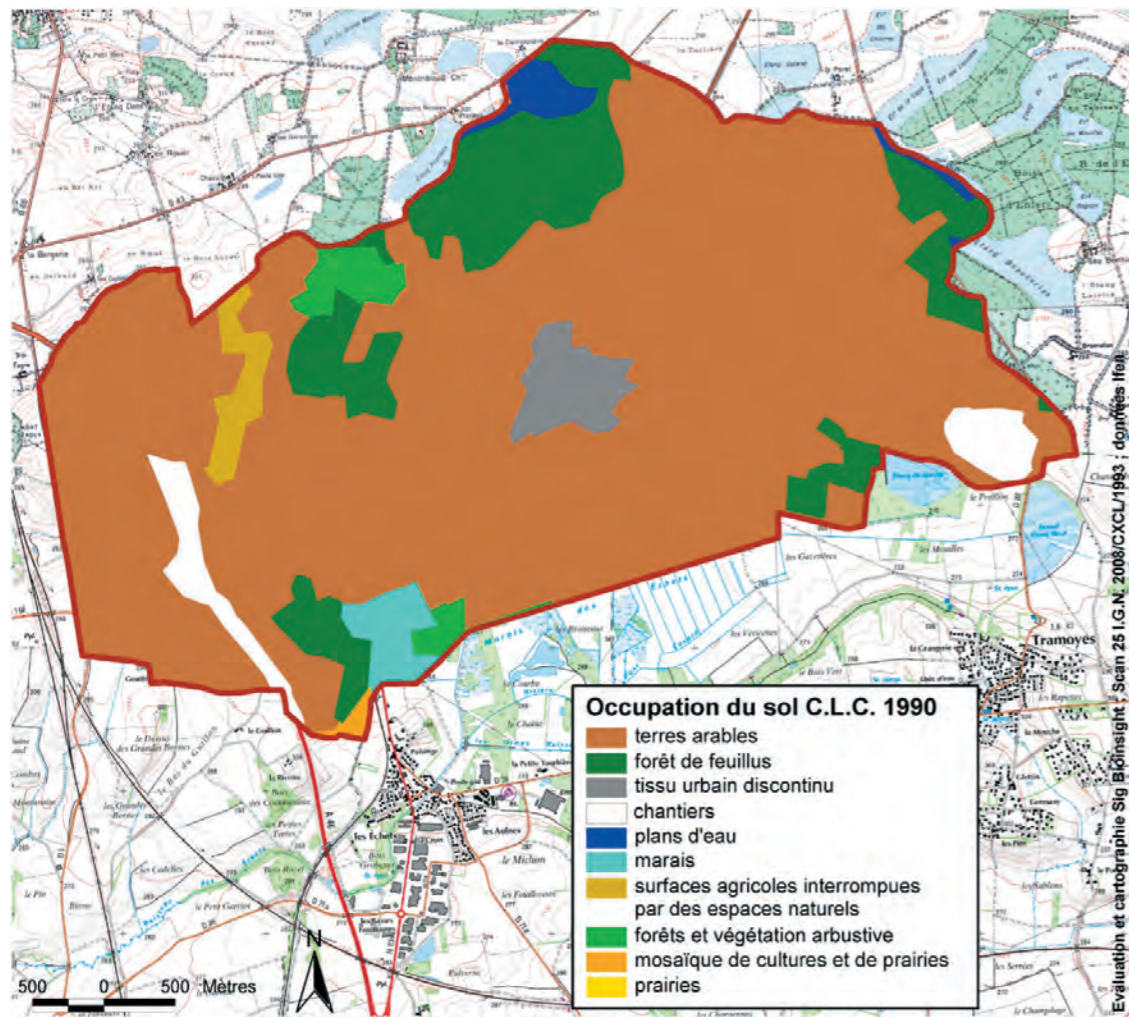
Les zones humides jouent également un rôle majeur comme réservoir de la biodiversité de composition : forte richesse en habitats naturels, en flore et en faune.

Les zones humides sont maintenant reconnues politiquement pour leurs fonctions écologiques et pour les services socioéconomiques rendus (loi relative au Développement des territoires ruraux du 23 février 2005, loi d'Orientation agricole du 5 janvier 2006). La préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général comme le dispose l'article L211-1-1 du Code de l'environnement.

C'est ainsi que la bonne gestion de la ressource en eau à Mionnay présente de fortes responsabilités pour le sous-bassin des Echets et plus globalement pour celui du bassin versant du val de Saône. Cette bonne gestion des eaux est également requise pour le bon fonctionnement de son propre territoire et le bien-être de ses habitants.

La contribution de la biodiversité de Mionnay aux enjeux de biodiversité européenne Natura 2000 – biodiversité





qui est sensible à la qualité de l'eau à l'échelle des bassins versants – amplifie cette exigence de haute qualité d'assainissement à l'échelle de la totalité du territoire communal.

Biodiversité

L'urbanisation au sens d'étendre l'espace urbain produit une artificialisation de l'espace : un changement d'occupation du sol vers l'espace artificiel – parfois accompagnée d'une fragmentation –, conduisant à l'homogénéisation de l'espace. Mais, selon l'amplitude, la modalité et la localisation de l'urbanisation, cette artificialisation peut conduire à une forte réduction de la biodiversité dont les fonctions et les services pour un territoire sont toujours très nombreux : régulation hydraulique (nous venons de le voir pour les zones humides), productivité des écosystèmes tels qu'une prairie, pollinisation, tourisme...

A Mionnay, ce phénomène est d'autant plus important qu'il concerne des habitats naturels d'intérêt communautaire (européen) et des espèces animales d'intérêt communautaire ou protégées nationalement ainsi que plusieurs zonages environnementaux naturels auxquels cette forte biodiversité du territoire contribue : Z.S.C. et Z.P.S. Natura 2000, site inscrit et Znieff de type 1.

Aussi, outre l'ensemble des zones humides du territoire traitées dans l'enjeu prioritaire « fonctionnalité hydrologique du territoire », la biodiversité prioritaire du territoire est-elle constituée par :

- les étangs, leurs bords ainsi que leur mode de gestion ;
- la connexité écologique du territoire s'agissant de la circulation des individus (dispersion écologique) et des gènes (dispersion génétique) : deux phénomènes essentiels à la dynamique des populations animales et végétales donc à la pérennité des espèces aux différentes échelles territoriales. Cette connexité repose sur la continuité des habitats reliques du paysage écologique : forêts, mais aussi sur des habitats anthropiques : bosquets, haies..., qui, ensemble, constituent les réseaux écologiques de chaque espèce. Les cours d'eau et fossés par leur lit et leurs bois rivulaires participent également d'une façon majeure à la connexité écologique du territoire.



Analyse paysagère

Le territoire de Mionnay se lit avant tout comme un paysage de transition ; transition entre la périphérie lyonnaise et le paysage de la Dombes, qui s'étend au Nord jusqu'aux abords de Bourg en Bresse. Depuis Lyon, les premiers étangs de la Dombes apparaissent ici, sur la commune de Mionnay.

On se situe entre :

- un paysage périurbain fortement urbanisé, avec des cultures maraîchères, caractéristiques des communes périurbaines de Lyon comme Caluire et Cuire, Vancia ;

et

- un paysage d'étangs, la Dombes, composé majoritairement de terres agricoles, mais où le développement urbain des vingt dernières années a entraîné une urbanisation diffuse autour des coeurs de village anciens.

Le paysage de Mionnay reflète le passage d'un territoire à l'autre, à travers les trois secteurs identifiés sur la carte ci contre :

- au Sud-Ouest :

Le paysage sur ce secteur est semi-ouvert ; le champs visuel s'ouvre sur les terres agricoles et s'arrête sur les forêts, les buttes, qui structurent le paysage.

Ce secteur comporte les reliefs les plus contrastés de Mionnay. Les altitudes atteignent 305 mètres, et descendant à 280 mètres par des pentes assez marquées, les plus fortes approchant les 20%. Des forêts recouvrent en partie les zones les plus hautes. La majorité des terres sont agricoles, avec quelques cultures maraîchères, qui rappelle la proximité des communes périurbaines de Lyon. Les haies sont bien préservées et forment de beaux linéaires continus, au bord des routes et des parcelles agricoles.

Le lien avec la périphérie lyonnaise est également marquée par la présence de l'autoroute A46, qui traverse le territoire communal sur cette partie. L'A46 relie Vaulx-en-Velin à Genay (communes appartenant au Grand Lyon -Communauté Urbaine de Lyon) et rejoint ensuite l'autoroute Paris-Marseille (autoroute du soleil). Néanmoins, cette autoroute est présente sans pour autant offrir des possibilités de transit ; il n'y a pas d'échangeur proche, et il faut aller aux Echets (demi-échangeur), Rillieux-la-Pape au Sud, ou Genay à l'Ouest, pour accéder à l'autoroute. Un projet de demi-échangeur est en cours (sens Nord-Sud).

- au Sud-Est :

Le paysage est largement ouvert sur le Marais des Echets.

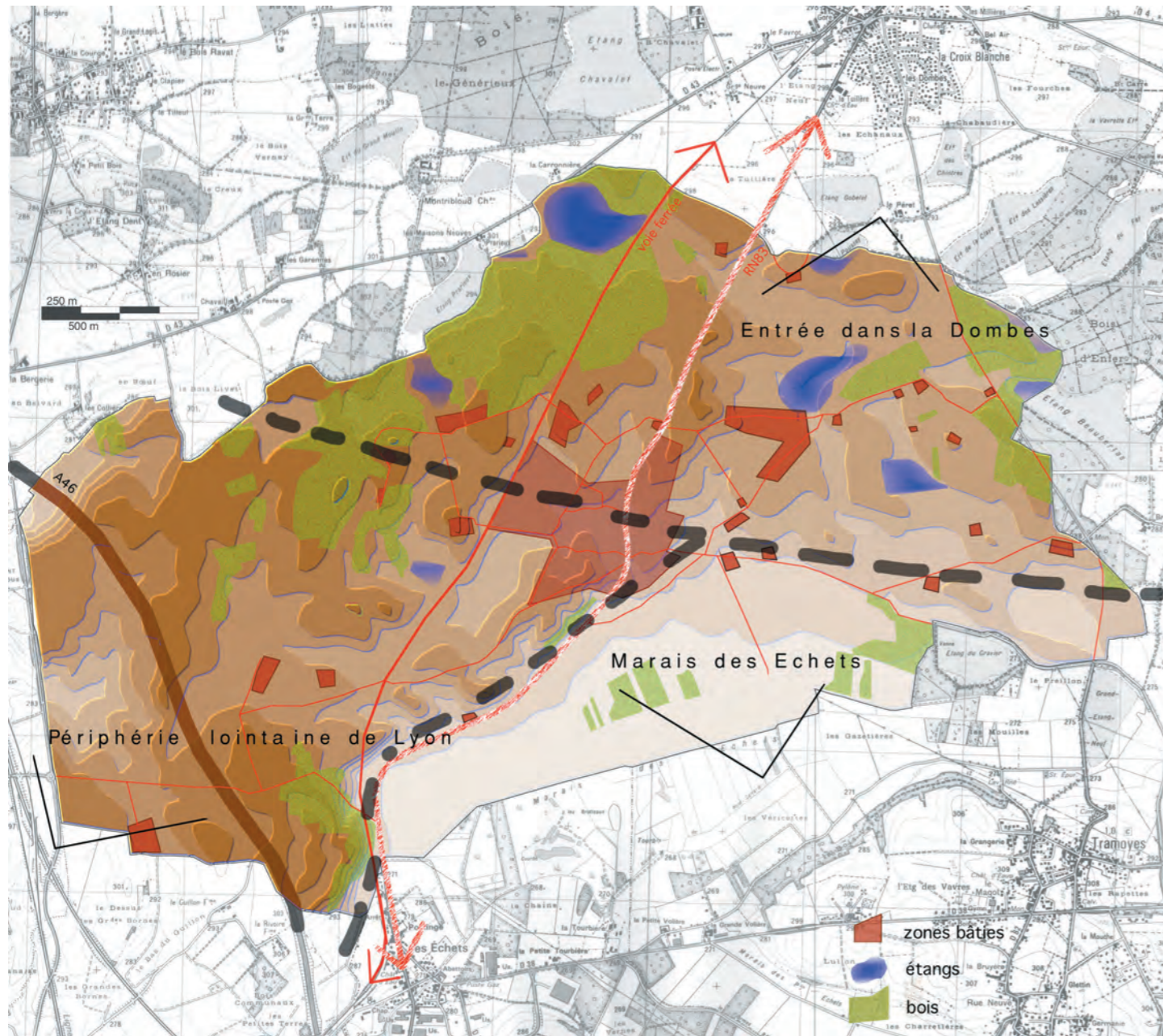
On est ici sur la partie la plus basse de Mionnay : altitude presque constante de 270 mètres.

Le Marais des Echets appartient aux trois communes de Miribel (sur laquelle se trouve le secteur dit "des Echets"), de Tramoyes et de Mionnay. Il est toujours utilisé comme terre agricole, malgré la présence de quelques friches. Le Marais est un site inscrit, recensé comme ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type I ; son importance est reconnue aux niveaux écologique et paysager. Le site est vierge de toute construction bâtie, et est occupée par une couverture végétale due principalement à l'agriculture, actuelle ou passée.

- au Nord :

Le paysage est globalement ouvert, mais il se ferme dans les secteurs les plus à l'Est et les plus à l'Ouest, par la présence de bois de tailles importantes.

On entre ici dans le secteur de la Dombes : les étangs apparaissent au détour d'une route ou d'un chemin : étang Calane, étang Saillard, étang du Poussey, étang de St Vérand, ainsi qu'un étang non répertorié sur la carte IGN, qui se situe à proximité immédiate au NE du hameau les Platières. Ces étangs suivent le cycle évolo-ge-assec propre à la Dombes, et sont alternativement en eau ou vidés, pour l'exploitation agricole de céréales principalement. Les bois sont relativement importants : bois des Pommés, bois Saillard, bois des Eglises, bois de Chossogne, bois des Rattières, bois Trumel, bois Roux... ils sont regroupés près des limites communales à l'Est et à l'Ouest. Les haies sont également nombreuses, composées d'essences variées agricoles ou d'essence unique au bord des routes, notamment des platanes. Ce secteur présente, en dehors du bourg, de nombreux hameaux et des habitations isolées. Les hameaux sont généralement d'anciennes fermes isolées qui se sont vues annexées des maisons plus récentes au fil du temps. L'étude plus précise du bâti sera l'objet de la partie suivante.



Paysages - Mionnay -



Analyse urbaine et architecturale

Analyse morphologique du bourg

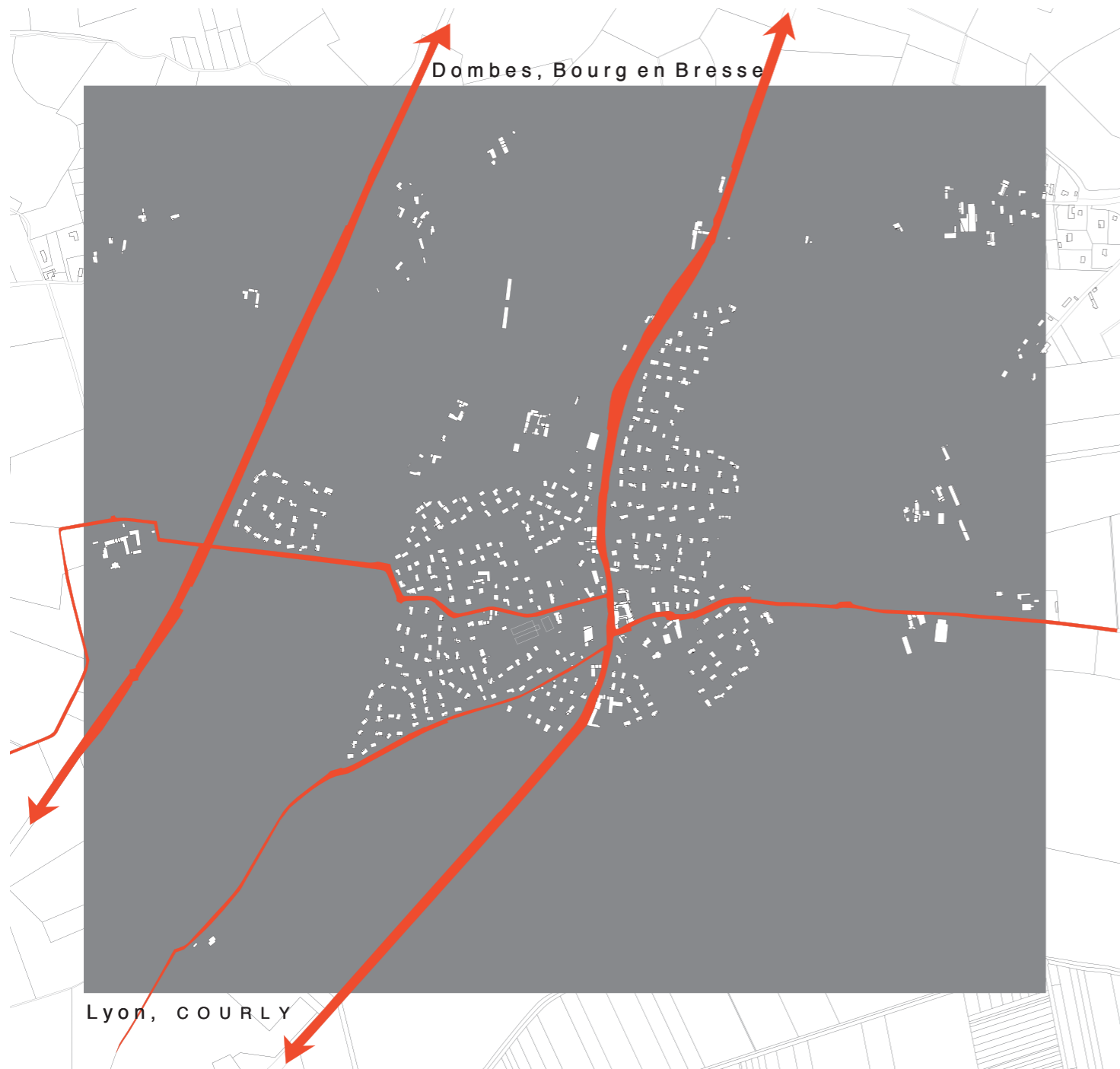
Le bourg, très marqué par la traversée de la RD1083, s'est étendu de part et d'autre de cet axe structurant. Les bâtiments situés aux abords de la RD1083 correspondent au cœur ancien du village, tandis que l'urbanisation récente (XXe siècle) s'est éloignée de cette voie de communication qui a induit des nuisances de plus en plus sensibles. Avec le développement de l'usage de l'automobile, la RD1083 a reçu une circulation de plus en plus intense qui a fait perdre son attrait à ce quartier ancien du village.

L'urbanisation récente de Mionnay a commencé dès le début du XXe siècle ; depuis, elle s'est étalée jusqu'à la halte ferroviaire à l'Est, à l'Ouest de la RD1083 l'urbanisation a été moins importante. Ce sont essentiellement les axes de communication, RD1083 puis voie ferrée, qui ont structuré l'urbanisation.

Le bâti du bourg est diffus, car essentiellement composé de maisons individuelles, gourmandes en espace. Le tissu urbain est très aéré, sauf le long de la RD1083 dans la partie correspondant au centre ancien et dans le secteur récent du domaine de Polleteins où des bâtiments de logements collectifs et des maisons accolées introduisent une diversité dans la forme urbaine, en plus d'une mixité sociale au niveau de la population. Les densités varient selon les tissus de 8 logements / hectare à plus de 80 logements / hectare dans le centre-bourg (voir extraits cadastraux ci-dessous).

Le centre-bourg présente un potentiel de densification compte tenu de la présence de bâti mutable et d'espaces libres pouvant être utilisés pour la construction. Une étude fine sur le cœur de village permettrait d'évaluer précisément ce potentiel de densification. Aujourd'hui, on peut affirmer qu'il existe a minima un potentiel de création d'une soixantaine de logements dans le centre-bourg, et un potentiel de densification des secteurs pavillonnaires permettant la création d'environ 70 logements (voir chapitre sur les prévisions démographiques)

Au niveau du bourg, la RD1083 est affectée d'une double inflexion : l'entrée Sud dans Mionnay est marquée par un virage à gauche, la sortie par un virage à droite. Cette inflexion, plus prononcée au Sud qu'au Nord, permet d'indiquer clairement l'entrée dans une zone urbanisée et contribue fortement au caractère de rue de la RD1083 à ce niveau.



Morphologie du bourg - Mionnay -



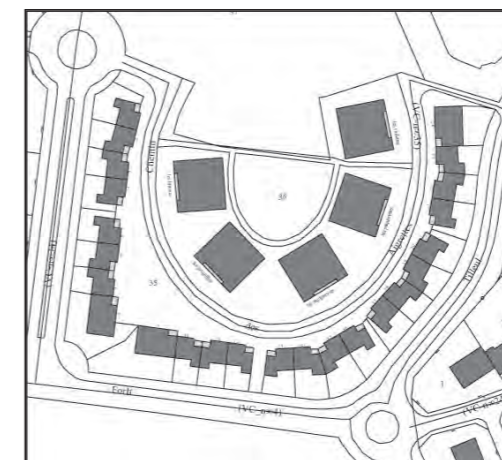
8 logements / hectare



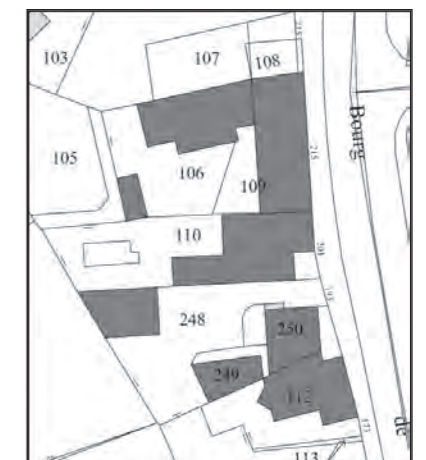
9 logements / hectare



11 logements / hectare



50 logements / hectare



82 logements / hectare

Densités existantes sur différents secteurs de Mionnay

PLU de Mionnay - rapport de présentation





Les différents secteurs du bourg

Analyse urbaine et architecturale

Le bourg se compose de différents secteurs, l'ensemble étant structuré par la traversée de la RD1083 et par la voie ferrée qui limite la partie urbanisée à l'Ouest.

Les secteurs identifiés sont les suivants :

- CENTRE
- MICRO-SECTEUR DE L'EGLISE
- ABORDS DE LA RD1083
- LES ZONES PAVILLONNAIRES
- DOMAINE DE POLLETEINS
- ZONE OUVERTE

Les différents secteurs sont analysés dans les pages ci-après.

Les bâtiments remarquables du bourg sont notamment :

- l'église
- le restaurant Alain Chapel



église

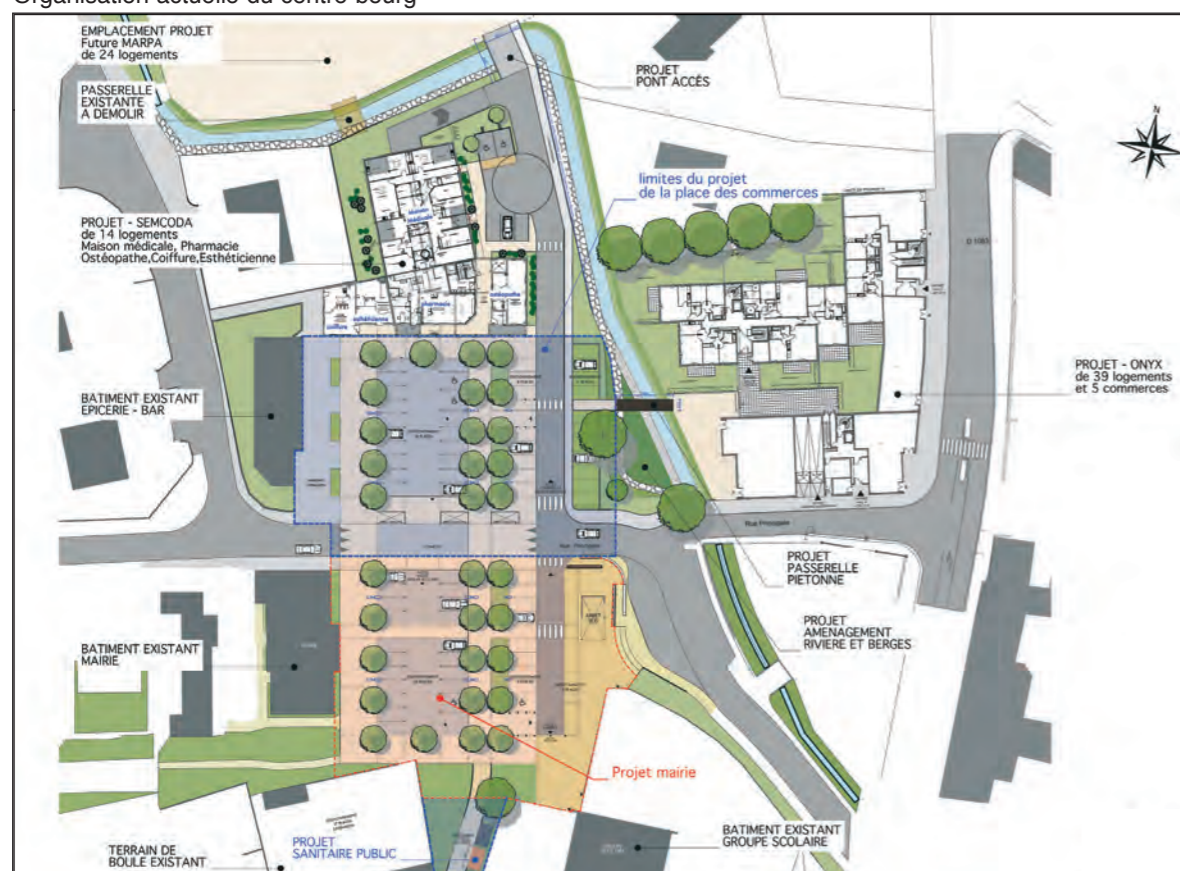


restaurant Alain Chapel





Organisation actuelle du centre-bourg



Projet de la Mairie pour l'aménagement du centre-bourg

Le centre

Organisé autour de la place Alain Chapel, le centre rassemble la plupart des équipements et est de ce fait un lieu attractif, où les mionnezans sont susceptibles de se retrouver. La place centrale, dont l'espace est principalement consacré au stationnement des véhicules, donne accès à la Mairie. L'autre partie de la place, côté commerce et bar, correspond également à un espace de parking.

Derrière la Mairie se trouve la bibliothèque municipale puis l'école maternelle un peu plus haut. Les commerces présents sont : un commerce d'alimentation-tabac-presse et un bar. L'ensemble de ces bâtiments sont de construction récente ; l'école primaire est le seul bâtiment situé en bordure de cette place qui soit ancien.

Ce secteur représente le lieu de centralité du village ; il a une fonction de cœur de village, mais en-a-t-il vraiment l'usage ? Il est le lieu où les habitants ont l'occasion de se rencontrer ; pourtant peu d'espaces sont réservés aux piétons, et les lieux n'invitent pas à l'arrêt temporaire. Les possibilités de s'asseoir, de discuter, de se détendre et de profiter d'un rayon de soleil sont restreintes du fait de la prédominance des emplacements de parking.

Pourtant, il existe des espaces exclusivement piétons : espace végétalisé derrière les toilettes publiques, espace arboré à côté de l'école primaire et pelouse à côté du terrain de basket. Mais ces espaces verts ont des emplacements qui les marginalisent au sein de la place : ils évoquent davantage des espaces vides comblés par de la végétation que des espaces conçus pour eux mêmes. De ce fait ces espaces manquent de fonctionnalité et ne sont pas utilisés, si ce n'est pour être traversés et permettre de passer d'un endroit à un autre.

L'enjeu est donc de valoriser l'espace public en redonnant aux piétons une place privilégiée. Il s'agit de faire une place qui soit avant tout un lieu de convivialité, qui suscite les rencontres et permette aux personnes qui le souhaitent de séjourner un moment en ces lieux. Il existe parallèlement un enjeu de densification bâtie, qui permettrait d'une part de marquer la centralité, d'autre part de créer des logements en zone urbanisée et ainsi de renforcer la clientèle des commerces.

La Mairie de Mionnay a lancé des projets répondant à ces enjeux : construction de bâtiments sur les espaces publics centraux, intégrant une maison médicale et des logements. Un projet de MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées) est également en cours de réflexion. De manière à dégager l'espace au sol du stationnement des véhicules, les projets de construction en cours intègrent des parkings souterrains. Le réaménagement de la place centrale du bourg est également prévu dans le cadre de ce projet global de valorisation du centre.

Le micro-secteur de l'église

Le préfixe de "micro" est employé pour ce secteur du fait de sa petite taille. De plus, ce secteur apparaît comme isolé par rapport au centre, alors qu'il représentait à l'origine le lieu principal en terme de centralité. L'église est aujourd'hui enserrée par le cimetière, dont la surface augmente cette année par un agrandissement au Sud.

Ce secteur est en évolution : construction d'immeubles collectifs et de maisons individuelles. Ces projets sont susceptibles de rendre ce secteur plus vivant.

Abords de la RD1083

Le centre ancien du village s'allonge le long de la RD1083, qui était à l'origine une voie attractive. Les constructions anciennes sont de trois types :

- maisons de village, à un ou deux étages, implantées à l'alignement
- fermes, implantées à l'alignement
- maisons individuelles, grandes bâtisses, situées en retrait de l'espace public.

D'autres maisons se sont construites au cours du XXe siècle. Dans le centre, elles se sont insérées entre les constructions anciennes qui laissaient apparaître des vides entre elles. Au Nord du centre, les zones pavillonnaires jouxtent la RD1083.





Depuis le centre jusqu'à la sortie Sud du bourg, le tissu bâti reste discontinu et mélangé, entre des constructions à l'alignement et des constructions en retrait, des architectures de maisons de village et des architectures de fermes ou de maisons individuelles. Le champ visuel porte sur des bâtiments majoritairement situés en retrait par rapport à la voie, et les premiers éléments que les yeux rencontrent sont les clôtures, murs ou haies, ou les deux.

La densité bâtie est donc relativement faible, et la RD1083 montre qu'elle induit l'éloignement des constructions, qui cherchent à éviter les nuisances dues au bruit. Du point de vue bâti, la RD1083 reste marquée plus comme une voie à grande circulation que comme une rue de village. En revanche, le tracé de la RD1083 forme une double courbe à l'entrée et à la sortie du bourg : cette double inflexion contribue fortement au sentiment de traversée d'un bourg et inspire un certain respect des lieux et des limitations de vitesse. La transition entre le caractère "voie à grande circulation" et le caractère "rue de village" est davantage marquée par ce changement de courbe de la RD1083 que par la configuration bâtie.

Les zones pavillonnaires

Les zones pavillonnaires représentent la majorité de la surface du bourg. Les premières maisons se sont construites à partir du centre à l'Ouest, puis se sont étendues de part et d'autre de la RD1083. Les maisons sont implantées en milieu de parcelle, avec un jardin autour. L'accès se fait souvent par une impasse reliée à une autre voie de plus grande importance. Ces lieux plaisent par leur tranquillité, le calme qui y règne, la végétation des jardins, les volumes peu imposants des constructions qui dégagent l'espace et laissent une impression d'ouverture.

Ce type d'habitat cherche à s'éloigner de la rue ; il induit donc le désavantage d'abandonner l'espace public qui pourtant est garant de la vie sociale du village. De plus il induit une consommation de l'espace considérable par rapport au nombre de logements créés, ce qui n'est pas favorable à la préservation des espaces agricole, et qui oblige à des dépenses importantes en matière de réseaux et d'infrastructures. Pour le développement futur du bourg, la diversification des formes urbaines sera donc à prendre en compte.

Le domaine de Polleteins

De construction récente, le domaine de Polleteins s'étend jusqu'à la voie ferrée. Il s'organise autour d'un bassin de rétention, dispositif de prévention contre les inondations. Ce bassin, qui rappelle les étangs de la Dombes, crée un espace d'aspect naturel au milieu des habitations. Il constitue une ouverture dans le tissu bâti, en dégageant le champ visuel et en créant une zone de lumière et de végétation. Il invite à la promenade, crée une atmosphère calme et apaisante.

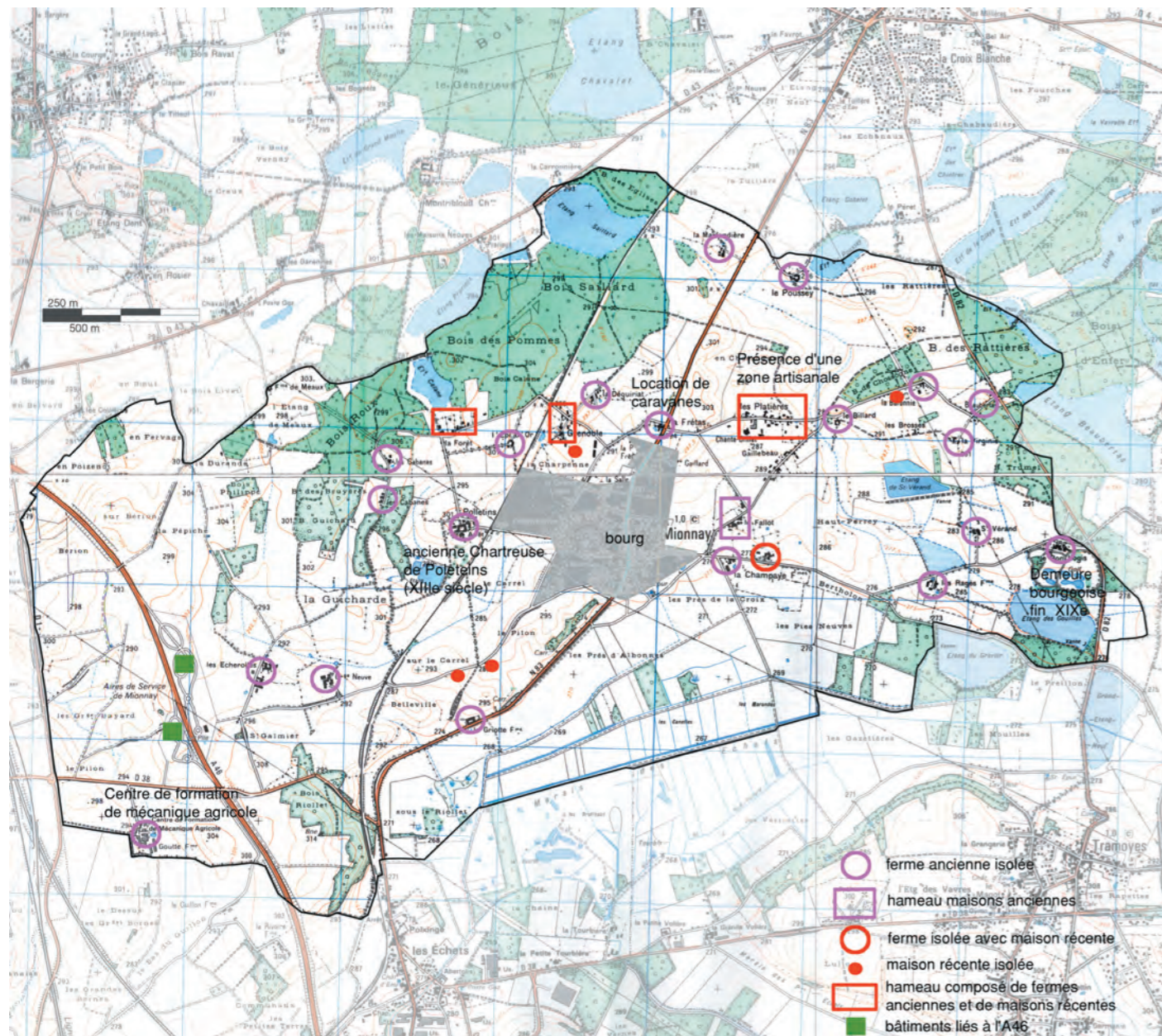
Les habitations sont d'un côté des maisons individuelles desservies par des impasses, d'un autre côté des immeubles collectifs accompagnés de maisons accolées, ce qui apporte une diversité bâtie et une diversité sociale, même si les deux zones restent bien distinctes spatialement.

Le domaine de Polleteins n'est accessible que par trois points : deux au niveau de l'extrémité du bassin de rétention et une au niveau de la route de la gare. Cette configuration en domaine fermé, volontairement mise en place dans une optique de tranquillité des lieux voire de sécurité, crée un espace tourné vers l'intérieur, et peu lié au reste du bourg.

La zone ouverte

Entre le domaine de Polleteins et la salle de sport se trouve un secteur avec d'anciennes fermes, et un vaste espace vierge au milieu. Bordé sur trois de ces cotés par des zones bâties, cet espace de forme presque carrée s'est laissé entouré par des constructions et constitue éventuellement un espace privilégié pour l'urbanisation future du bourg. Néanmoins, ce territoire se situe partiellement dans le périmètre de protection des canalisation de gaz nécessitant des précautions en cas d'urbanisation, particulièrement une limitation de la densité de logement autorisés.





carte de présentation générale de la commune

Fermes isolées et hameaux

En dehors du bourg, l'urbanisation à Mionnay comprend de nombreuses fermes isolées, d'architecture dombiste : plusieurs corps de ferme disposé "en U" (complet ou partiel), employant comme matériau de construction le pisé. Le pisé est un matériau traditionnel de la Dombes. Le procédé de fabrication consiste à tasser de la terre entre des planches, à l'épaisseur d'un mur ordinaire. Ainsi tassée, le terre se lie, prend de la consistance, et forme une masse homogène qui peut être élevée jusqu'à des hauteurs importantes.

Les fermes se trouvent majoritairement dans la moitié Nord de la commune, dont les caractères dombistes sont plus marqués (étangs, bois...). Il existe plusieurs hameaux : les Platières, Grenoble, la Forêt, qui se sont vus adjoindre des maisons récentes, et le Fallot, composé d'anciennes fermes dont certaines ont été rénovées. La plupart des fermes n'ont plus d'activité agricole, et aujourd'hui elles ont simplement une fonction d'habitation. Il existe également quelques bâtiments utilisés pour des activités :

- les Platières, qui comprend une petite zone artisanale ;
- le Beau logis, qui est une bâtisse bourgeoise de la fin du XIXe siècle et qui est aujourd'hui occupé par les activités liées au golf ;
- la Frétas, en bordure de RD1083, qui est employée pour la location de caravanes.

Le Sud-Ouest de la commune comprend nettement moins de constructions : quelques fermes dispersées, l'ancien centre de formation agricole et les bâtiments liés à l'autoroute. La partie Sud Est correspondant au Marais des Echets est quant à elle vierge de toute construction.

Sur le territoire communal se sont implantées par endroit des maisons récentes isolées, sans lien avec l'activité agricole.

quelques photos de bâtiments remarquables (hameaux et fermes isolées)



Bon Logis



La Goutte



Polleins, bâtiment en pisé



Hameau de Polleins



BILAN analyse architecturale et urbaine - ENJEUX

Le bourg de Mionnay s'étend de part et d'autre de la RD1083, et surtout du côté Ouest où l'urbanisation est plus forte.

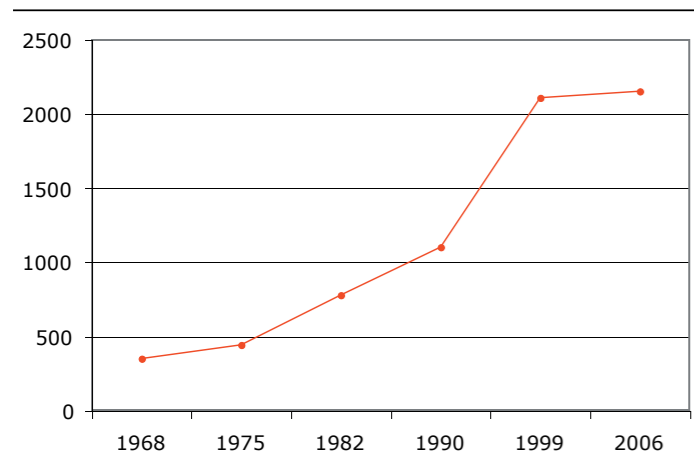
Le centre se situe autour de la place Alain Chapel, place essentiellement composée de parking et entourée de bâtiments récents, avec une densité bâtie qui reste faible pour un centre. Le quartier ancien se situe le long de la RD1083 ; il est à l'origine le lieu de centralité de la commune ; aujourd'hui le centre s'est déplacé pour s'éloigner de la RD1083. L'église qui était également autrefois un lieu de centralité est aujourd'hui mise à l'écart, situation susceptible d'évoluer avec la création des nouveaux logements à proximité de l'église.

En dehors du centre, le bourg présente essentiellement des zones d'habitat pavillonnaire avec un tissu urbain aéré. Le domaine de Polleteins comporte également quelques immeubles introduisant une certaine diversité spatiale et sociale ; un des enjeux en terme de développement urbain est de renforcer cette diversité en créant des espaces mixtes.

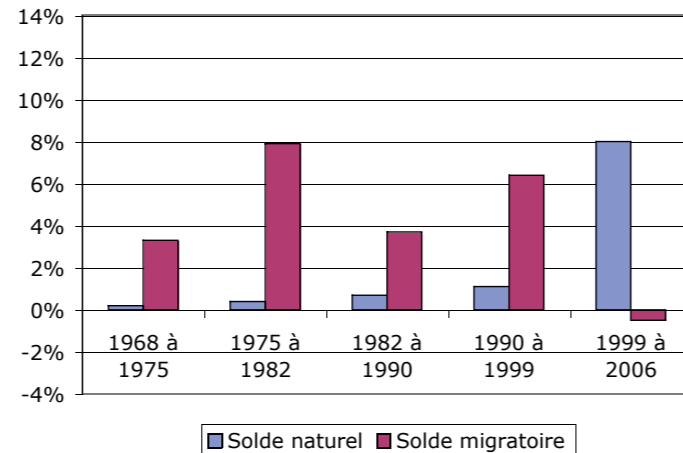
La zone ouverte pourrait permettre de répondre à la nécessité de garder des réserves foncières pour l'urbanisation future.

En dehors du bourg, les habitations isolées et les hameaux sont nombreux ; certains sont accompagnés de maisons récentes qui n'ont pas toujours un lien avec l'activité agricole. Aujourd'hui l'enjeu est de protéger les terres agricoles en limitant la construction en dehors du bourg et en favorisant la densification du bourg.





Evolution de la population de 1968 à 2006
(D'après www.recensement.insee.fr/RP2006)



Soldes naturel et migratoire annualisé de 1962 à 1999
(D'après www.recensement.insee.fr/RP2006)

Données socio-économiques

Les données de ce chapitre sont issues du recensement de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) de 2006.

Démographie

La population de Mionnay connaît un boom démographique depuis les années 1970-80, dû à l'arrivée massive de nombreux citadins ayant choisi de vivre à la "campagne" tout en étant à proximité des grandes villes voisines, notamment Lyon. La population a triplé entre 1968 (350 habitants) et 1999 (2109 habitants). En 2006, elle est de 2 155 habitants. Ce phénomène se fait sentir dans toute la Dombes, territoire qui se trouve à proximité d'agglomérations : Lyon, Bourg-en-Bresse, Villefranche-sur-Saône. Mais à Mionnay, qui se trouve très proche de Lyon, la hausse démographique est particulièrement importante : croissance de 7,5% par an entre 1990 et 1999. La densité, qui est de 107 habitants par km², est plus proche de la moyenne nationale (106 habitants/km²) que de celle de la Dombes (territoire du SCOT : 50 habitants/km²).

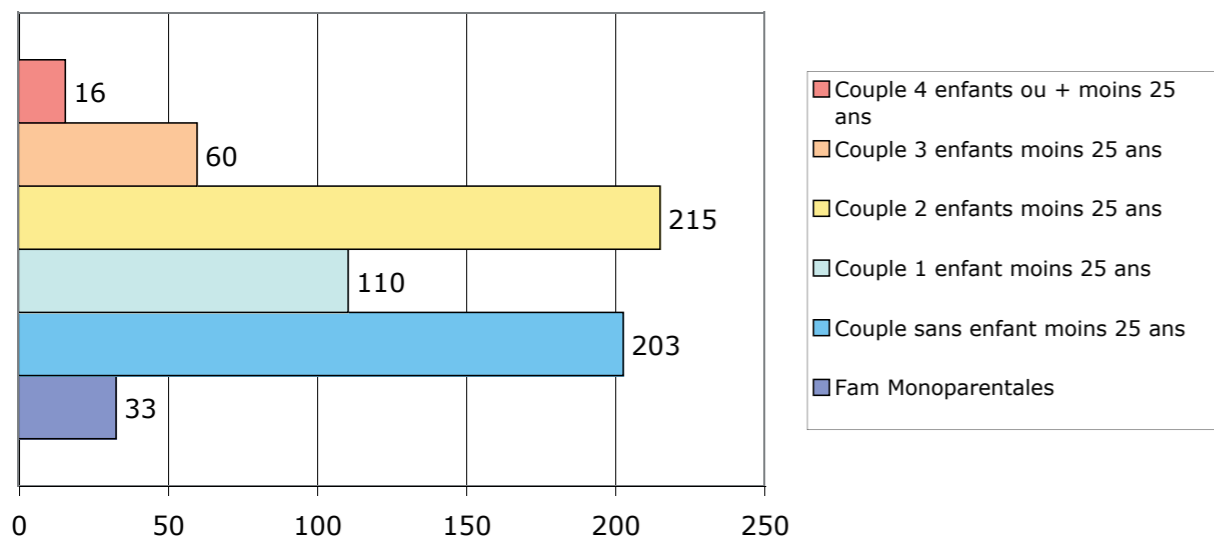
L'évolution de 1999 à 2006 montre un renversement de la tendance, avec un solde migratoire négatif et un solde naturel élevé. Le solde naturel élevé peut s'expliquer par l'arrivée de nombreux jeunes couples dans le domaine de Polleteins, offrant des logements à des prix raisonnables.

Les tranches d'âges les plus représentées sont les 0-14 ans et les 30-44 ans. La population est donc particulièrement jeune (Le canton de Reyrieux, auquel appartient Mionnay, est d'ailleurs l'un des plus jeunes de l'Ain). Néanmoins, la population communale est susceptible de connaître un vieillissement dans les années à venir, comme le laisse présager l'évolution de la population entre 1999 et 2006, le taux de renouvellement des ménages étant peu élevé (cf partie suivante sur le logement : La majorité des habitants de Mionnay sont propriétaires, ce qui est associé à un taux de renouvellement des habitations relativement faible ; presque 40% des personnes habitant leur logement depuis plus de 9 ans).

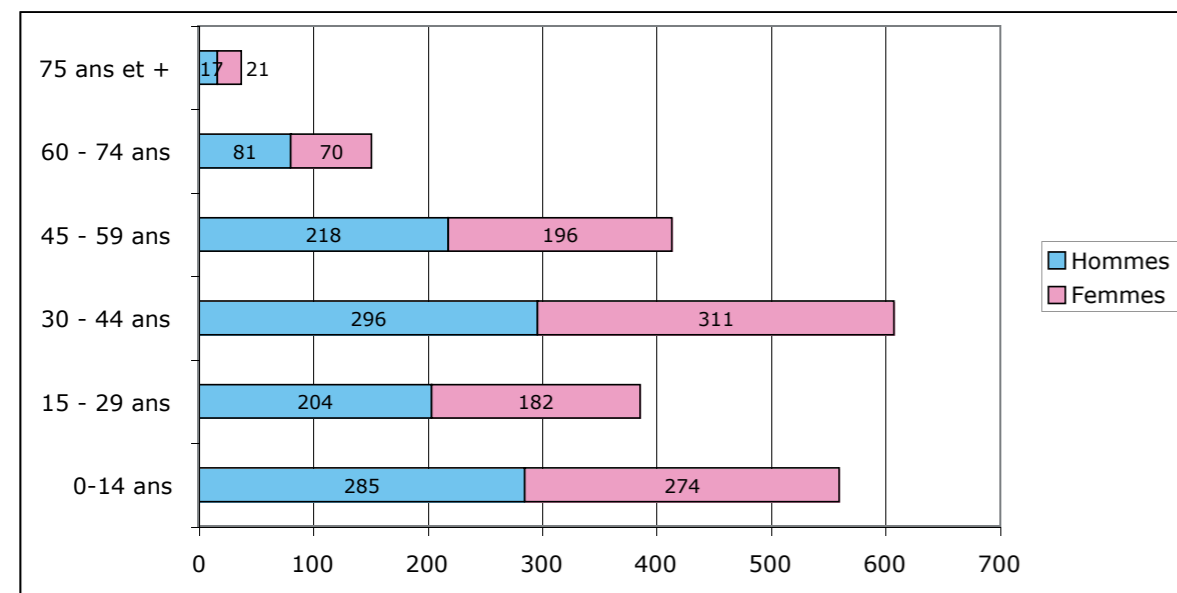
La taille moyenne des ménages est de 3,1 personnes. Les ménages les moins nombreux sont les familles monoparentales (5%). Les ménages comptant une personne représentent 12% des ménages. Les ménages composés d'un couple avec enfant(s) sont largement majoritaires (57%), avec une prépondérance des couples avec 2 enfants.

Les associations présentes sur la commune :

- Association des Jeunes de Mionnay (AJM)
- Association Sportive et Culturelle de Mionnay (ASCM) : Anglais, Basket, Chorale, Couture, Découverte et Patrimoine, Gymnastique, l'Atelier, les Sans-Souci, Sortie théâtre, Vélo-VTT
- Accueil Périscolaire Mionnay (APM)
- Catéchisme
- Courir
- Football Sporting Club Porte de l'Ain
- Pétanque
- les Inconnus du spectacle
- Ludothèque
- Mionnay en Corps
- Mionnay en Dombes
- Peinture
- Boxe française / Stretching
- Sou des écoles
- Tennis club de Mionnay

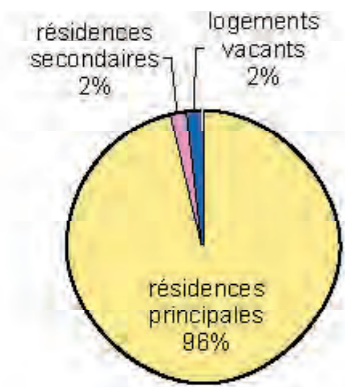


Types de familles
(D'après www.recensement.insee.fr/RP2006)

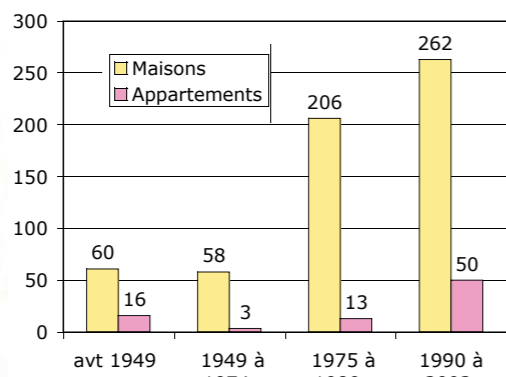


Répartition de la population selon les tranches d'âge
(INSEE : Enquête annuelle de recensement 2006)

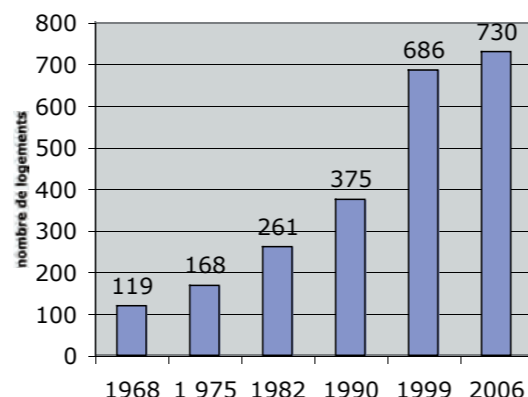




Types de logement
(D'après www.recensement.insee.fr/RP2006)



Types de logements construits selon les époques
(D'après www.recensement.insee.fr/RP2006)



Evolution du nombre de logements
(D'après www.recensement.insee.fr/RP2006)

Habitat – Logement

- Type de logement

La majorité des logements de Mionnay sont des maisons individuelles ; c'est en effet le type de logements recherché par les personnes décidant de quitter la ville pour la campagne (615 résidences principales sont individuelles soit 84,3 %). Les logements en immeubles collectifs étaient rares avant 1990. Depuis 1990, la proportion de logements construits en appartements a augmenté, notamment du fait de la construction du domaine de Polleteins (dans les années 1995) qui a permis la construction de plus de 50 habitations collectives. Les bâtiments d'habitation sont globalement récents, la construction s'étant surtout développée à partir des années 1970 : 592 logements ont été construits depuis les années 1950, soit 89% du parc de logements de Mionnay. Suite à cette période de croissance intense, la construction neuve s'est ralentie à partir des années 2000.

Les résidences principales sont très largement majoritaires : 96 % du parc. Par ailleurs, il existe 2 % de résidences secondaires et occasionnelles, ainsi que 2 % de logements vacants, qui sont essentiellement de l'habitat ancien.

- Statut d'occupation des habitants

La majorité des personnes sont propriétaires de leur logement (en 2006, 74% des résidents sont propriétaires de leur logement). Néanmoins, les jeunes de moins de 30 ans sont plus fréquemment locataires que propriétaires, ce qui peut être attribué d'une part à leur budget, d'autre part au fait qu'ils sont plus mobiles.

En 1999, les logements sociaux représentent 61 % des logements qui sont en location, et 11,4 % du parc total. Ils sont au nombre de 74 (source : PAC 2009). La construction du domaine de Polleteins a permis de développer le logement social sur la commune, sous la forme de petits collectifs (deux étages) et de maisons individuelles accolées.

- Nombre de pièces et de personnes par logement

Le nombre moyen de pièces par logement est au minimum de 4,4 en 2006 ; ce qui est relativement élevé.

Néanmoins, la construction du domaine de Polleteins a entraîné la construction de logements plus petits (moins de 3 pièces), alors qu'avant 1990 le nombre moyen de pièces par logements s'approchait de 5.

En 2006, le nombre moyen de personnes par logement est de 3,1 et de 0,7 par pièce, d'où un bon niveau de confort, au niveau de l'espace disponible pour chaque personne. Le vieillissement de la population et le desserrement des ménages induiront dans les années à venir une baisse du nombre de personnes par ménage : à l'horizon 2020, il est prévisible d'avoir environ 2,95 personnes / ménage, soit une baisse de 0,15 personnes par ménage par rapport à 2006 (estimation basée sur les prévisions établies par l'INSEE).

- Durée d'occupation des logements

Il apparaît que 45% des logements sont occupés par le même ménage depuis plus de 10 ans, que 30% occupent le même logement depuis 5 à 9 ans et 25% depuis moins de 5 ans.

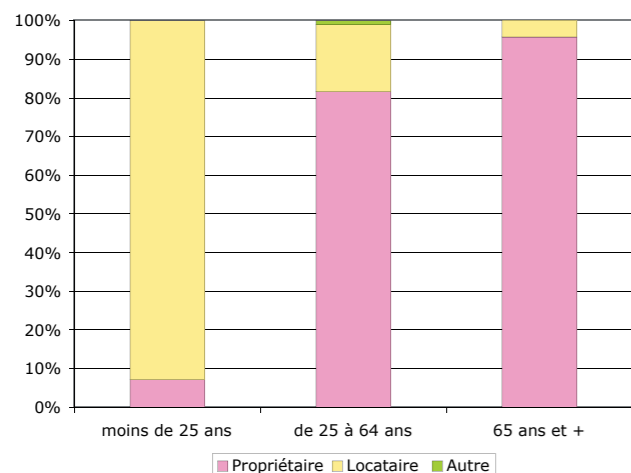
Ce sont essentiellement les jeunes de 15 à 30 ans qui ont tendance à occuper leur logement depuis moins de 2 ans, et au plus 9 ans. Cela peut être attribué à leur mobilité, et également au fait qu'ils ont quitté le domicile parental depuis peu. De même, les petits logements ont davantage tendance à être occupés depuis moins de 2 ans que les autres.

- Dynamisme de construction de logements

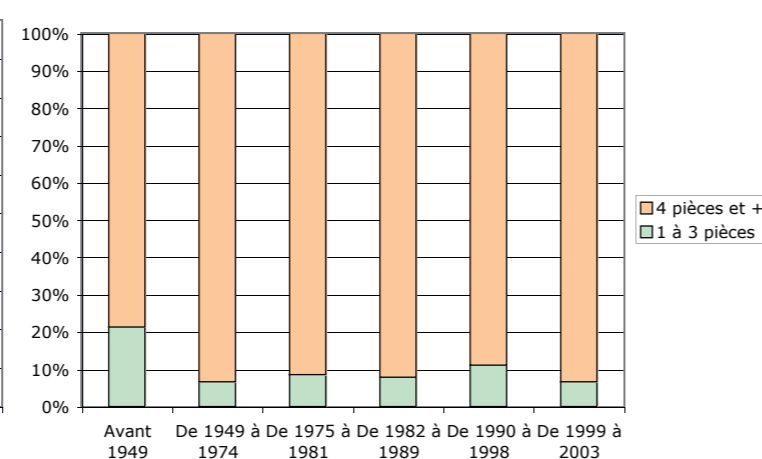
Entre 2002 et 2007, 71 autorisations de construction de nouveaux logements ont été délivrées, dont 24 en 2002 et 23 en 2007. IL est intéressant de noter 40 sont des logements collectifs. Cet indicateur est un marqueur de l'attractivité résidentielle de la commune.

BILAN habitat-logement

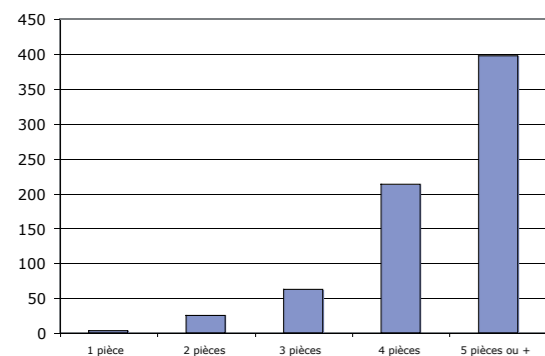
Le logement est orienté principalement vers l'habitat individuel, avec une large majorité de propriétaires, ce qui s'accompagne d'une population composée principalement de couples avec enfants. La demande en logements de jeunes ménages ou de personnes âgées, qui va s'accroître, est à prendre en compte à travers la diversification de l'offre.



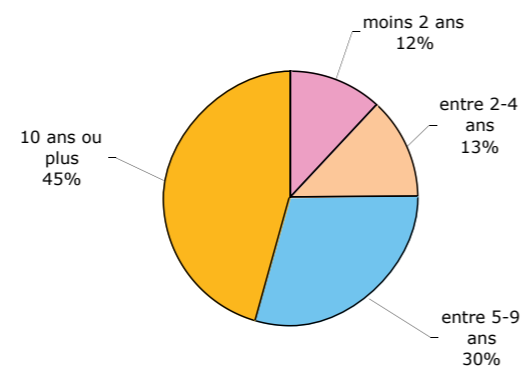
Statut d'occupation selon l'âge
(D'après www.recensement.insee.fr/RP2006)



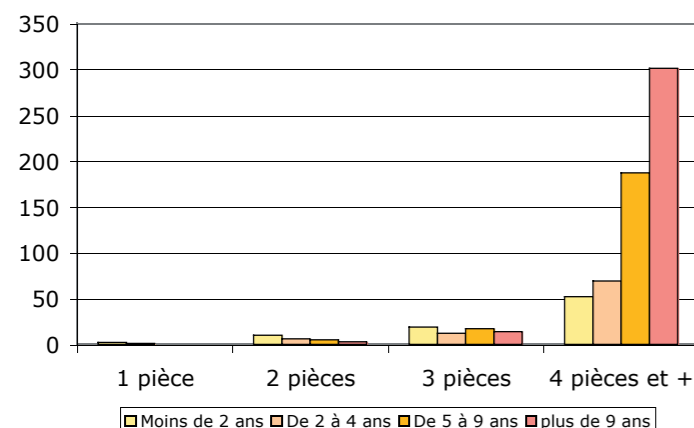
Nombre de pièces des logements selon la date de construction
(D'après www.recensement.insee.fr/RP2006)



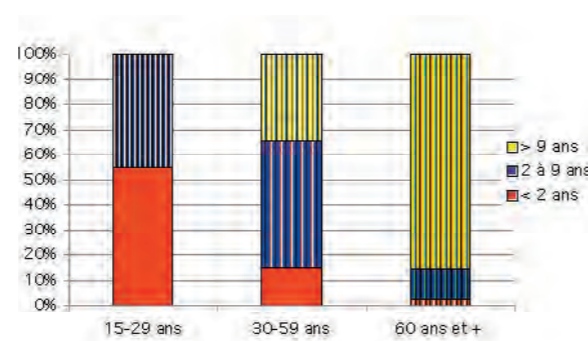
Nombre de pièces par logement
(D'après www.recensement.insee.fr/RP2006)



Date d'emménagement dans les logements
(D'après www.recensement.insee.fr/RP2006)

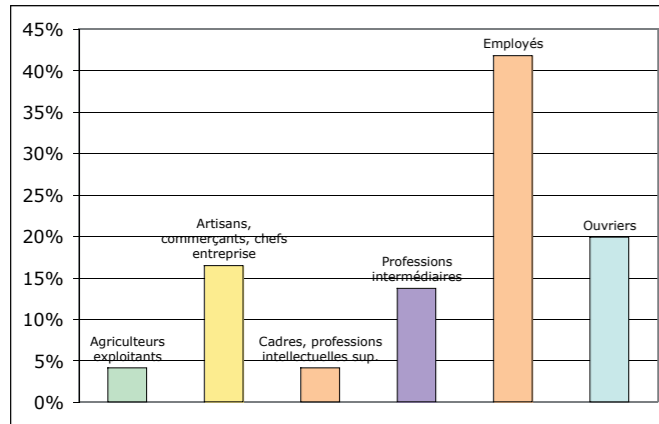


Date d'emménagement selon le nombre de pièces
(D'après www.recensement.insee.fr/RP2006)

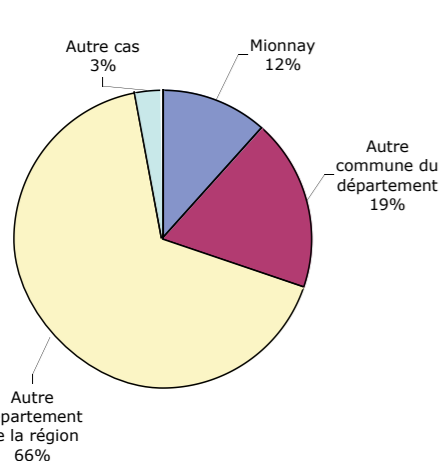


Date d'emménagement selon l'âge de la personne de référence du ménage
(D'après www.recensement.insee.fr/RP99)

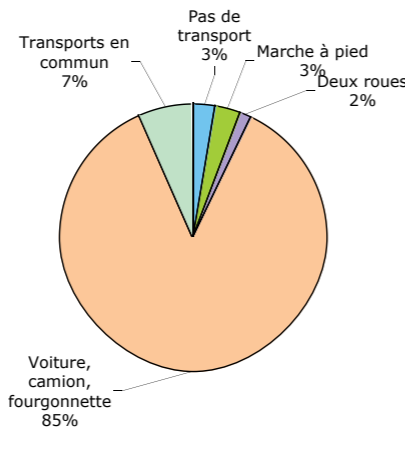




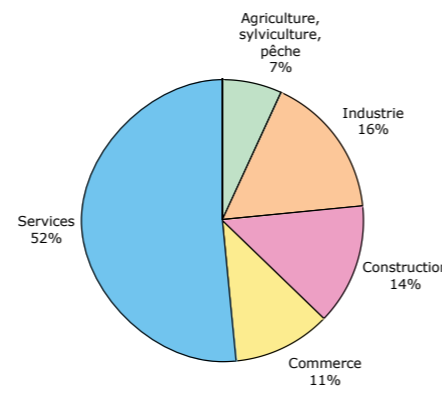
catégories socio-professionnelles
(source : RGP 2006)



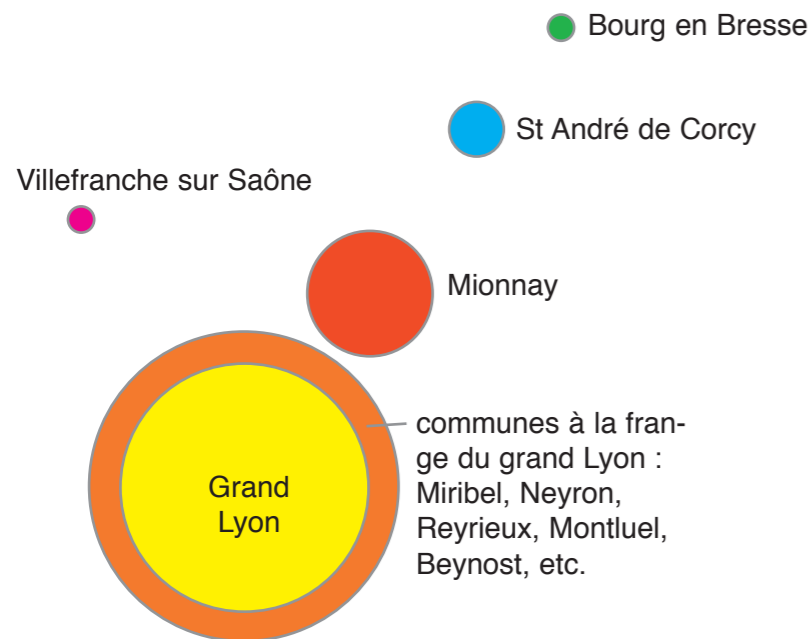
lieu de travail des habitants de Mionnay
(source : RGP 2006)



mode de transport domicile - travail
(source : RGP 2006)



actifs ayant un emploi selon l'activité économique
(source : RGP 2006)



Lieux de travail des habitants de Mionnay

Emploi

- Actifs et lieux de travail

Le nombre d'actifs (ayant un emploi ou pas) est de 1136 (INSEE 2006), soit 53% des habitants de Mionnay (Au niveau national le taux d'actifs est de 45 %). Les actifs travaillant dans la commune même de Mionnay représentent 12% des actifs seulement. L'emploi sur Mionnay est lié à l'agriculture, aux commerces et services, aux artisans, et au golf. Le reste des actifs travaillent dans un autre département de la région (66%), en l'occurrence la zone d'emploi de Lyon.

Cela engendre un nombre important de migrations journalières ; la voiture est utilisée dans 85% des déplacements domicile-travail. La proportion des ménages ayant au moins une automobile est importante : 98%. Les transports en commun ne sont utilisés que dans 7% des déplacements domicile-travail, proportion qui est cependant en progression depuis le dernier recensement. Cette progression devrait continuer d'augmenter avec le renforcement récent de la ligne ferroviaire Lyon-Bourg.

- Niveau de précarité de l'emploi

Le taux de chômage est de 5,8% en 2006, ce qui est relativement bas comparé à la moyenne nationale. Il touche 66 personnes, dont 38 femmes et 28 hommes.

- Catégories socioprofessionnelles

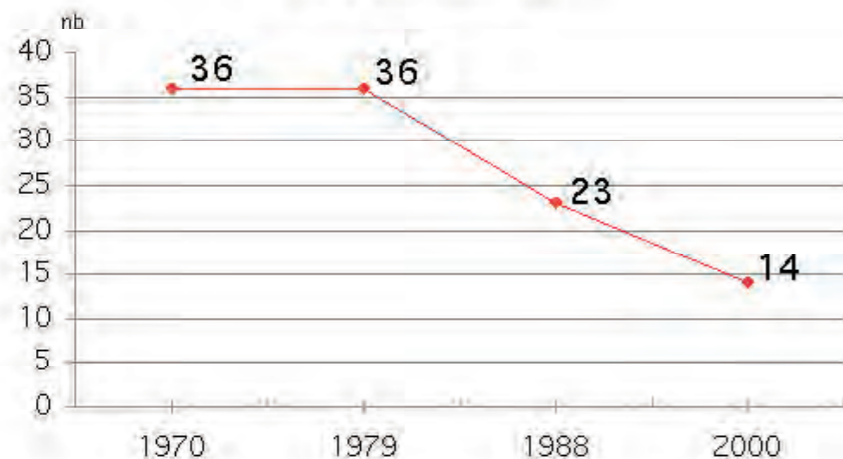
Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les employés, les ouvriers, les artisans, commerçants et professions intermédiaires. En 1982, les agriculteurs représentaient encore 8% des actifs ; en 2006 ils ne sont plus que 4%. Les agriculteurs sont les seuls actifs dont le nombre a diminué.

En ce qui concerne le logement, les occupants des maisons individuelles se retrouvent dans toutes les catégories socioprofessionnelles : agriculteurs, artisans, commerçants, cadres, professions intermédiaires, employés, ouvriers, retraités. Ce type de logement a émergé grâce à des coûts moindres que ceux appliqués en ville. Il offrait l'avantage de faire construire une maison dans une commune située en périphérie de grande ville est d'y trouver des prix raisonnables. Cependant cette remarque qui était vraie il y a quelques années est remise en question, car la pression foncière est de plus en plus importante sur Mionnay et les autres communes de la Dombes. Les prix ont tendance à augmenter rapidement ; dans la Dombes ils atteignent aujourd'hui ceux du premier arrondissement lyonnais. En revanche, les habitations collectives sont occupées uniquement par les personnes des professions intermédiaires, les employés, les ouvriers, et les cadres.

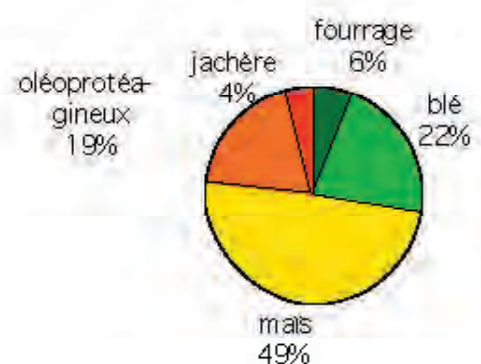
BILAN Emploi

Les parts respectives des catégories socioprofessionnelles à Mionnay ont énormément évolué depuis les années 1980. Les agriculteurs sont de moins en moins nombreux tandis que les autres catégories s'accroissent en même temps que la population augmente. Cela correspond au phénomène de périurbanisation qui amène une population citadine à Mionnay. Pour l'avenir, il apparaît néanmoins nécessaire d'assurer la pérennité de l'agriculture, dans une logique d'entretien des paysages. D'autre part, l'emploi sur la commune est rare et précieux : il s'agit d'étudier les éventuels besoins des artisans, commerçants, afin d'encourager leur activité.

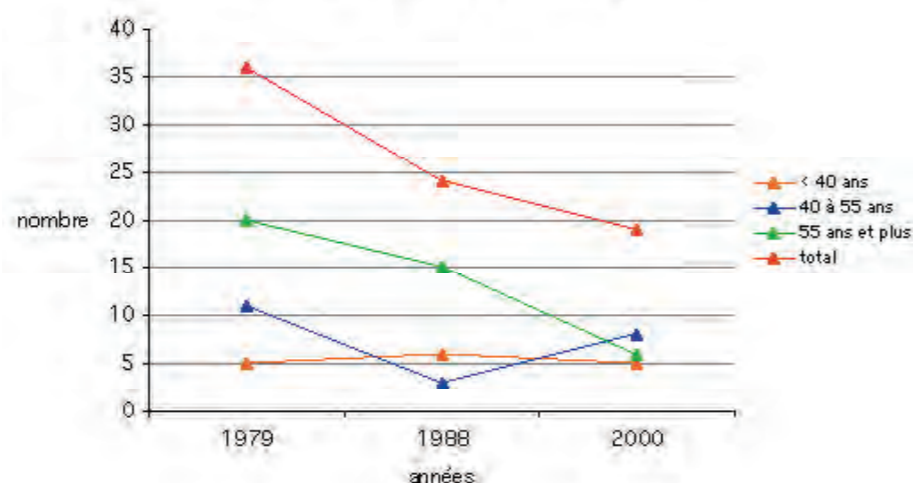




Evolution du nombre d'exploitations agricoles de 1970 à 2000
(source : Recensement Général Agricole 2000)



superficiés agricoles
NB : les superficies mentionnées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune de Mionnay
(source : Recensement Général Agricole 2000)



âge des chefs d'exploitations et des coexploitants
(source : Recensement Général Agricole 2000)

Activités

Agriculture

La SAU (Superficie Agricole Utilisée) est de 1 230 ha pour les terrains localisés sur la commune (SAU communale) et de 1 078 ha pour les terrains appartenant à des exploitants ayant leur siège d'exploitation sur la commune et pouvant être localisés en dehors du terrain communal (SAU des exploitations). Cela représente environ 60% de la superficie communale (63% pour la SAU communale et 55% pour la SAU des exploitations). Mionnay reste donc une commune majoritairement couverte par des terrains agricoles, bien que l'agriculture ne soit pas l'activité principale.

Le nombre d'exploitations est en baisse tandis que la surface moyenne des exploitations augmente. Cela reflète la tendance générale dans le secteur agricole : les agriculteurs sont de moins en moins nombreux mais exploitent des surfaces de plus en plus grandes. L'âge des exploitants agricoles montre une répartition équilibrée entre les personnes de moins de 40 ans, celles de 40 à 55 ans et celles de plus de 55 ans (cf graphe ci-contre). Au RGA de 1979 et 1988, les plus de 55 ans étaient largement majoritaires, tandis que les effectifs des deux autres tranches d'âge étaient approximativement les mêmes qu'aujourd'hui. Une hypothèse possible est que les agriculteurs de plus de 55 ans, nombreux hier, sont aujourd'hui en retraite, et qu'ils n'ont pas été remplacés, au regard des effectifs globaux qui diminuent. Cette évolution met-elle l'agriculture en péril? Il semblerait qu'elle soit davantage liée à une mutation du milieu agricole, qui emploie de moins en moins de personnel du fait de la mécanisation et du développement des grandes cultures, nécessitant moins de présence humaine que l'élevage.

L'agriculture de la Dombes, traditionnellement tournée vers l'élevage et la polyculture, a tendance à abandonner l'élevage au profit des céréales et notamment du maïs. Ce phénomène se fait ressentir à Mionnay : le graphe ci-contre montre la part importante du maïs, et les effectifs de bovins ont fortement diminué (422 en 1979 / 263 en 1988 / presque plus en 2000) tout comme ceux d'ovins (420 en 1979 / 201 en 1988 / 0 en 2000). En revanche, l'élevage hors sol de volailles est encore important (31 745 en 1979 / 9 445 en 1988 / 12 790 en 2000). La conversion de prairies d'élevage en champs de maïs s'opère depuis les années 1970, époque à laquelle le maïs a connu un essor très important en France. En Dombes, cela pose certains problèmes de pollution des eaux des étangs. A l'inverse, les prairies ont un rôle épurateur en bordure d'étang, car elles absorbent les éléments contenus dans l'eau de ruissellement avant qu'elle se déverse dans l'étang. Aujourd'hui, les prairies fourragères ne représentent plus que 56 ha (soit 6% de la SAU des exploitations), dont 10 ha de superficie toujours en herbe.

L'activité agricole a évolué depuis les années 1970 : elle était auparavant l'activité principale de la commune, aujourd'hui d'autres activités sont venues la supplanter : golf, commerces, sur la commune, et d'autres activités situées dans l'agglomération lyonnaise, où travaillent la majorité des mionneziens. Néanmoins la surface agricole représente la majorité du territoire communal (60 %) ; de plus l'agriculture est une activité traditionnelle de ce territoire. Son évolution est donc un enjeu important en terme de lien de la commune avec son histoire, ainsi qu'en terme d'entretien et de vie des sols.

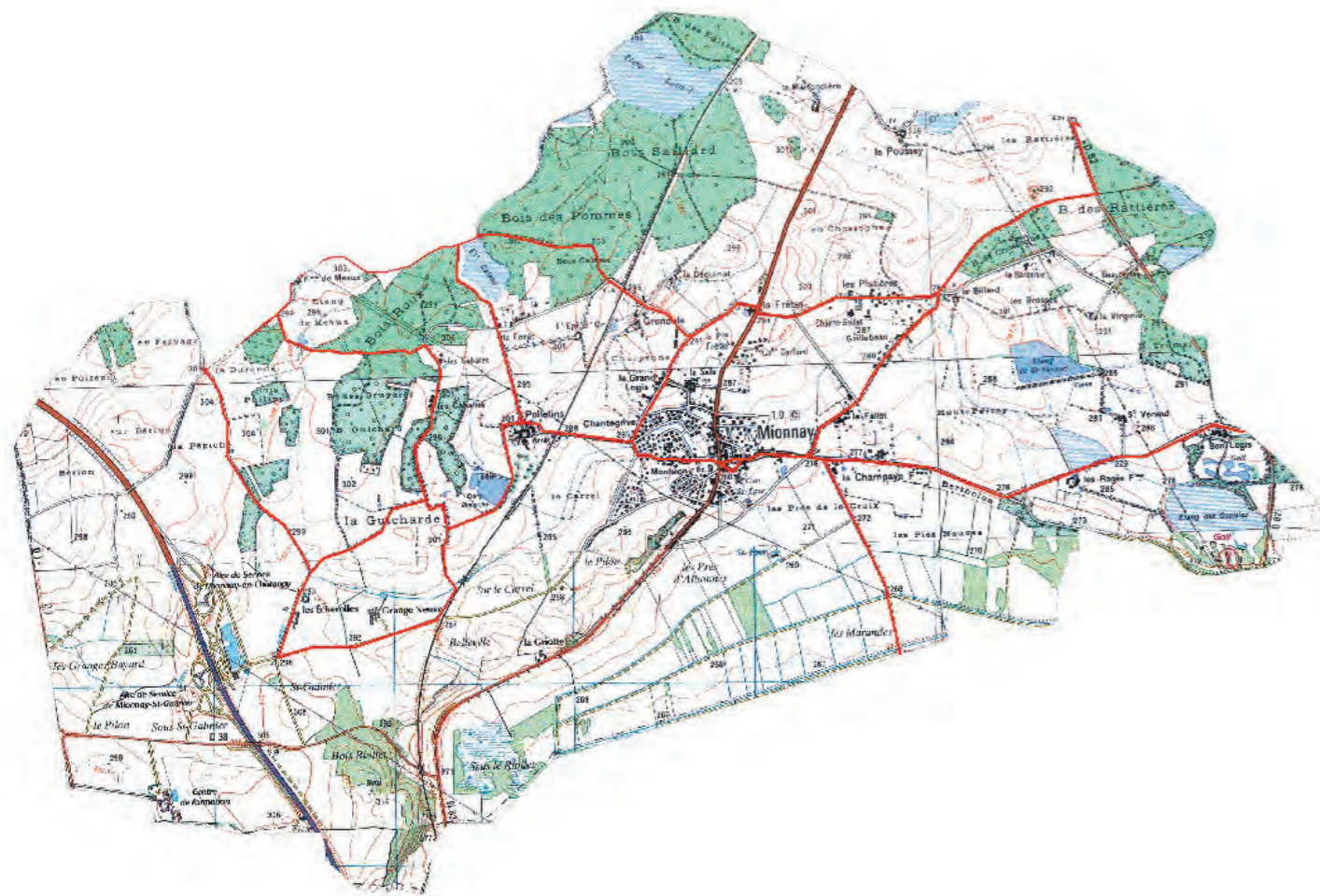
Son évolution peut être envisagée, en partie, dans une diversification des activités. L'attractivité des paysages de la Dombes et sa réputation gastronomique ouvrent des possibilités en termes d'agrotourisme (accueil à la ferme, etc.)

Commerces, services

Mionnay dispose de :

- une boulangerie
- une épicerie - alimentation générale - bar (bâtiments communaux)
- un coiffeur
- une pharmacie
- trois restaurants (Alain Chapel, restaurant du golf, celui sur l'aire d'autoroute)





Circuits pédestres inscrits au Plan Départemental de Randonnée
(source : Porter à connaissance)

- deux stations de carburant (sur aire d'autoroute)
- un hôtel (sur l'aire d'autoroute)
- un distributeur bancaire (sur l'aire d'autoroute)

L'ensemble de ces commerces et services fonctionnent bien, malgré la proximité du centre commercial (supermarché, pharmacie, etc.) et des commerces de St André de Corcy. En effet, Les habitants de Mionnay, travaillant pour la grande majorité à l'extérieur de la commune, fréquentent beaucoup les équipements commerciaux situés sur le trajet domicile-travail. Au niveau de l'emploi, Mionnay est davantage tournée vers l'agglomération lyonnaise que vers la Dombes, qui est avant tout un territoire de résidence.

Pour les achats qui relèvent de la maison (meubles, électroménager), les habitants de Mionnay fréquentent plutôt les communes de la périphérie lyonnaise (notamment Caluire-et-Cuire). Il en est de même pour les achats concernant les vêtements et les chaussures. La fréquentation des librairies-papeteries se fait à Rillieux et à Lyon. En revanche, St-André-de-Corcy est la destination principale pour son supermarché, sa station essence.

Activités industrielles et artisanales

Il n'y a pas d'industrie à Mionnay. En revanche, plusieurs artisans sont présents :

- deux maçons ;
- deux plombiers ;
- un électricien ;
- un plâtrier ;
- etc...

Plusieurs artisans souhaitent s'agrandir et le PLU devra être attentif à laisser les opportunités nécessaires. Quelques artisans sont implantés dans le centre, et il existe une zone artisanale au lieu-dit "les Platières" (superficie de 5 ha en zones d'activité sur la commune)

La compétence "activités économiques" relève de la communauté de communes "Centre Dombes" qui envisage l'implantation d'une zone d'activités sur la commune de Mionnay. La zone concernée comprendrait environ 29 hectares et serait desservie par l'autoroute A46. La création de cette zone d'activités est susceptible de créer de nouveaux emplois à Mionnay et dans les environs.

Tourisme, loisirs

La commune compte trois restaurants :

- restaurant Alain Chapel, de grande renommée, situé dans le centre-bourg en bordure de la RD1083 ;
- restaurant du "Beau logis" (restaurant du golf) : ouvert le midi, le soir sur réservation ;
- Etap'hôtel sur l'aire d'autoroute, accessible uniquement par l'autoroute.

En termes d'hébergement, la commune n'offre comme possibilité que l'Etap'hôtel accessible seulement par l'autoroute) et la maison Alain Chapel. L'absence de gîte se prolonge sur les communes de la Dombes voisines, St André de Corcy et Mionnay, alors que la Dombes est un territoire attractif en termes touristiques. La création d'un gîte pourrait donc être mise à l'étude, en concertation entre ces trois communes, dans la mesure où ce type d'hébergement fonctionne bien en Dombes : les gîtes affichent complet en période touristique et lors des WE prolongés, et ils parviennent à être occupés hors saison (notamment par des personnes travaillant temporairement dans la région). De surcroît, la communauté de communes, à laquelle appartient Mionnay a compétence en matière de tourisme.

Mionnay dispose d'un golf, d'une superficie de 50 hectares, situé à l'Est du bourg. Il amène de nombreuses personnes à traverser la commune.

Concernant les chemins de randonnées, Mionnay a des chemins de promenade et de randonnée inscrits au



Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), comme l'ensemble de la Dombes. Néanmoins, ces itinéraires au plan départemental de randonnée passent majoritairement sur les routes goudronnées, et ne sont donc pas beaucoup empruntées par les piétons. C'est pourquoi l'office de tourisme de Villars les Dombes met actuellement en place de nouveaux itinéraires, avec une cellule de médiation entre les collectivités et les propriétaires privés afin d'aider la mise en place de conventions permettant d'ouvrir des chemins privés au public. Parallèlement, la Communauté de Communes Centre Dombes crée de nouveaux sentiers de randonnées : certains de ces chemins sont repérés dans le zonage du PLU.

Numérique haut et très haut débit

La commune de Mionnay a été désignée par le Syndicat d'Electricité de l'Ain (SIEA) comme l'un des trois sites pilotes dans le département pour recevoir le numérique très haut débit. Ce projet est en cours, avec installation de la fibre optique.

Cependant, comme pour les autres communes du département situées sur les grands axes, un plan d'action a été élaboré par le SIEA qui fixe à 2013 la date limite de raccordement au très haut débit par fibre optique.

En attendant, il existe une offre de desserte des zones blanches (non éligibles au haut-débit ADSL) d'ores et déjà disponible grâce au SIEA qui s'engage à proposer des relais WIFI sur demande des habitants. Le débit maximal disponible par cette offre est de 2Mo/s symétriques. La commune compte une dizaine d'abonnés à cette offre.

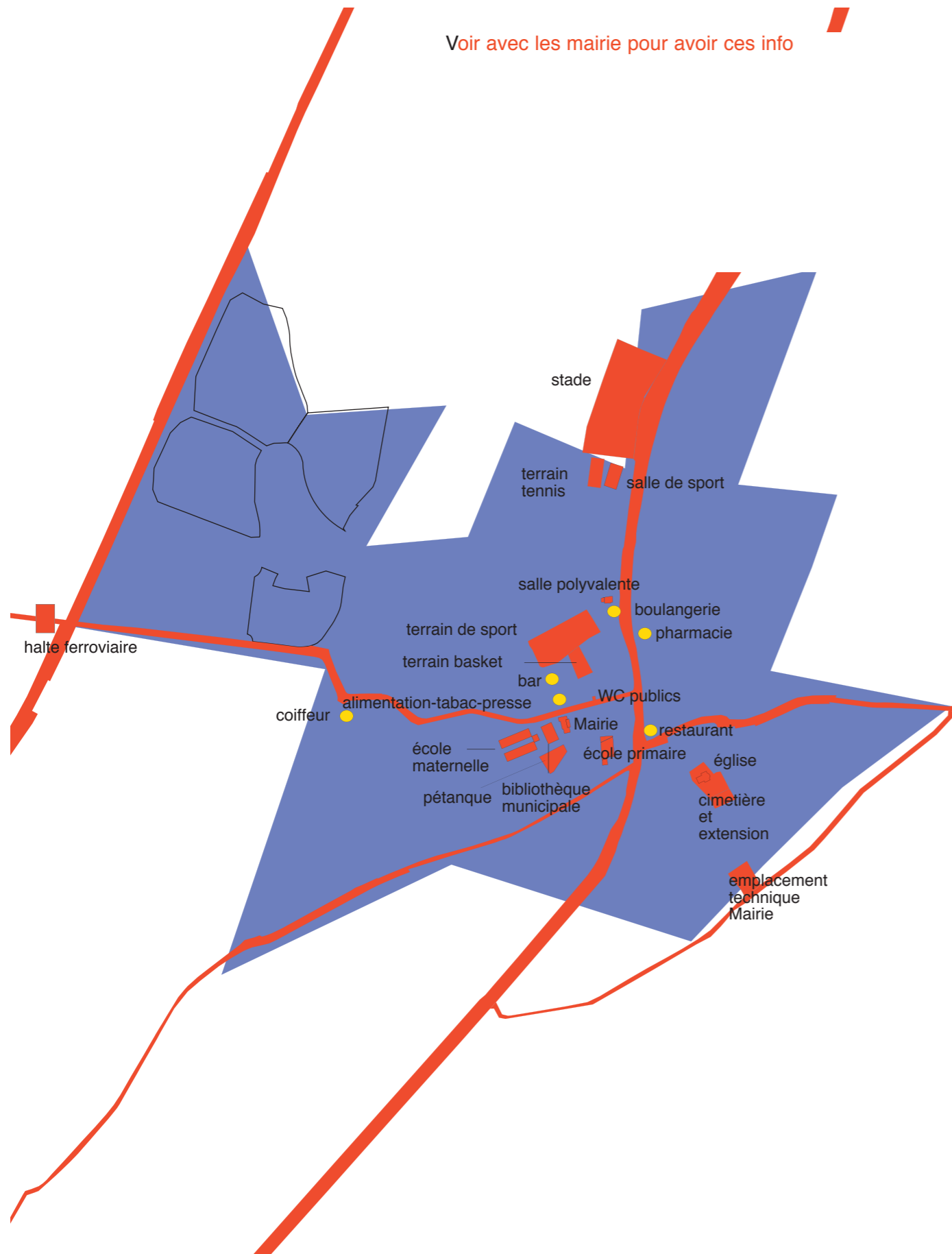
BILAN activités

L'agriculture, qui était hier l'activité principale de la commune, est aujourd'hui accompagnée d'autres activités qui sont plus importantes : commerces, services, loisirs, artisanat, formation. L'agriculture garde néanmoins un rôle primordial en terme de vitalité des paysages. Les autres activités sont garantes du dynamisme économique de la commune, et il s'agit de garantir leur pérennité.

Globalement, le développement démographique de la commune de Mionnay ne s'est pas accompagné d'un même dynamisme économique. Comme l'ensemble des communes dombistes, Mionnay est largement dépendante, au niveau de l'emploi, des agglomérations voisines et en particulier l'agglomération lyonnaise. Ce phénomène de commune résidentielle engendre des déplacements domicile-travail importants, ce qui génère nuisances et pollution. Il s'agit donc d'encourager l'emploi local, à condition que cela n'entraîne pas de nuisances et que cela ne mette pas en péril l'activité agricole. La question du golf, qui souhaite s'étendre, est à étudier au regard de ces exigences.



Voir avec les mairies pour avoir ces infos



carte des équipements collectifs

Equipements collectifs (publics et privés)

ECOLE

L'école primaire est située en bordure de la RD1083. L'école maternelle, qui existe depuis quelques années, se situe derrière la Mairie. Il n'y a pas de ramassage scolaire, et un restaurant scolaire a été mis en place près de la maternelle en 2004.

Il existe une garderie périscolaire mais elle ne suffit pas à répondre à la demande, et ne permet pas la garde d'enfants pendant une journée entière.

Maternelle

Petite section (PS)	23	1 classe PS uniquement
Moyenne section (MS)	17	1 classe mixte avec GS
Grande section (GS)	25	1 classe mixte avec MS + 1 classe mixte avec CP

effectifs de l'école de Mionnay
année scolaire 2008-2009

Primaire

CP	19	1 classe mixte avec GS + 1 classe mixte avec CE1
CE1	29	1 classe mixte avec CP + 1 classe mixte avec CE2
CE2	35	1 classe mixte avec CE1 + 1 classe CE2 uniquement
CM1	37	1 classe mixte avec CM2 + 1 classe CM1 uniquement
CM2	42	1 classe mixte avec CM1 + 1 classe CM2 uniquement

Totaux 227

L'analyse des effectifs scolaires montre tout d'abord qu'ils sont en baisse depuis 2003 (334 enfants durant l'année scolaire 2003-04 / 227 élèves durant l'année 2008-2009). Cela est dû, d'abord, au vieillissement de la population lié au type de logements présent sur Mionnay. En effet, les couples arrivés jeunes sur la commune voient leur enfants grandir et quitter l'école pour le collège, le lycée. Les logements étant principalement des maisons individuelles, il y a peu de rotation, ce qui ne suscite pas l'arrivée de ménages plus jeunes avec des enfants de 3 à 10 ans. Et lors des rotations, les prix élevés rendent les logements difficilement accessibles pour les jeunes couples.

Ensuite, la construction neuve s'est ralentie depuis les années 2000, ce qui explique aussi la baisse d'arrivée de nouveaux habitants et d'enfants.

Les effectifs de l'école montrent que les classes les plus représentées sont l'école primaire, avec notamment un grand nombre de CE2, CM1 et CM2. Les maternelles sont nettement moins nombreuses. Il est donc à prévoir que dans les trois années à venir, les effectifs diminuent encore avec le départ des CE2, CM1 et CM2.

Pour maintenir les effectifs de l'école, il s'agit donc de renforcer l'offre de logements, avec des logements attractifs pour les jeunes ménages.

Les adolescents fréquentent, pour l'enseignement général, le collège de St-André-de-Corcy (existence d'un ramassage scolaire) et le lycée de Trévoux.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque municipale est située derrière la Mairie. Elle propose des livres et des CDs dont le fond est en partie alimenté par une bibliothèque itinérante qui passe à Mionnay.

SALLE POLYVALENTE

Elle se situe à proximité de la RD1083, légèrement à l'écart du centre. Sa capacité d'accueil est d'environ 80 personnes.



COMPLEXE SPORTIF

La commune dispose près de la salle de sport (avec terrains de tennis et basket) d'un terrain de tennis extérieur, d'un terrain de football (deux zones dont un terrain principal en herbe). Près du centre se trouve un petit terrain de sport en herbe. La place principale du village comprend un terrain de basket et un terrain de pétanque. Il existe également un terrain de pétanque communal sur le domaine de Polleteins.

Les associations sportives fonctionnent en coopération avec les communes voisines, et notamment avec St André de Corcy. Les enfants et adolescents bénéficient ainsi de bonnes possibilités de loisirs ; cependant le problème des activités se pose durant les périodes de vacances, les associations ne fonctionnant pas.

GOLF

Le golf occupe une superficie importante à l'Est de la commune : 50 ha avec 18 trous. Il souhaite s'agrandir pour la création de 18 trous supplémentaires.

LA POSTE

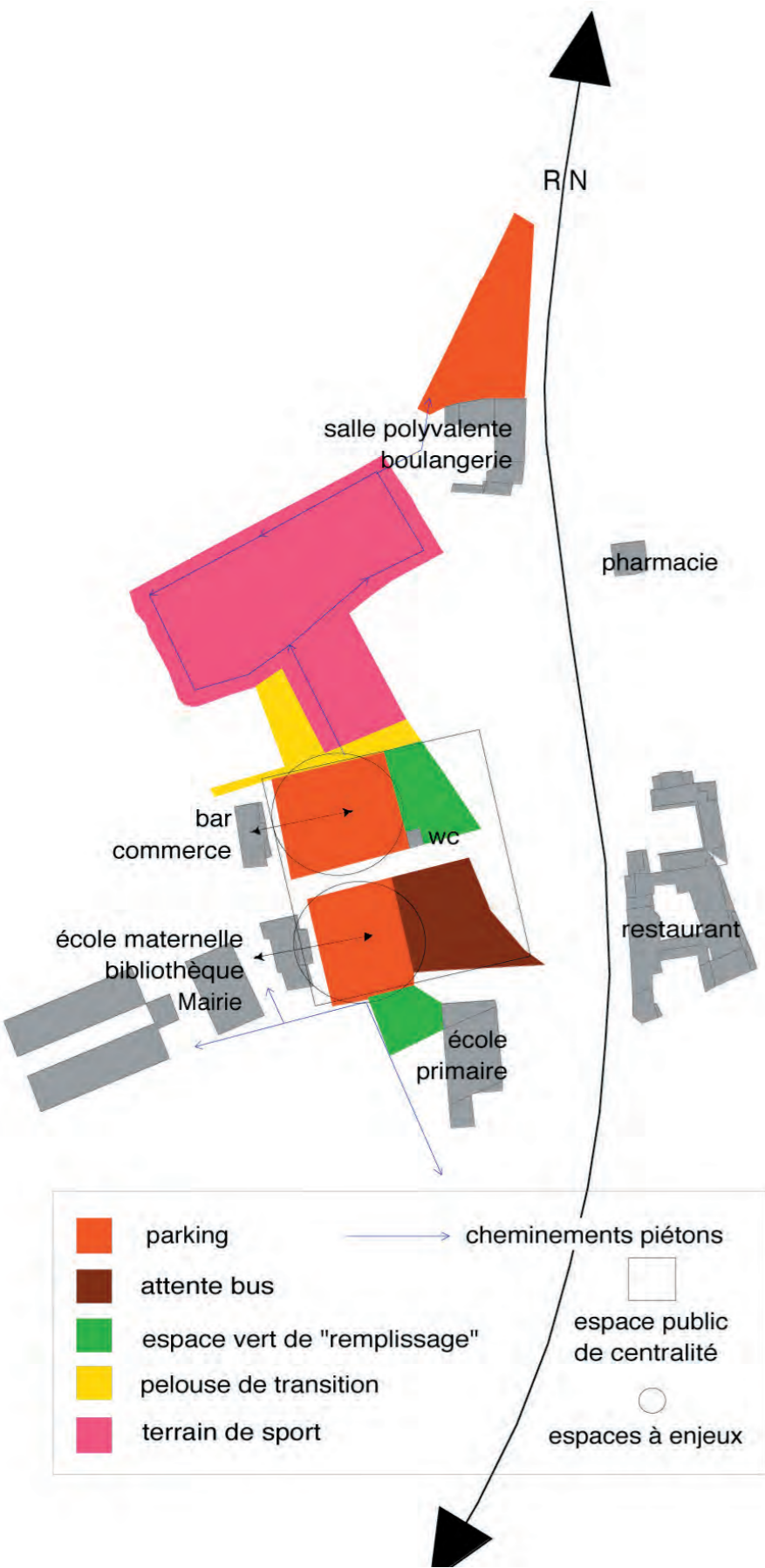
Il s'agit en fait d'un relais postal à l'épicerie du village.

SANTE

La commune dispose d'un médecin, d'un dentiste et d'une pharmacie. Les laboratoires d'analyse médicale les plus fréquentés sont ceux de Neuville sur Saône et de Villars-les-Dombes.

La commune dispose donc de plusieurs équipements publics, complété par un fonctionnement en réseau avec les communes voisines, notamment St André de Corcy : collège, associations sportives, etc., pour les jeunes surtout. Le fonctionnement de la halte garderie et du RAM (Relais Assistantes Maternelles) semble nécessiter des aménagements pour répondre à la demande.





carte des espaces publics centraux

Espaces publics

Les espaces publics centraux de Mionnay se situent principalement du côté est de la RD1083. Ils se divisent en trois pôles :

- les espaces publics de centralité

En face des équipements que sont la Mairie, le commerce d'alimentation-tabac-presse et le bar du Commerce, se trouve la place "Alain Chapel" composé de plusieurs sous ensembles : en contact immédiat avec la Mairie et le commerce-bar sont implantés des parkings, prolongés côté commerce par l'ancien terrain de basket, considéré comme une place mais surtout utilisé pour le stationnement de véhicules. Devant le parking de la Mairie un espace piéton est réservé à l'attente du bus.

Les espaces verts sont quant à eux positionnés de manière excentrée : derrière les toilettes publiques, et entre l'école primaire et le parking de la Mairie. Ils ne sont pas mis en valeur, et leur implantation fait penser qu'ils servent davantage à combler les espaces vides de la place qu'à offrir un espace de détente pour les habitants.

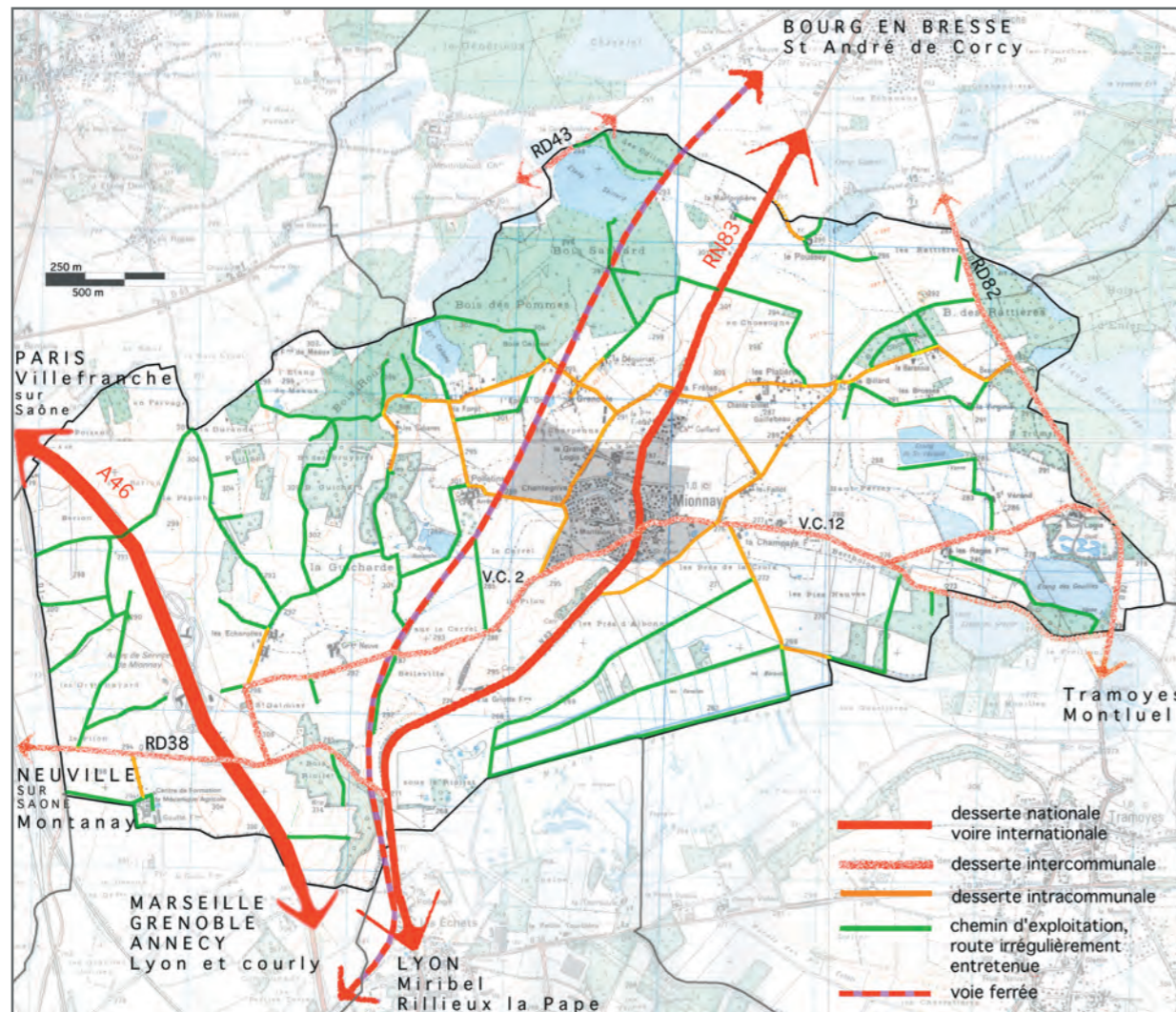
- les espaces publics en prolongement du centre

A côté de la place Alain Chapel, le terrain de sport et le terrain de basket constituent une opportunité de loisirs en plein coeur de village. Ce sont des espaces accessibles seulement aux piétons, ce qui permet de rejoindre, à pied, la salle polyvalente située un peu plus haut.

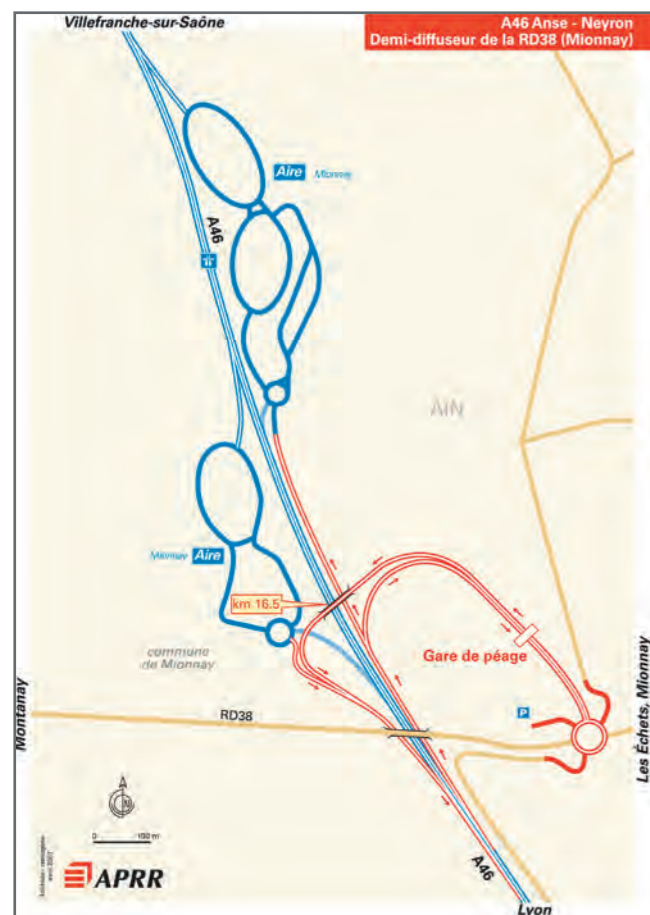
La circulation piétonne dans le centre est donc assurée par des cheminements parallèles à la RD1083. L'ensemble des espaces publics centraux est accessible depuis la place Alain Chapel. En revanche, la circulation automobile nécessite d'emprunter la RD1083 pour rejoindre la place Alain Chapel à la salle polyvalente, à moins de passer par les rues internes du bourg, ce qui engendre un trajet plus long.

L'enjeu, en termes d'espaces publics, est de mettre en valeur des espaces de détente et de convivialité, réservés aux piétons. Cela doit permettre de rendre aux espaces verts leur rôle de lieu d'agrément, de calme, propices à une halte dans un coeur de village, centre de l'animation et des circulations. Pour cela, la place pourra être restructurée afin de trouver une organisation valorisant davantage les espaces verts tout en permettant un bon fonctionnement de la circulation et du stationnement.





réseau viaire à l'échelle de la commune



Demi diffuseur (source APRR)

Réseaux et infrastructures

Déplacements

Voirie

- à l'échelle de la commune

Le bourg de Mionnay est traversé par la RD1083 (anciennement RD1083), qui relie Lyon à Bourg en Bresse. Cet axe supporte un trafic important, de plus de 15 000 véhicules par jour dont 20 % de poids lourds. Il est la source de nombreuses nuisances, au niveau sonore surtout, mais également aux niveaux visuel et olfactif. En termes urbanistiques, il crée une véritable coupure au sein du bourg. En particulier, il rend difficile les liaisons piétons entre les deux parties du bourg qu'il sépare. Mais parallèlement, cet axe routier est à l'origine du développement de la commune, en la rendant accessible par Lyon. Il s'agit aujourd'hui de développer d'autres types de liaisons avec Lyon, comportant moins de nuisances, et de rendre à cet axe un rôle plus urbain, notamment par l'aménagement des abords.

L'importance du trafic et de la vitesse des véhicules sur la RD1083 entraîne des problèmes de sécurité routière pour l'accès aux voies secondaires, que ce soit dans le bourg ou dans le reste du territoire communal.

Le territoire de Mionnay est également traversé par l'autoroute A46 qui contourne la communauté urbaine de Lyon au Nord, en reliant Vaulx en Velin à Genay ; elle permet ensuite la jonction avec l'autoroute Paris-Marseille (A6). Jusqu'à présent, la commune de Mionnay n'est pas directement reliée à cet important axe de communication puisqu'aucun échangeur ne se connecte à l'A46. Néanmoins, à partir de 2010-2011 un demi-échangeur sera mis en service. Il permettra uniquement de :

- sortir de l'A46 à Mionnay dans le sens Lyon/Paris
- rentrer sur l'A46 à Mionnay pour aller en direction de Lyon

Par ailleurs, l'aire d'autoroute de Mionnay présente différents services : deux stations de carburant, restaurant, étag'hôtel, distributeur bancaire (le restaurant et les stations de carburant distribuent également la presse). Néanmoins, à l'heure actuelle, les habitants de Mionnay ne profitent pas directement de ces différents services dans la mesure où l'échangeur le plus proche est celui des Echets, à 6 kms au Sud.

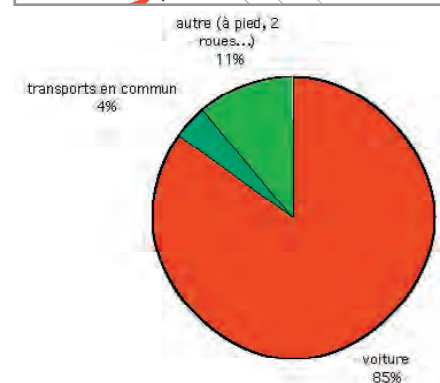
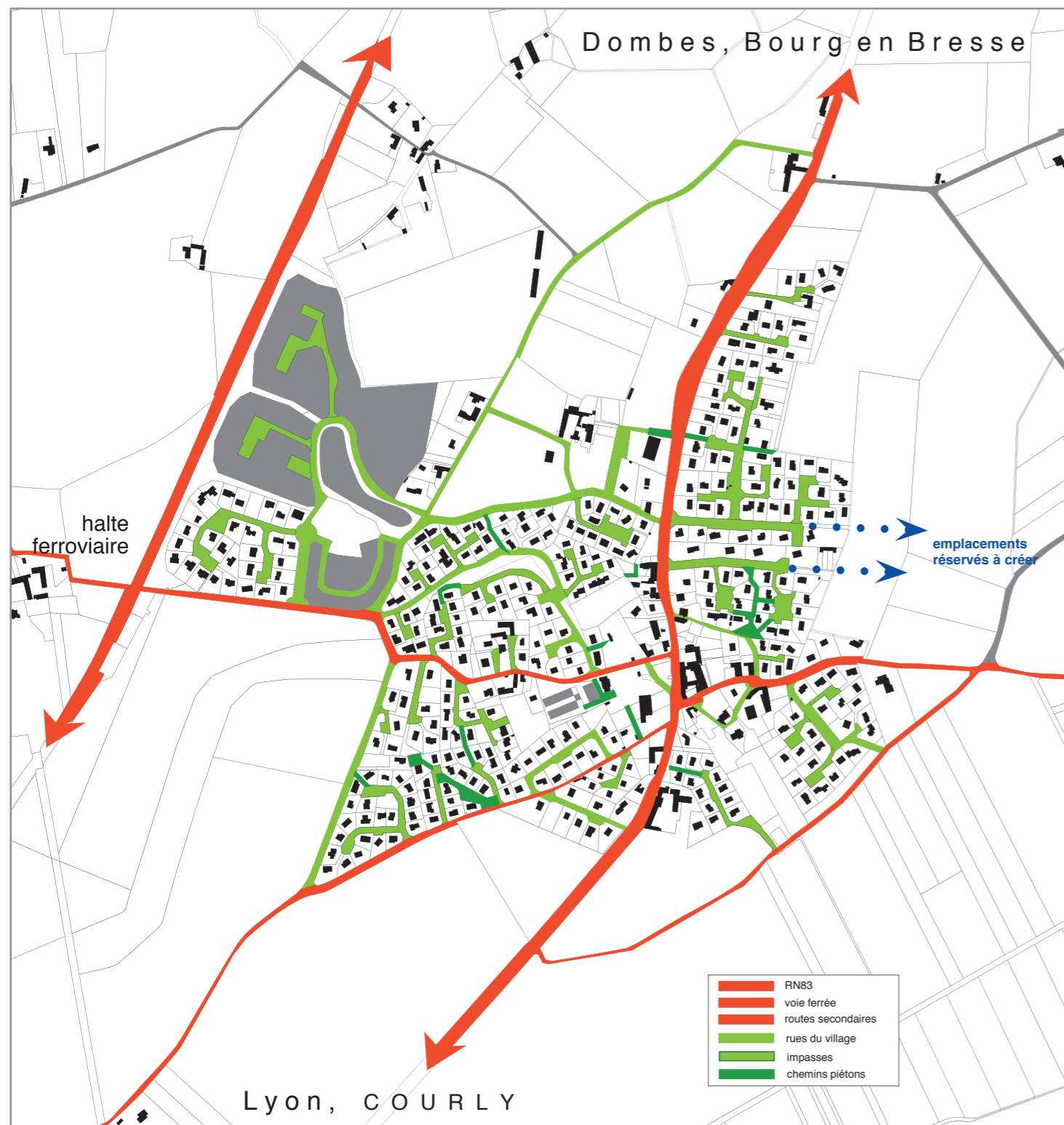
Les routes secondaires assurant les liaisons avec les communes voisines sont les routes départementales 38 (liaison avec Montanay) et 82 (liaison avec Tramoyes) ainsi que les routes communales qui leur sont liées. Une petite portion de la RD43 passe par le territoire de Mionnay, au N-O de la commune. Au regard de la circulation sur la RD1083, celle sur les routes secondaires est faible et relativement paisible.

- à l'échelle du bourg

Le bourg est desservi directement par la RD1083 qui le traverse en plein centre. La double fonction de la RD1083, entre desserte locale et trafic routier important lié à la desserte de toute la Dombes ou presque, ainsi qu'à la desserte nationale, entraîne inévitablement des perturbations. La desserte locale ralentit la grande circulation et l'importance du trafic sur la RD1083 rend difficile l'accès aux voies secondaires, pour l'accès aux voies secondaires et aux lotissements Nord du bourg. Parallèlement à grande circulation est à l'origine de nombreuses nuisances pour les riverains, qui supportent un bruit quasi constant dû au passage des engins. Pour les habitants du bourg, la RD1083 crée une scission au sein du bourg, diminuant d'autant leur qualité de vie. Une déviation de la RD1083 est prévue à l'Est du bourg. Cette déviation, déjà prévue au POS, est reportée au PLU sans que les délais soient connus. Elle permettrait d'améliorer la qualité de vie au sein du bourg et de résoudre les problèmes de circulation en séparant desserte locale et desserte à plus grande échelle. Néanmoins, la réalisation de cette déviation facilitera le trafic routier ; le risque est celui d'une augmentation du trafic, qui va à l'encontre du développement des modes de transport doux.

Dans une optique de développement durable, il s'agit d'encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture, et de marquer la traversée du bourg par la RD1083 comme une rue de village.





Modes de transport domicile - travail
(D'après www.recensement.insee.fr/RP99)

réseau viaire au sein du bourg

L'intérieur du bourg est desservi par de nombreuses impasses qui pénètrent les différents secteurs de maisons individuelles sans les traverser. Cela garantit une tranquillité, une sécurité, aux habitants, mais au niveau urbain, cela crée des zones relativement fermées. Pour anticiper un éventuel agrandissement du bourg à l'Est, des emplacements réservés sont à mettre en place sur des impasses privées de lotissements. En effet ces voies pourraient être prolongées pour desservir de futures zones urbaines sur le long terme.

Accidentologie

(chiffres pour la période de janvier 2002 à juillet 2007 : source PAC)

Mionnay connaît un nombre d'accidents de la route important, dont le bilan fait état de 28 accidents corporels, en l'espace de 5 ans et demi. Sur cette période, il a été dénombré 1 tué, 21 blessés hospitalisés et 46 blessés non hospitalisés. Par ailleurs, seuls deux accidents ont eu lieu en agglomération, dont aucun mortel.

La majorité des accidents ont lieu sur la RD1083 hors agglomération : 13 accidents et 1 personne tuée.

Les autres voies accidentogènes sont l'A46 (9 accidents), la RD 82 (2 accidents). Les autres voies communales ne représentent que 4 accidents.

Stationnement

L'offre de places de stationnement dans le centre-bourg est satisfaisante :

- parking devant la Mairie
- places de stationnement en face du restaurant d'Alain Chapel
- places de stationnement le long de la RD1083
- parking à côté de la salle polyvalente

A côté du parking de la salle polyvalente se trouve un espace vierge qui est parfois utilisé pour le stationnement.

Réseau ferroviaire

Mionnay est desservi par la liaison ferroviaire Lyon-Bourg. La halte ferroviaire se situe à 900 m à l'Ouest du centre-bourg.

Cette halte ne dispose pas d'un guichet, mais permet aux habitants travaillant à l'extérieur de Mionnay, qui représentant 84 % des actifs, de se rendre sur leurs lieux de travail grâce à un moyen sûr et évitant les contraintes des embouteillages aux heures de pointe. Cette liaison supporte un trafic de 750 à 800 voyageurs par jour effectuant à chaque fois un aller-retour (chiffre pour l'ensemble de la liaison Lyon-Bourg). Ces chiffres, bien qu'en perpétuelle augmentation, sont relativement faibles en comparaison de ceux enregistrés sur la RD1083. Le développement de cette ligne ferroviaire est un enjeu important en terme de développement durable, et le doublement de la voie entre Lyon et Villars les Dombes constitue une avancée importante.

Aux heures de pointe, la fréquence des liaisons avec Lyon est : un train toutes les demi-heures, et avec Bourgen-Bresse : un train toutes les heures. En semaine 16 trains par jour assurent la desserte et 6 les jours fériés et week end.

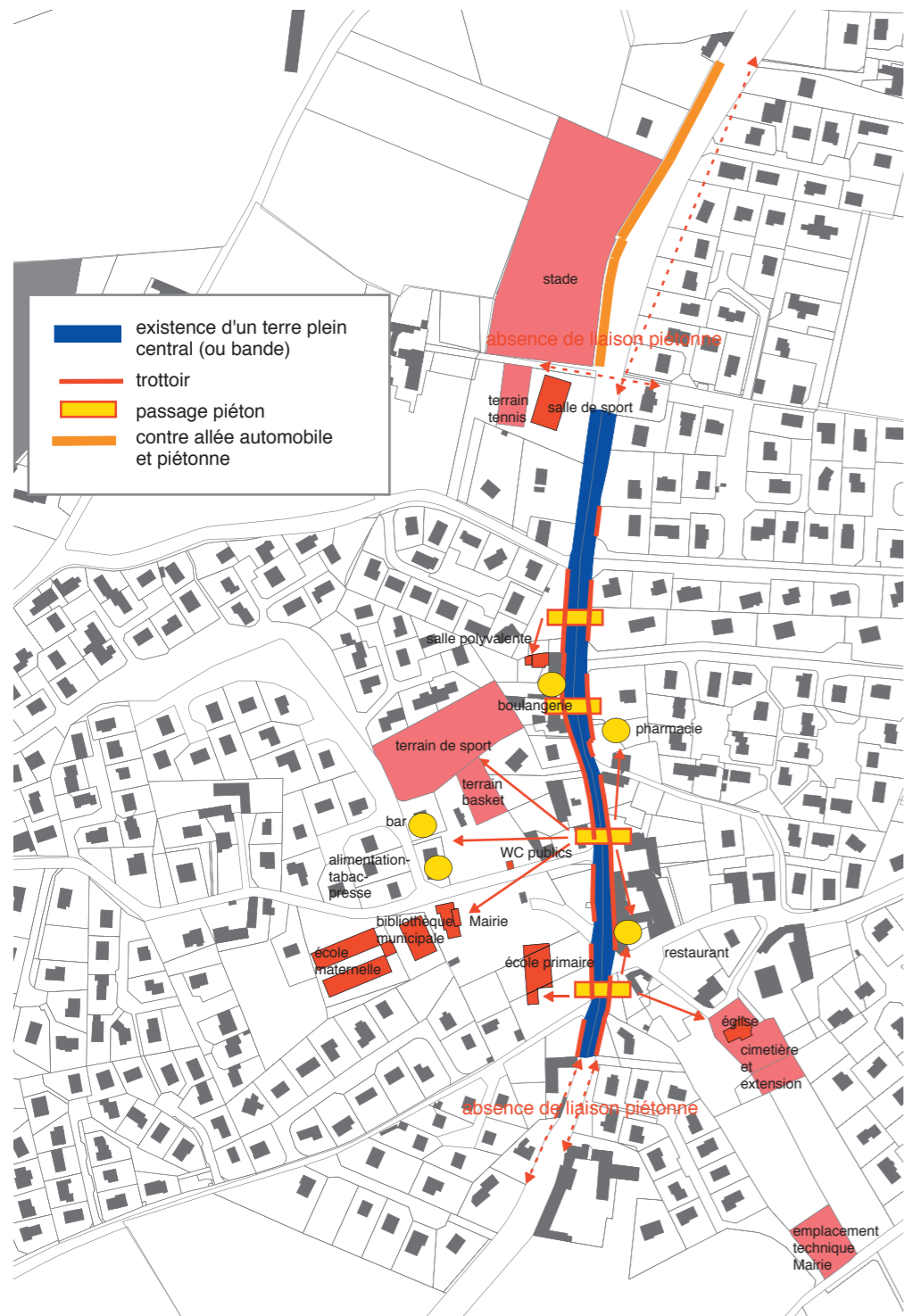
Transports scolaires

Il existe un ramassage scolaire pour le collège de St André de Corcy et pour les lycées de Trévoux, Rillieux-la-Pape et Neuville-sur-Saône.

En bilan sur les transports, on constate des déplacements importants principalement dus aux trajets domicile - travail. Ces déplacements n'ont cessé d'augmenter avec l'urbanisation croissante du bourg, et avec un allongement des distances et une multiplication des origine - destination. La voiture individuelle est de loin le mode de déplacement principal le plus utilisé. Cela engendre des problèmes de saturation et de blocage quotidien sur les grands axes, et notamment sur la RD1083. Cela engendre également d'importantes nuisances pour les abords des voies, et est défavorable à une volonté de limiter la pollution due aux automobiles.

Aujourd'hui le réseau de transport en commun reste insuffisant et peine à constituer une alternative robuste au nombre considérable de déplacements en voiture individuelle.





Circulation piétonne le long de la RD1083

Circulation piétonne le long de la RD1083 et alentours

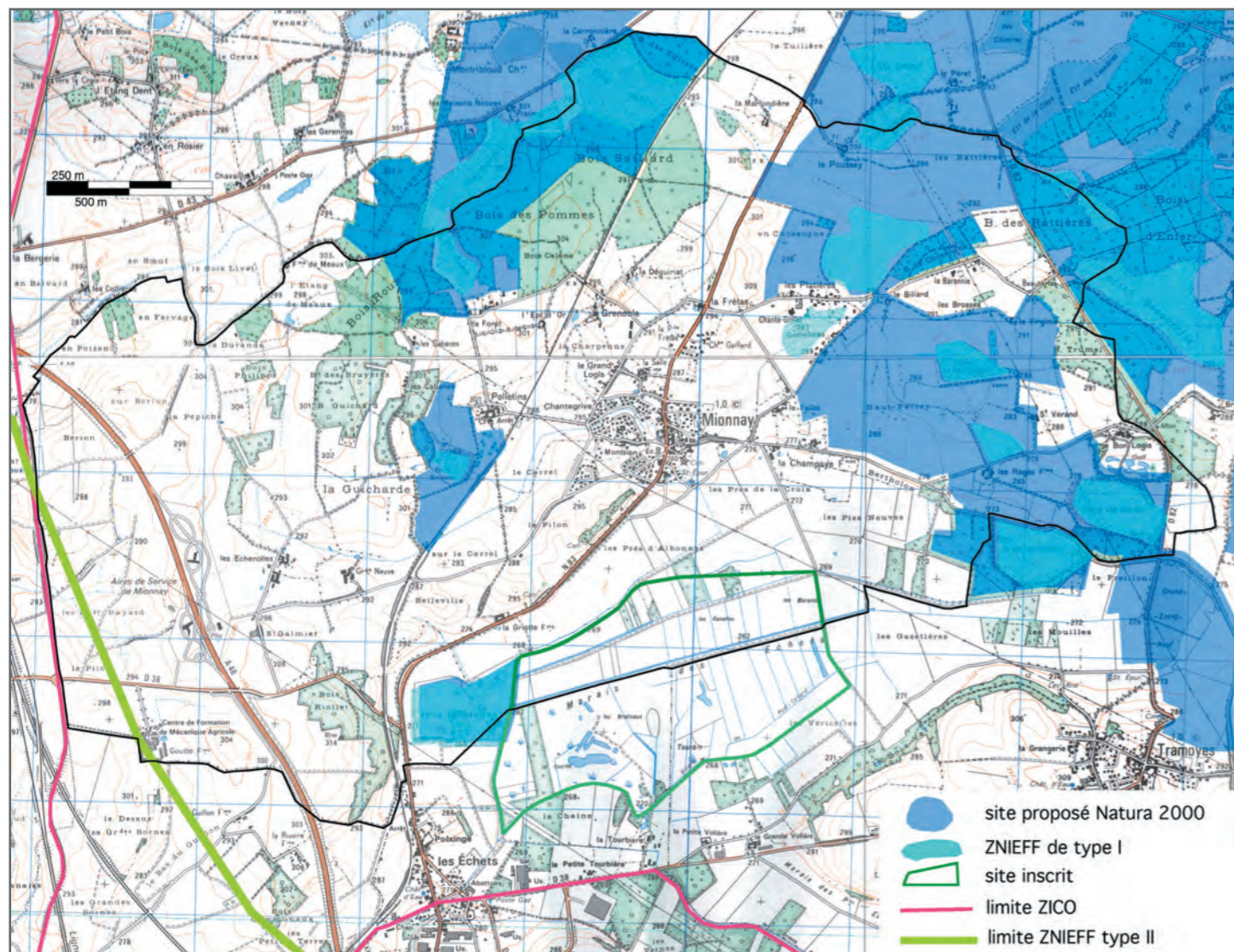
La circulation piétonne le long de la RD1083 s'effectue grâce aux trottoirs qui sont continus depuis le parking de la salle polyvalente au Nord jusqu'au carrefour avec la route de Cailloux sur Fontaine. Les deux passages piétons du centre et ceux de la boulangerie et de la salle polyvalente permettent de faire le lien entre les deux parties du bourg et de desservir les espaces publics et équipements centraux. Seule la salle de sport et le terrain de sport au Nord du bourg n'ont pas de passage protégé pour les piétons sur la RD1083, ce qui réduit les possibilités d'accès depuis les lotissements du Nord du bourg, qui sont pourtant situés à proximité de ces équipements.

A l'intérieur du bourg, les circulations piétonnes empruntent les rues et ruelles qui sont relativement calmes et sécurisantes, ainsi que des chemins exclusivement piétons aménagés au sein des lotissements (cf carte page précédente). Ces cheminements permettent une circulation piétonne relativement libre à l'intérieur du bourg, en évitant l'effet des impasses qui s'impose aux voitures.

Néanmoins, les lotissements les plus au Nord n'ont pas d'accès piéton au centre-bourg : pas de trottoir sur la RD1083 et pas de possibilité de cheminements piétons internes aux lotissements. La contre-allée, située côté Ouest de la RD1083 le long du terrain de sport, est utilisable par les automobiles (peu empruntée) et également par les piétons. Elle pourrait servir de liaison avec le centre s'il y avait un passage protégé permettant de traverser la RD1083 pour la rejoindre depuis les lotissements. La création d'un passage piéton, ou d'un trottoir le long de la RD1083 côté Est, est donc à réfléchir.

Il existe un secteur piéton dans le centre-bourg, vers l'église. Au Sud du bourg, les maisons situées à l'extrémité Sud ne nécessitent pas de trottoir étant donné que la circulation se fait par l'intérieur du lotissement. En revanche, les quelques maisons au Sud du centre, dont une ferme, n'ont pas de possibilité piétonne adaptée pour rejoindre le centre-bourg. Le prolongement du trottoir pourrait permettre de palier à ce manque.





Carte de l'environnement : zones d'inventaire et de protection
 (source : www.environnement.gouv.fr/rhone-alpes et Porter à Connaissance du Préfet)

Servitudes et gestion des ressources

Ce chapitre traite des principales servitudes s'imposant à Mionnay, sachant que l'intégralité des servitudes figure en annexe du PLU. Les mesures de gestion et de protection des ressources naturelles, encadrant l'évolution de Mionnay, sont également présentées.

Mesures d'inventaire et de protection (pour plus de précisions se reporter au chapitre "Dombes : Environnement")

Toute la Dombes est répertoriée comme **ZNIEFF** de type II ; Mionnay se trouve à la limite de cette ZNIEFF. De plus, le Marais des Echets est répertorié comme ZNIEFF de type I, c'est-à-dire ayant un intérêt remarquable du point de vue écologique. Les étangs et bois de Tramoyes et St André de Corcy font également l'objet d'une ZNIEFF de type I.

L'inventaire ZNIEFF établi au plan national par le Ministère de l'Environnement n'a pas de portée réglementaire directe. Toutefois, les intérêts scientifiques qu'il recense constituent un enjeu d'environnement. Le rôle des documents d'urbanisme est donc, à ce niveau-là, de mettre en place les mesures nécessaires à la préservation de ces périmètres repérés en tant que ZNIEFF. L'article 3.1 de la loi Paysage du 8 janvier 1993 indique clairement que le PLU "identifie et délimite les (...) sites, éléments de paysage et secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre (...) écologique, et définit le cas échéant les prescriptions de nature à assurer leur protection".

Les étangs de Mionnay, comme tous les étangs de la Dombes, sont des zones **Natura 2000**. Au départ, seule la surface des étangs était concernée, sans leurs alentours. Or les environs des étangs font intégralement partie de l'écosystème. C'est pourquoi le périmètre a été élargi d'une bande de 200 mètres autour de chaque étang. En effet, cet écosystème des étangs et de leurs abords abrite une faune et une flore importantes et remarquables du fait de la présence d'espèces dont les plus rares sont : *Myosurus minimus*, *Hottonia palustris*, *Crataegus crus-galii*, *Callitriche pedunculata*, *Damasonium alisma*, *Marsilia quadrifolia*, *Peptis portula*, *Azolla filiculoides*, *Polygonum minus* et *Riccia fluitans*, *Cyperus lichelianus*, *Potentilla supina*, *Cicendia filiformis* et *Typha angustifolia*. L'écosystème n'est pas dissociable en plusieurs parties : il fonctionne grâce aux interactions entre les étangs, leurs abords, les terrains agricoles voisins et les haies.

La réglementation européenne récente a abouti à l'obligation d'études environnementales notamment sur les sites Natura 2000 : Les EIPP (Evaluations Environnementales des Incidences des Plans et Programmes) s'imposent pour tout projet touchant une zone Natura 2000 ou ses environs.

La Dombes, et donc Mionnay, est également classée intégralement en **ZICO** (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux). Là aussi, Mionnay se situe en limite de zone. La préservation du milieu naturel est un enjeu important pour la protection des oiseaux. La Pygargue a été observée en hivernage sur cet étang. De plus cette zone d'étangs présente un intérêt majeur en terme de nidification : le Héron pourpré, la Guifette moustac, les trois espèces de Grèbe, et la plupart des Anatidés susceptibles d'être présents en Dombes, nichent sur ces lieux. Le Vanneau et le Petit Gravelot s'installent souvent sur les rives dégagées des étangs de Conche et de la Tuillière en période de nidification.

En ce qui concerne la protection des oiseaux, la Dombes fait également partie du site recensé comme "**site d'importance internationale pour l'hivernage et la migration des oiseaux d'eau**" (dans le cadre de la directive européenne n°74.409 du 6 avril 1979) et de la liste des zones humides d'intérêt international de la **Convention de Ramsar**.

Alimentation en eau potable

L'eau potable alimentant Mionnay est prélevée dans la nappe phréatique de la Dombes.

L'eau de la nappe phréatique de la Dombes est classée comme "aquifère sensible" par les prélèvements de la MISE (Mission InterServices de l'Eau)

Le syndicat intercommunal des Eaux "Dombes-Saône" (implanté à Civrieux) dessert Mionnay en eau potable, à



partir du captage de Civrieux et du château d'eau.

L'exploitation des réseaux d'eau potable est assurée par la SDEI (Société de Distributions d'Eau Intercommunales).

Assainissement

Eaux usées

La commune a élaboré son schéma directeur d'assainissement en 2000.

La station d'épuration a une capacité en EH (Equivalents habitants) de 2000, extensible à 4000.

Eaux pluviales

Des problèmes d'évacuation des eaux pluviales se font sentir dans la partie Ouest de la commune. Le fossé qui traverse le village, et qui coule en direction du Marais des Echets à l'Est du bourg, est saturé en cas d'orage violent. Il convient donc d'être particulièrement vigilant, dans les opérations futures, à la gestion des eaux pluviales, de manière à ne pas accentuer les problèmes de saturation de ce fossé en cas de pluie violente.

En grande partie, le réseau d'eaux pluviales est séparé du réseau d'eaux usées, sauf au sud de la commune où il existe un réseau unitaire.

Les éléments qui ressortent du schéma directeur d'assainissement sont les suivants :

- le bassin de rétention de Polleteins fonctionne correctement
- le fossé principal qui traverse le centre évacue correctement la pluie mais est proche de la saturation en cas de pluie décennale à deux endroits : tronçon ovoïde et vers le terrain de sport.
- le collecteur unitaire qui aboutit à la station d'épuration est fortement saturé lors des pluies décennales et est susceptible de déborder en cas d'orage violent.

Ainsi, le schéma directeur d'assainissement préconise d'équiper les nouvelles zones d'urbanisation de réseaux séparatifs avec rejet des eaux pluviales dans le réseau de fossés drainants. Différents dispositifs pourront être mis à l'étude : bassins de stockage par exemple, ou autre technique de rétention à la parcelle.

Par ailleurs, des actions correctives sont mises en place (programme de réhabilitation, établi dans le diagnostic du schéma directeur d'assainissement, et campagne de détection des mauvais branchements d'eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées)

Une étude été réalisée en 2009-2010 sur la gestion des eaux pluviales dans le bourg, pour limiter les risques d'inondations jusqu'à la crue centennale. Cette étude donne des préconisations dont les plus importantes sont :

- la réalisation de deux bassins de rétention connectés, dans le secteur à urbaniser près de la gare ;
- l'agrandissement du bassin de Polleteins.

Ces deux préconisations font l'objet de mesures pour leur réalisation dans les pièces opposables du PLU.

Risques technologiques

La commune ne dispose pas d'un plan d'exposition aux risques. La question des risques naturels, essentiellement les risques d'inondation, est traitée au paragraphe précédent (Eaux pluviales).

La commune est soumise à des risques technologiques liés à la présence de trois canalisations de gaz :

- canalisation de diamètre 500 mm Ars - Mions
- canalisation de diamètre 300 mm Ars - Mions
- canalisation de diamètre 100 mm, Antenne St André de Corcy

Les canalisations de diamètres 500 mm et 100 mm passent sous des secteurs urbanisés ou destinés à l'urbanisation.



Pour tous travaux dans les zones déterminées ci-dessous, il est nécessaire de faire une demande à l'exploitant et de contacter la Mairie.

La réglementation qui s'applique est présentée dans le tableau suivant (source : GRTgaz, PAC 2009).

Canalisations	DN	Pression maximale de service (bars)	Catégorie d'emplacement	Rayon du cercle des effets létaux significatifs (mètres)	Rayon du cercle des premiers effets létaux (mètres)	Densité maxi d'occupation dans cercle des ELS
ARS-MIONS (3031)	300	54	B	55,00	85,00	76 pers- 30logts
ARS-MIONS (3051)	500	67,7	A	140,00	195,00	30 pers- 12 logts
ARS-MIONS (3051)	500	67,7	B	140,00	195,00	300 pers- 120logts
Antenne de St André de Corcy (3371)	100	67,7	B	10,00	15,00	2,5 pers- 1 logt

De plus, la réglementation suivante s'applique :

- Zone des premiers effets létaux (PEL): interdiction de construction ou d'extension d'immeubles de grandes hauteurs, d'installation nucléaire de base et d'ERP de la 1^{ère} à la 3^e catégorie.
- Zone des effets létaux significatifs (ELS) : interdiction de construction ou d'extension d'ERP de plus de 100 personnes.

Les périmètres de servitude de part et d'autre des canalisations sont :

- * Pour la canalisation DN 100 de pression 67,7 bars : IRE 25 m, PEL 15 m, ELS 10 m
- * Pour la canalisation DN 300 de pression 54 bars : IRE 115 m, PEL 85 m, ELS 55 m
- * Pour la canalisation DN 500 de pression 67,7 bars : IRE 245 m, PEL 195 m, ELS 140 m

Déchets

En attendant la mise en place du centre de méthanisation « OVADE » par Organom sur la commune de Viriat prévue pour fin 2011, les déchets ménagers de la CCCD (Communauté de Communes Centre Dombes) sont traités provisoirement à l'usine d'incinération de Bourgoin Jallieu. En 2012, les déchets de la CCCD seront traités par le centre de méthanisation « OVADE » et le refus sera enfoui à la décharge du Plantay ou le centre de traitement de déchets non dangereux bénéficiera d'une autorisation d'extension.



Présentation du parti d'aménagement

Principes généraux

Le parti d'aménagement de Mionnay est fondé sur la volonté d'assurer un développement durable du territoire, intégrant dans une même dynamique les enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Il se traduit par la volonté de développer progressivement la commune, aussi bien sur le plan démographique qu'économique, de manière à équilibrer le taux d'actifs avec le taux d'emplois. La volonté de la commune est également de préserver et de valoriser les espaces naturels et agricoles, qui sont à la base de la qualité de vie à Mionnay. Le développement démographique se fera donc dans le cadre d'un développement urbain maîtrisé, en favorisant le renouvellement urbain et la densification urbaine. Le développement de Mionnay comprend également des projets d'intérêts supracommunaux, qui sont intégrés dans le PLU et dont la commune souhaite être partie prenante (notamment projet de zone d'activités intercommunale).

Déclinaison du parti d'aménagement

Le parti d'aménagement se décline selon les principes exposés dans le PADD, développés ci-après,

- Maîtriser l'urbanisation

En cohérence avec les capacités des équipements publics, il s'agit de limiter l'arrivée massive de nouveaux habitants, et de limiter l'étalement urbain.

Dispositif réglementaire : Les zones AU sont limitées. Le zonage 2AU permet de maîtriser l'urbanisation à moyen et long terme. Un phasage d'ouverture à l'urbanisation des zones destinées à l'habitat est donnée dans le rapport de présentation (voir partie sur les prévisions démographiques) et dans les orientations d'aménagement.

- Diversifier l'habitat

En cohérence avec les objectifs du SCOT, il s'agit de développer le secteur du logement collectif et le logement aidé.

Dispositif réglementaire : le zonage et le règlement Ua, Ub, Ubt et Ubd autorisent la réalisation d'habitat collectif. Les orientations d'aménagement définissent des typologies de logements à respecter pour les futures zones d'habitat.

- Dynamiser l'économie locale et supracommunale

En cohérence avec les objectifs du SCOT de développer l'emploi en Dombes, le zonage et le règlement favorisent la création d'activités économiques sur la commune.

Dispositif réglementaire : le zonage fait apparaître une zone 1AUe. Il permet ainsi la création de la zone d'activités d'intérêt intercommunal. La zone Ubt engendre l'implantation d'un site d'activités tertiaires. Le zonage Nhg et Ng permet l'extension du golf et le développement de nouvelles activités liées au golf. Enfin, les commerces, les activités artisanales non nuisantes et les activités tertiaires sont autorisées dans les zones Ua et les différentes zones Ub.

Actuellement, il existe un projet de création d'hôtel sur le site du golf, qui prévoit la création d'environ 160 emplois.

- Limiter et encadrer l'évolution des hameaux et du bâti diffus

La commune de Mionnay comprend de nombreux hameaux avec d'anciennes fermes qui ne sont plus, aujourd'hui, utilisées pour l'agriculture. Pour éviter la détérioration de ces bâtiments, il s'agit de permettre l'utilisation de ces anciennes fermes à d'autres fins que l'agriculture.

Dispositif réglementaire : le zonage fait apparaître des zones Nh, qui permettent aux bâtiments non agricoles situés au sein de vastes espaces agricoles ou naturels, d'être utilisés pour de l'habitat, des équipements d'hébergement touristique type gîte rural ou des activités artisanales.

- Valoriser les entrées de villages

La commune de Mionnay présente deux entrées de villages sur une voie à forte circulation (RD1083)

Dispositif réglementaire : Les abords non urbanisés de la RD1083 sont classés en zone naturelle ou agricole, de manière à interdire une urbanisation étendue. De plus, une zone Ap (Agricole protégée) est instituée pour protéger l'agriculture qui a ici un enjeu paysager fort, et pour interdire l'implantation de bâtiments agricoles, la zone étant consacrée à l'exploitation des terres sans implantation bâtie. La zone Ap comprend les abords Est et Ouest de la RD1083 au Sud du bourg et la partie Est de la RD1083 au Nord du bourg.

- Préserver et développer les modes de déplacements alternatifs et multimodaux

Il s'agit de développer les cheminements piétons, cyclistes et ferroviaire.

superficies des zones du PLU

PLU (2013)

		hectares
zones U	Ua	7,8
	Ub	65,7
	Uc	1,2
	Ut	11,2
	Uf	30,2
sous-total		116,1

zones AU	1AUbt	3,6
	2AUbd	6,6
	1AUL	5,1
	2AUL	2,5
	2AUe	28,9
	2AUf	18,0
sous-total		64,7

SOUS-TOTAL U+AU 180,8

zones A	A	946,0
	dont Ap	255,8
	dont Ae	17,6
	sous-total	946,0

zones N	N	790,4
	Nh	27,3
	Nhg	0,9
	Ng	24,2
	Ni	2,6
	Ns	2,8
	Nf	22,8
	sous-total	

SOUS-TOTAL A+N 1 817,0

superf. totale 1 997,0

PLU (2014)

		hectares
zones U	Ua	7,8
	Ub	65,7
	Uc	1,2
	Ut	11,2
	Uf	30,2
sous-total		116,1

zones AU	1AUbt	3,6
	2AUbd	6,6
	1AUL	5,1
	2AUL	2,5
	2AUe	28,9
	2AUf	18,0
sous-total		64,7

SOUS-TOTAL U+AU 180,8

zones A	A	946,0
	dont Ap	255,8
	dont Ae	17,6
	dont As	0,6
	sous-total	946,0

zones N	N	790,4
	Nh	27,3
	Nhg	1,3
	Ng	23,8
	Ni	2,6
	Ns	2,8
	Nf	22,8
	sous-total	

SOUS-TOTAL A+N 1 817,0

superf. totale 1 997,0

PLU (2015)

		hectares
zones U	Ua	7,8
	Ub	65,7
	Uc	1,2
	Ut	11,2
	Uf	30,2
sous-total		116,1

zones AU	1AUbt	3,6
	2AUbd	6,6
	1AUL	5,1
	2AUL	2,5
	1AUe	28,9
	2AUf	18,0
sous-total		64,7

SOUS-TOTAL U+AU 180,8

zones A	A	945,9
	dont Ap	255,8
	dont Ae	17,6
	dont As	0,6
	sous-total	945,9

zones N	N	790,5
	Nh	27,3
	Nhg	1,3
	Ng	23,8
	Ni	2,6
	Ns	2,8
	Nf	22,8
	sous-total	

SOUS-TOTAL A+N 1 817,0

superf. totale 1 997,0

superficie totale des EBC (Espaces Boisés Classés) : environ 282 hectares

Dispositif réglementaire : Les cheminements piétons du bourg sont repérés dans le plan de zonage comme "cheminements à protéger au titre de l'article L.123-1-6° du C.U.". D'autres cheminements sont à créer : ils sont repérés comme "cheminements à créer au titre de l'article L.123-1-6° du C.U.". Le règlement impose des cheminements aisés pour relier chaque opération aux équipements publics. Les orientations d'aménagement font apparaître la création de cheminements piétons. Enfin, la plus importante zone à urbaniser à dominante d'habitat se situe près de la gare ferroviaire afin d'en favoriser l'utilisation.

- Protéger les espaces agricoles et naturels

Il s'agit de préserver les espaces agricoles et naturels en cohérence avec les objectifs du SCOT et de la DTA. La pérennité de l'activité agricole doit être assurée sur le secteur impacté par le projet d'extraction de matériaux pour la construction autoroutière.

Dispositif réglementaire : Les zonages N, A et Ap permettent de protéger les zones agricoles et naturelles. la zone Ae permet, sur un périmètre réduit au plus près de la zone de travaux, l'extraction de matériaux pour le projet d'intérêt général de construction autoroutière. La zone As permet la création d'une station d'épuration à filtres plantés de roseaux en lien avec l'implantation d'un hôtel sur le site du golf. La superficie prévue est de 6 000 m2 permettant la création d'une station d'épuration pour l'hôtel et ses annexes (environ 3 500 m2 pour environ 300 EH) ainsi qu'une éventuelle extension (environ 2 500 m2 pour environ 200 EH) pour le raccordement des parties existantes du golf, au Sud de la route (Bâtiments du Beau Logis dont restaurant). Il est à préciser qu'une autre alternative existe pour l'épuration des eaux de l'hôtel, qui consiste à raccorder l'hôtel à une station d'épuration existante, en l'occurrence celle de Mionnay. Cela nécessiterait des travaux dont les coûts et les délais imposent d'envisager une 2e possibilité : création d'une STEP en zone As.

Les zones Natura 2000 sont majoritairement classées en zone N ou Ap afin de les protéger. Les zones humides sont repérées comme "éléments du paysage à protéger pour des motifs écologiques au titre de l'article L.123-1-7° du CU".

- Restructurer le centre-bourg

Le PLU repère le centre-bourg comme secteur à valoriser et à ré-aménager.

Dispositif réglementaire : Le zonage Ua permet de renforcer la densité bâtie et l'ambiance urbaine du centre-bourg. L'instauration du permis de démolir permet de protéger les bâtiments anciens caractéristiques du centre-bourg.

Principes du zonage et du règlement

Le zonage et le règlement traduisent le parti d'aménagement et présentent les zones suivantes :

ZONES URBAINES

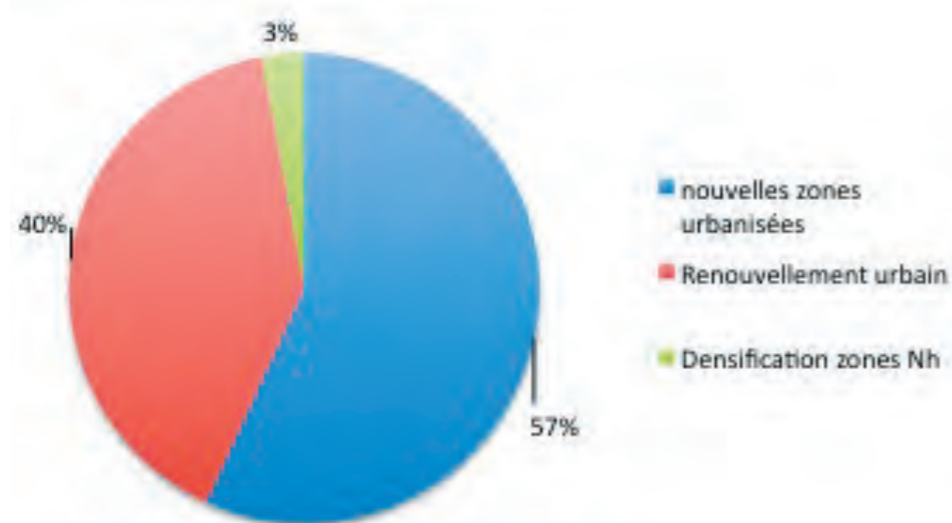
- **Ua** : zone urbaine correspondant au centre-bourg, comprenant le centre ancien ainsi que les principaux équipements publics et commerciaux.
- **Ub** : zone urbaine du bourg occupée principalement par de l'habitat et pouvant également accueillir des activités non nuisantes.
- **Ubt** : zone urbaine du bourg occupée principalement par des activités tertiaires.
- **Ubd** : zone urbaine du bourg occupée principalement par de l'habitat et liée à la zone d'activité tertiaire voisine.
- **Uc** : zone urbaine correspondant à des activités commerciales, artisanales et de services.
- **Ue** : zone urbaine correspondant à des activités d'intérêt intercommunal à l'échelle du SCOT.
- **Uf** : zone urbanisée occupée par des activités liées au fonctionnement de l'autoroute A46.
- **U** : zone réservée à l'activité ferroviaire.

ZONES A URBANISER

- **1AUb** et **2AUb** : zones à urbaniser :
 - l'une près de la gare, afin notamment de faciliter l'utilisation de ce mode de transport durable.
 - l'une enserré dans le tissu urbain du bourg (vers "la Salle")
- **1AUL** : zone à urbaniser pour des activités de loisirs d'intérêt communal.
- **1AUe** : zone à urbaniser réservée pour des activités d'intérêt intercommunal à l'échelle du SCOT.
- **2AUf** : zone à urbaniser réservée pour des activités liées à l'autoroute.

	Nombre logements créés	
nouvelles zones urbanisées	314	57%
Iris	27	
Secteur gare	287	
Renouvellement urbain	222	40%
Centre-bourg	63	
Démol/Reconstruction	159	
Densification zones Nh	16	3%
nombre de logements créés	552	

Tableau : Détail de l'origine des logements créés



Graphique : Détail de l'origine des logements créés

Surface dédiée à l'habitat comprise dans la zone des 400 mètres autour de la gare :

4,78 hectares

(une partie du secteur près de la gare)

Surface dédiée à l'habitat au-delà de la zone des 400 mètres autour de la gare :

3,53 hectares

(une partie du secteur près de la gare+secteur des Iris)

Nombre de nouveaux logements théorique selon le SCOT :

345

Nombre de logements prévus par le PLU :

377

(sachant que l'opération sur le secteur des Iris se fait dans le cadre d'une réglementation relative à la canalisation de gaz qui limite la densité)

Récapitulatif des logements créés par rapport à la zone des 400 m autour de la gare

Prévisions démographiques et économiques

Prévisions démographiques

La croissance démographique de Mionnay a été très forte entre les années 1970 et les années 2000, et elle se stabilise depuis 10 ans.

Aujourd'hui, la capacité des équipements et l'équilibre des paysages nécessite une régulation du solde migratoire, traduite dans le SCOT. La DTA tend parallèlement à favoriser l'urbanisation des secteurs desservis par les transports collectifs, ce qui est le cas de Mionnay située sur la ligne ferroviaire Lyon-Bourg en Bresse.

Cela implique pour les communes de limiter l'urbanisation nouvelle et de favoriser l'implantation des nouvelles opérations d'urbanisation près des gares.

Prévisions d'évolution des ménages

Il est à prévoir un vieillissement de la population, du fait du taux de renouvellement relativement faible des ménages. Les nombreux ménages qui ont emménagé dans les années 1970 vieillissent, les enfants quittent le domicile familial ; aujourd'hui il s'agit d'anticiper le vieillissement qui s'accompagne d'une demande plus forte en petits logements dans des immeubles collectifs, ce qui implique également un nombre plus faible de personnes par ménage. Pour répondre à cette problématique, la densification du centre-bourg présentera notamment des logements adaptés aux personnes âgées (création prévue d'une MARPA). D'autre part, il s'agit d'attirer de jeunes ménages avec enfants, qui ont de plus en plus de mal à acquérir des maisons individuelles au regard de l'augmentation des prix du foncier, afin d'assurer la pérennité de l'école.

La diminution de la taille des ménages est prise en compte dans le PLU :

- création de petits logements en immeubles collectifs
- nombre de personnes par ménage estimé à l'horizon 2020 : 2,95 (2006 : 3,1)

Evolution démographique

Le développement et le renouvellement urbain prévus au PLU permettent de répondre à ce besoin de limiter l'urbanisation nouvelle, tout en permettant l'arrivée de nouveaux habitants sur Mionnay avec comme limite une croissance de 2,3% par an. Le secteur Centre de la Dombes a une croissance limitée par le SCOT à 2,13% par an, mais les communes situées sur l'axe de la voie ferrée, dont fait partie Mionnay, ont un taux plus élevé de 2,3% de manière à valoriser démographiquement les bourgs et pôles desservis par les transports en commun, et favoriser ainsi ce mode de déplacement alternatif à l'automobile.

Le PLU envisage une augmentation de population de 1630 personnes environ, ce qui porte la population à 3 800 en 2031.

Au niveau de l'assainissement, la station d'épuration (STEP) a une capacité de 2000 EH extensible à 4000. Aujourd'hui, il y a 1645 habitants reliés à la STEP, sur les 2155 habitants de Mionnay. La commune peut donc accueillir et raccorder encore 300 nouveaux habitants avant l'agrandissement de la STEP.

Les travaux prévus sont les suivants :

- dans un premier temps : travaux d'amélioration de la STEP existante, permettant de résoudre les problèmes actuels d'eaux parasites, sachant que malgré ces problèmes les performances de la STEP sont conformes à la Directive européenne du 21 mai 1991 (d'après Rapport annuel du service public d'assainissement collectif - 2009)
- dans un second temps : extension de la capacité de la STEP, pour ouverture à l'urbanisation des zones 2AUbd.

Concernant l'assainissement non collectif, la mise en place récente du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) devrait permettre d'améliorer les dispositifs, sachant que la grande majorité des futurs logements (97%) sera desservie par l'assainissement collectif.

Renouvellement urbain et densification

Le SCOT préconise que 30% des logements à créer le soient en zone urbaine. A Mionnay, les potentialités de création de logements en zone urbaine sont les suivantes :



- densification du centre-bourg : le centre-bourg comprend aujourd'hui de grands espaces libres voués essentiellement à une fonction de stationnement de véhicules ainsi que des terrains sportifs. La construction de logements sur ces espaces est prévue au PLU et programmée par la commune.

- opérations de démolition / reconstruction : le bourg de Mionnay est majoritairement composé de secteurs pavillonnaires. Avec l'augmentation du prix du foncier et les contraintes pour l'urbanisation nouvelle, une densification de ces secteurs est à prévoir. Cette densification se fera sous initiatives privées et est donc difficilement estimable. De manière réaliste, et compte tenu des derniers projets en cours (notamment création d'un immeuble de 85 logements sur une parcelle accueillant aujourd'hui un logement d'ancienne ferme) il est possible d'envisager une part d'environ 2,4 % d'opérations de démolition / reconstruction (ce qui représente environ 15 parcelles de maisons individuelles reconverties en plusieurs petits immeubles collectifs). Le renouvellement urbain représente ainsi 40% des logements créés. Si on ajoute la densification des zones Nh, le taux de logements créés en zone déjà construite est de 43 %.

Zones à urbaniser

Les zones à urbaniser sont moins importantes qu'au PLU approuvé le 04 décembre 2009, du fait notamment de la zone AUc à vocation commerciale qui redevient zone agricole et de la réduction des zones à urbaniser à vocation d'habitat dans le secteur de la gare, suite à l'étude sur les risques d'inondations. Les zones à urbaniser pour l'habitat représentent en effet une superficie de 6,6 ha (2AUbd) alors que le PLU approuvé le 04/12/09 en comptait 15,14 ha.

Planification de la création de logements et de l'évolution démographique

Le développement démographique de Mionnay se fera donc grâce à ces zones à urbaniser et à la densification des tissus bâtis, avec un total, à terme, estimé à environ 1625 nouveaux habitants. Cela correspond à une augmentation de population de 2,3% par an sur une période de 25 ans (2006-2031) :

- 2010-2015 : Projets dans le centre-bourg + Secteur des Iris (NB : ces deux projets sont déjà lancés)

- 2016-2031 : Urbanisation des zones 2AU (environ 287 logements et 1112 habitants)

La densification des zones Nh et les opérations de démolition / reconstruction s'étaleront tout au long de ces deux périodes.

Prévisions économiques

L'avenir économique de la Communauté de Communes Centre Dombes dépend beaucoup de la future implantation de la zone d'activité inscrite au SCOT. Cette zone d'activité participera à l'enrayement du phénomène de résidentialisation de la Dombes. La commune de Mionnay accueillera cette zone d'activité pour laquelle des orientations d'aménagement sont élaborées dans le cadre du PLU.

Concernant les projets à l'échelle locale, la commune souhaite revaloriser et dynamiser son centre-bourg. Ce projet intègre l'implantation d'une maison médicale et d'une MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées) en plein cœur du bourg. La mise en place en 2009 du marché forain participe également au dynamisme du centre et de ses commerces.

Le projet d'extension du golf est également susceptible d'apporter un dynamisme à Mionnay, en créant notamment 80 emplois (environ). Ce projet valorise également la commune en amenant une clientèle potentielle pour les commerces et l'hôtel-restaurant Alain Chapel du centre-bourg. Ce projet offre en outre la possibilité d'activités avec les scolaires, qui pourraient découvrir plus facilement cette activité de leur commune. La commune souhaite donc favoriser ce projet en encadrant ses activités, qui doivent rester limitées à l'activité golfique, à la pédagogie et à l'accueil des utilisateurs du golf.

Par ailleurs la commune de Mionnay, du fait notamment de sa proximité de l'agglomération lyonnaise, est sollicitée pour l'implantation d'activités économiques (notamment entreprises tertiaires et entreprises artisanales). Cela doit être géré avec le souci d'offrir des possibilités à ces demandes, susceptibles de créer des emplois. Parallèlement, l'implantation d'activité nouvelle doit être réfléchi en cohérence avec la qualité urbaine et pay-



sagère de Mionnay. L'implantation des activités artisanales est donc autorisée, tout en limitant les capacités bâties. Les types d'architecture, en particulier, doivent être soigneusement étudiés. Concernant l'activité tertiaire, le projet de la commune est de les développer près de la gare, de manière à favoriser l'utilisation du train dans les déplacements des employés. L'activité tertiaire est ainsi intégrée à un projet mixte comprenant également de l'habitat.

Concernant l'agriculture, le nombre d'exploitants est en baisse. Pourtant l'agriculture est garante des paysages dombistes, composés majoritairement de champs et d'étangs. Il apparaît donc comme très important de conforter l'agriculture. Pour cela il s'agit de préserver au maximum les terres agricoles, ainsi que de permettre des activités liées à l'activité agricole telles que gîtes ruraux et vente des produits (possible surtout pour les producteurs maraîchers du Sud-Ouest de la commune). L'"agrotourisme" peut être une source de dynamisme pour l'agriculture.



Influence du parti d'aménagement sur l'environnement

L'étude de l'influence du parti sur l'environnement a été réalisée par Bioinsight. L'intégralité de cette étude est disponible en annexe du PLU. N'est présentée ci-après que l'analyse des perspectives d'évolution et l'analyse pronostique des incidences.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE L'ESPACE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mionnay demeure un territoire agricole et naturel, ouvert structuré par ses zones humides et ses bois qui fut modelé par l'activité agricole traditionnelle : élevage bovin et cultures, dans le contexte d'un habitat rural associé à cette activité.

Mais six facteurs, concomitants ou non, d'amplitude toutefois différente ont modifié son mode d'occupation du sol vers une augmentation des surfaces artificialisées aux dépens des surfaces agricoles et naturels, entraînant la raréfaction d'habitats tels que les prairies et des zones humides. Ces six facteurs majeurs sont :

- l'urbanisation résidentielle du bourg à partir de lotissements ;
- l'urbanisation résidentielle dispersée à partir de hameaux ;
- la création et l'extension du golf – espace artificiel classé comme « espace vert artificialisé, non agricole » dans la base européenne de données d'occupation du sol Corine land cover (voir carte occupation du sol C.L.C. 06) – ;
- l'extension des voies de communication ;
- le drainage du marais des Echets ;
- la modification de pratiques agricoles.

Bien que l'urbanisme présidant à de tels changements soit plus fondé sur une extension du centre bourg que de celle des hameaux, cette consommation de surfaces agricoles et naturelles fut néanmoins associée à des changements d'occupation du sol. C'est ainsi que des risques d'évolution dommageable pour ce territoire peuvent être envisagés en l'absence d'un projet de P.L.U. soucieux de l'environnement.

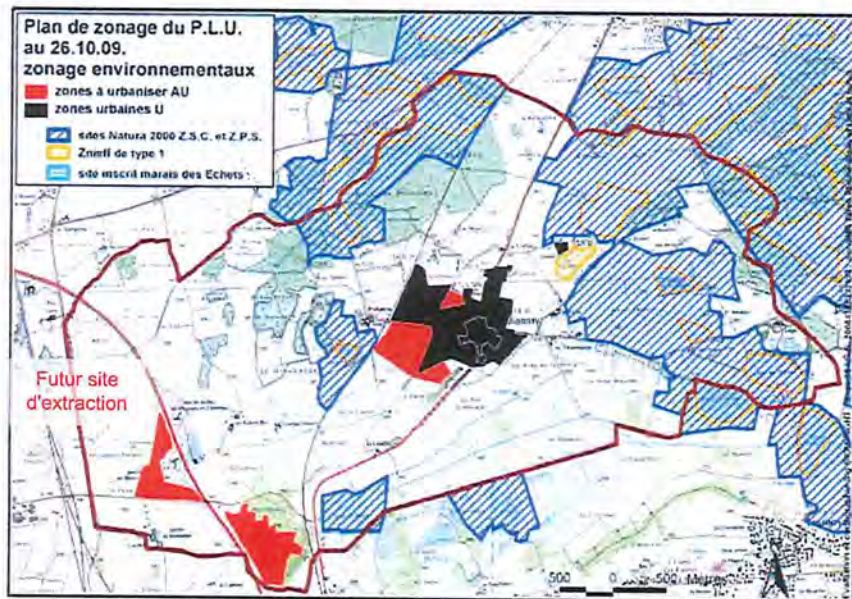
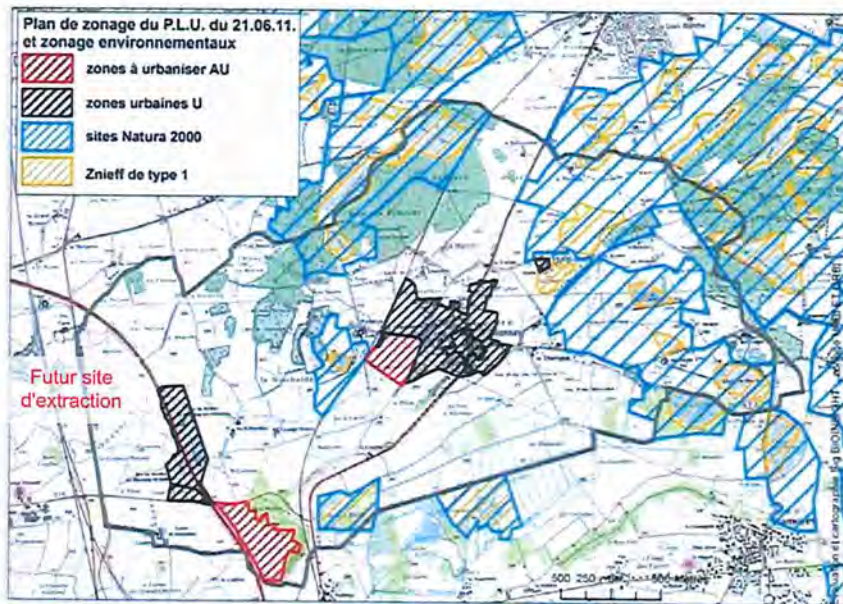
Un premier risque serait que les aménagements et les changements d'utilisation du sol (pratiques culturales) entraînent l'altération des zones humides du territoire – comme il a déjà été constaté pour le marais des Echets et l'étang des Gouilles au golf. L'intensification des cultures fondées sur la modification de pratiques agricoles : remembrement, diminution des surfaces enherbées, suppression de haies, altération du réseau de fossés..., conduit également à homogénéiser et à banaliser les surfaces agricoles et naturels ouvertes. De telles pratiques peuvent entraîner un entretien intensif de la végétation du bord des étangs conduisant alors à une artificialisation de ceux-là avec des conséquences en matière de maintien de leur riche biodiversité propre et associée, dont la biodiversité Natura 2000.

La fonctionnalité hydrologique et hydrobiologique du territoire pourrait être également altérée par ce type d'urbanisation. Cela serait dû à l'imperméabilisation des sols et l'inadaptation des capacités d'assainissement en matière de systèmes collectif mais surtout individuel (non collectif) au regard des capacités des récepteurs naturels des eaux usées et de ruissellement que sont les étangs et surtout le réseau de fossés (très nombreux) et de ruisseaux : ruisseaux des Echets, de Rongean et des Torrières, qui draine nt la totalité du territoire communal. Aussi grand est le risque que la mauvaise qualité des eaux du sous-bassin principal des Echets (auquel le territoire communal participe pour la plus grande partie de sa superficie) ne subisse une aggravation si cette urbanisation présente et future ne tient pas suffisamment en compte ces facteurs d'assainissement du territoire, spécialement les dysfonctionnement des filières d'assainissement non collectif.

De telles perspectives pourrait conduire à une réduction de la biodiversité de Mionnay – sa richesse du vivant – qui présente non seulement des fonctions et un intérêt à l'échelle communale et intercommunale (par exemple les zones humides) mais également aux échelles régionale, nationale et européenne, comme le montre la contribution du territoire de Mionnay à deux sites Natura 2000, deux Znieff de type 1 et un site inscrit. C'est ainsi que de telles perspectives d'évolution de l'espace qui négligerait ses zones humides et sa biodiversité, voire certains paysages agraires, auraient des conséquences esthétiques et touristiques donc économiques pour le territoire.

Soucieuse de son environnement, la commune de Mionnay s'est donc investie dans une réflexion sur cette évolution, réflexion qui s'est traduite par la mise en oeuvre de la révision de son P.L.U. qu'une évaluation environnementale Natura 2000 accompagne.





PLU de Mionnay - rapport de présentation

ANALYSE PRONOSTIQUE DES INCIDENCES

Nature des perturbations et effets sur les sites Natura 2000
Artificialisation du territoire : zones AU et U

L'artificialisation du territoire de Mionnay, c'est-à-dire la consommation de surfaces agricoles et naturelles par l'urbanisation et les aménagements déjà réalisés, a été évaluée à partir de la base de données Corine land cover (carte occupation du sol C.L.C. 2006). Cette base de données C.L.C., bien que pertinente à l'échelle d'un territoire communal, ne présente pas cependant une résolution suffisamment élevée ni une mise à jour suffisamment fréquente – les données les plus récentes sont de 2006 – pour fonder et analyser le taux d'artificialisation d'un projet de P.L.U. Mais cette base est fournie gracieusement, offrant ainsi une information à fort ratio bénéfice/coût quand la base de données Spot théma de résolution beaucoup plus élevée (et plus récente) est payante. Malheureusement, pour un tel suivi de territoires communaux, la base de données Spot théma est donc très chère et peu, voire pas, mutualisée à l'échelle de la région Rhône-Alpes. C'est ainsi qu'en matière d'évaluation de la consommation de surfaces agricoles et naturelles par l'urbanisation et les aménagements du projet P.L.U. présents et programmés (bâti, réseau viaire, espaces verts urbains, équipements sportifs, équipements de loisirs...) – et à défaut de données d'occupation du sol de résolution plus fine ainsi que plus récentes –, il est préférable pour plus de cohérence de se fonder tout d'abord sur l'enveloppe urbaine du plan de zonage constituée des zones urbaines U et des zones d'urbanisation future (ou à urbaniser) AU.

L'enveloppe urbaine de Mionnay totalise 157 ha, soit 7,8 % du territoire (carte ci-dessous). Les zones d'urbanisation future AU représentent 46,5 ha (2,3 % du territoire), soit 29,7 % de l'enveloppe urbaine.

Ces zones AU constituent une forte augmentation de 42 % par rapport aux zones U s'étendant sur 110,5 ha. Elles sont, de plus, morcelées, éloignées – en discontinuité avec le village –, spécialement les zones 1AUe du secteur Bois Riollet et de la zone Uf de sous Saint-Galmier.

Mode de changement d'occupation du sol

En matière d'effets directs, il convient également d'analyser le changement d'occupation du sol que génère l'artificialisation du territoire. En effet, l'urbanisation et les aménagements se réalisent soit à partir des surfaces naturelles soit à partir des surfaces agricoles donc à partir de différents types d'habitats naturels, ce mode de changement d'occupation du sol étant le plus souvent irréversible.

Le mode de changement d'occupation que produira l'urbanisation et l'aménagement des zones AU et U. L'artificialisation se réalisera aux dépens de surfaces agricoles (terre arables).

Imperméabilisation des sols

Une artificialisation génère également une imperméabilisation des sols conduisant à une réduction de leur capacité à infiltrer l'eau météorique : pluie, grêle, neige..., ce qui augmente le phénomène de ruissellement, c'est-à-dire de production d'eaux de ruissellement pluvial sur des substrats artificiels imperméables – au lieu de s'infiltrer immédiatement dans le sol. Elles se dirigent alors vers le réseau d'assainissement, le surchargeant.

Dans le cas du P.L.U., une telle situation conduirait à des aléas et des risques de deux types :

- choc de pollution pour le récepteur naturel que sont les fossés et les mares lors de fortes productions d'eaux de ruissellement pluvial sur des substrats artificiels par nature pollués tels que le réseau viaire et les parkings ;
- inondation locale ;
- surcharge des réseaux unitaires donc pollution des milieux naturels.

Tous ces phénomènes sont amplifiés par une altération des zones humides du territoire.

Enfin, eu égard à l'augmentation des habitants consécutive aux nouvelles ouvertures à l'urbanisation, les besoins en matière de traitement des eaux usées seront accrus.



zone A sur le Carrel



zone A haut Perrey



zone Nh Grenoble



zone N du golf de Mionnay

Artificialisation du territoire : zones N et A

L'artificialisation et le changement d'occupation du sol interviennent également dans les zones N et A à partir d'extensions de bâtiments ou de d'aménagement en équipements sportifs et de loisirs.

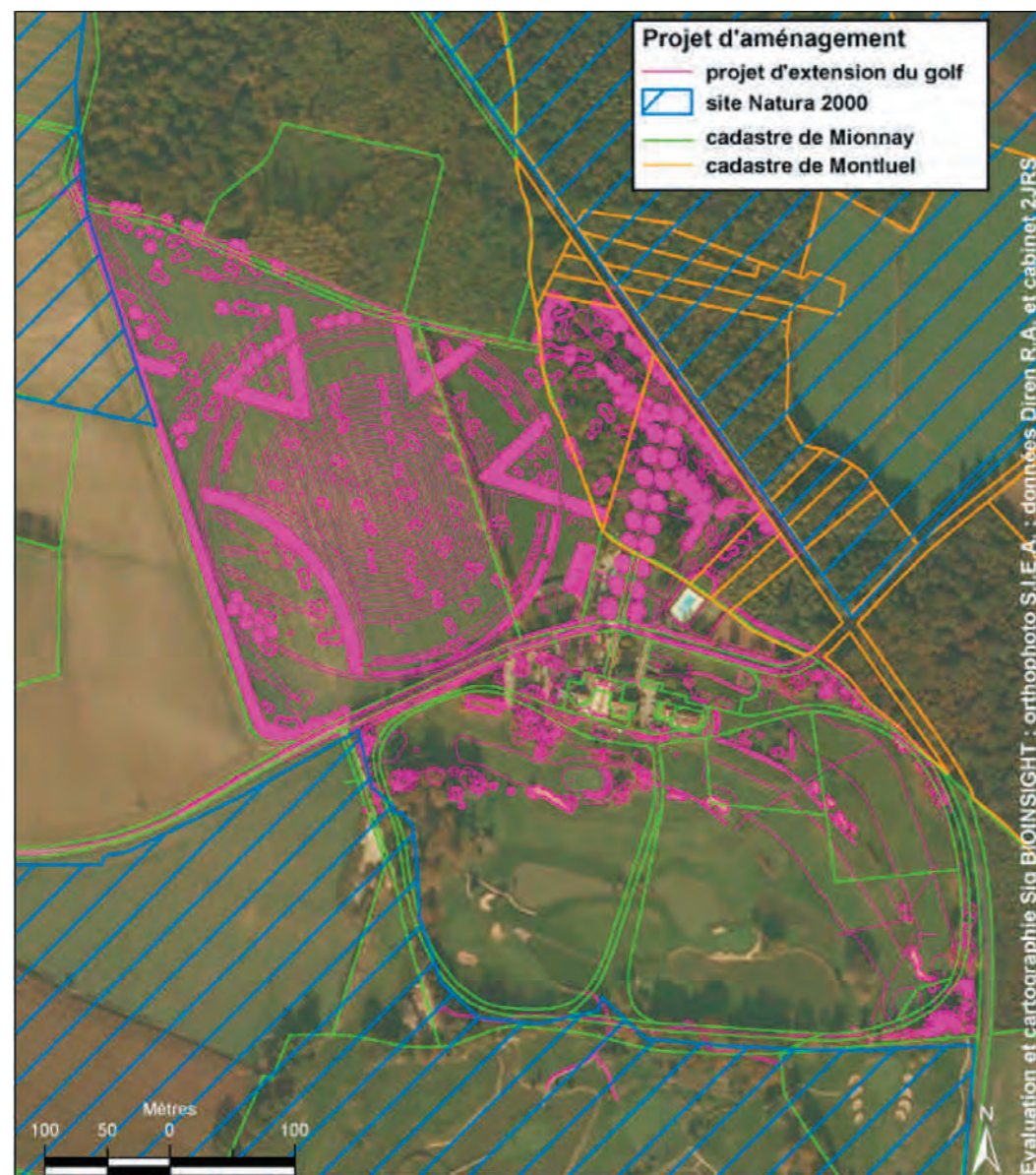
Artificialisation du territoire : projets d'extension du golf

L'extension du golf concerne trois parcelles à Mionnay (505, 506 et 170) ainsi que trois à Montluel (12, 11 et 162).

S'agissant du mode de changement d'occupation du sol que ce projet va, à Mionnay, entraîner dans les trois parcelles, les habitats naturels concernés sont (carte et photo):

- des terres arables (parcelles 505 et 506) ;
- la haie de peupliers du fossé entre les parcelles 505 et 506 (photo) qui participe de la connexité écologique du territoire ;
- des surfaces artificialisées (parcelle 170).

Aucune zone humide ne sera ainsi détruite, ni dégradée.



Incidence sur les sites Natura 2000

Effets directs des zones AU et U

Le plan de zonage (zones AU et U) du 21 juin 2011 n'intersecte pas les sites Natura 2000, ni les Znieff de type 1 (carte).

Effets directs du projet de P.L.U. au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000

Mais l'évaluation environnementale Natura 2000 d'un projet de P.L.U. qui permet des modifications de zonage et des projets d'aménagement dans ou à proximité d'un site Natura 2000 doit être également menée au regard des objectifs de conservation du site Natura 2000 (L414 4 du Code de l'environnement), objectifs qui visent le maintien de la biodiversité Natura 2000 (habitats et espèces d'intérêt communautaire). Aussi, à l'égard du P.L.U. de Mionnay et des objectifs de conservation établis dans le Docob des sites Natura 2000 concernés (Mosaïque environnement 2004 ab), trois objectifs de conservation apparaissent-ils prioritaires :

- 1 préserver la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant des étangs ;
- 2 préserver la qualité générale du site et des équilibres écologiques ;
- 3 préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

En matière d'effets directs potentiels, c'est l'objectif 1, plus particulièrement la stratégie « résorption des pollutions liées à l'urbanisme et résorption des pollutions liées aux voiries et à l'entretien des espaces verts » du Docob (zonage environnementaux : zonage Natura 2000 Z.S.C.) qui demeure tout d'abord très concerné à l'égard de quatre phénomènes :

- 1 mise aux normes des systèmes d'assainissement non collectif de toutes les habitations non raccordées ;
- 2 extension du réseau d'assainissement collectif à différents secteurs dont celui du golf ;
- 3 mise en capacité de la station d'épuration face aux éventuelles surcharges dues à l'extension du réseau d'assainissement collectif et aux intrusions d'eau parasite qui génèrent des pollutions du récepteur naturel de la station d'épuration qu'est le ruisseau des Echets par les eaux usées (fonctionnalité hydrologique – assainissement) ;
- 4 imperméabilisation des sols et gestion des eaux pluviales (nature des perturbations), deux processus corollaires à l'artificialisation qui pourraient entraîner une pollution du bassin versant des étangs ainsi que plus globalement du réseau de fossés.

A l'égard du deuxième point, il faut signaler qu'en cas de non raccordement du golf au réseau collectif dans le cadre de l'extension du golf, une station d'épuration autonome fondée sur une filière de type à macrophytes serait créée au nord de la ligne électrique aérienne (Géolis 2010). Or, pour l'instant, l'exutoire du rejet au milieu épuré de ce projet de station d'épuration n'est pas précisé dans l'étude de faisabilité ; il s'agirait d'un « fossé qui se trouve très proche de la station [du projet] » (Géolis 2010). Pourtant, par le pendage du terrain et par le système de fossés, l'exutoire direct du bassin versant du golf sont les étangs de Tramoyes : étang du Gravier et grand Etang Neuf – étangs Natura 2000 très riches en matière de biodiversité (faune) notamment le premier –, puis les fossés du marais des Echets et, enfin, le ruisseau des Echets. C'est ainsi qu'en cas de dysfonctionnement de cette station d'épuration par incident ou manque d'entretien les effluents du golf risqueraient d'altérer les étangs Natura 2000 de Tramoyes : étang du Gravier et grand Etang Neuf.

Toujours, pour les effets directs potentiels, c'est l'objectif de conservation 2, plus particulièrement la « stratégie maintenir ou restaurer une bonne diversité et fonctionnalité » et actions GM4 et GM5 du Docob (zonage environnementaux : zonage Natura 2000 Z.S.C.), qu'il convient également d'examiner. Au regard de ces éléments, le projet de plan de zonage (zones AU et U) du 21 juin 2011 aura, toutefois, des effets modérés puisque les zones AU et U ne se situent pas dans les zones tampon en périphérie stricte des étangs. Mise à part, la zone UC entre les Platières et Gaillebeau – dont une Znieff de type 1 par conséquent un étang – aurait été situé à proximité dans le passé avec un étang Gaillebeau (carte ci-dessus), ces effets concernent finalement, plus spécialement les zones N et A quelles qu'elles soient.

Mais c'est bien vis-à-vis de cet objectif 1, plus particulièrement la stratégie « résorption des pollutions liées à l'urbanisme et résorption des pollutions liées aux voiries et à l'entretien des espaces verts » du Docob, qu'il convient de raisonner pour le cumul d'effets. En effet, l'amplitude de ces deux facteurs de pollution n'est



pas uniquement subordonnée aux extensions urbaines des zones AU et U (extensions urbaines qui, d'ailleurs, n'intersectent pas les sites Natura 2000). Non, elle reste dépendante de l'ensemble des zones U (densification de ces zones U par urbanisation de dents creuses, par renouvellement urbain ou par densification de parcelles, voire par réhabilitation du bâti ou par changement de destination) en lien avec des augmentations de production d'eaux de ruissellement pluvial et de la surcharge hydraulique de la Step ainsi que des pollutions dues aux nombreux dysfonctionnements des filières d'assainissement non collectif (chapitre assainissement et priorités environnementales).

Effets directs du projet de P.L.U. sur l'état de conservation des habitats et des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000

Le projet de P.L.U. n'a pas d'effets directs sur l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire recensés à Mionnay puisque les trois habitats naturels d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation de la Z.S.C. Natura 2000 étangs de la Dombes n'ont pas été pour l'instant recensés dans cette commune (parmi les espèces de flore qui ont été actuellement recensée à Mionnay, aucune espèce n'est d'intérêt communautaire, c'est-à-dire inscrite à l'annexe II, IV ou V de la directive Habitats). Il est en est de même des espèces d'intérêt communautaire de la directive Habitats.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration d'un seul Docob pour les deux sites Natura 2000 Z.S.C. et Z.P.S. (Mosaïque environnement 2004), les objectifs de conservation ont été définis d'une façon globale à l'échelle des étangs dombistes pour concerner aussi bien les habitats naturels et les espèces de la Z.S.C. que les espèces d'oiseaux de la Z.P.S. L'analyse de la nouvelle enveloppe urbaine et des projets d'aménagement menée précédemment au regard des objectifs de conservation tenait par conséquent en considération les phénomènes de potentialité de tous les bords d'étang pour l'alimentation comme la nidification des espèces d'oiseaux, espèces d'oiseaux qui soient prairiales telles que le canard chipeau que paludicoles (butor étoilé, héron pourpré, blongios nain...) ou arboricoles (bihoreau gris, crabier chevelu, aigrette garzette...). C'est ainsi qu'un travail d'évaluation des effets cumulés a été réalisé conduisant également à l'absence de cumul.

Etat de conservation d'un habitat naturel : pour la directive Habitats, l'état de conservation d'un habitat est considéré comme favorable lorsque :

- « son aire de répartition ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension, et
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible, et
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable ».

Etat de conservation d'une espèce : « Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations. »

Effets significatifs dommageables subsistant

La démarche itérative propre à une évaluation environnementale a permis d'élaborer un projet d'urbanisme intégrant le plus possible les enjeux environnementaux définis pour ce territoire.

Les mesures ci-après décrites permettront de supprimer ou réduire les incidences du projet de P.L.U. au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 ainsi que ses effets indirects sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation de ces sites Natura. Avec la mise en œuvre de telles mesures on peut raisonnablement penser qu'aucun effet significatif dommageable ne subsistera sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 Z.S.C. et Z.P.S étangs de la Dombes

Les mesures envisagées pour éviter ou réduire les effets environnementaux de son projet de P.L.U. s'articulent autour de cinq orientations établies par degré décroissant d'importance, qui ont été intégrées au projet du PLU :

- 1 Viser une plus grande efficacité des systèmes d'assainissement du territoire communal de Mionnay (système non collectif et collectif) ;
- 2 Préserver les zones humides du territoire (étangs, parcelles périphériques, mares et fossés...) ;



- 3 Maintenir les prairies, notamment de fauche, spécialement en périphérie d'étangs ;
- 4 Maintenir la connexité écologique du territoire en matière de réseau de haies, de bosquets et de bois rivulaires de fossés et cours d'eau, réseau qui demeure pour le territoire de Mionnay d'un très grand intérêt paysager (authenticité du paysage dombiste) donc touristique et économique ;
- 5 Réduire la production d'eaux de ruissellement pluvial en limitant l'imperméabilisation des sols tout en favorisant l'infiltration dans les zones concernées par l'extension du golf.

